

JEAN MÉCÉRIAN, S.J.

LE GÉNOCIDE  
DU PEUPLE ARMÉNIEN

LE SORT DE LA POPULATION ARMÉNIENNE  
DE L'EMPIRE OTTOMAN

*De la Constitution Ottomane au Traité de Lausanne  
1908-1923*

ÉDITIONS DE L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE  
BEYROUTH

JEAN MÉRIAN, A.

LE GÉNOCIDE  
DU PEUPLE ARMÉNIEN

LE SORT DE LA POPULATION ARMÉNIENNE  
DE  
**LE GÉNOCIDE**  
**DU PEUPLE ARMÉNIEN**

*De la Constitution Ottomane au Traité de Lausanne*  
1907-1923

DOCUMENTA CATHOLICA

1965

JEAN MÉCÉRIAN, S.J.

PREFACE

# LE GÉNOCIDE DU PEUPLE ARMÉNIEN

LE SORT DE LA POPULATION ARMÉNIENNE  
DE L'EMPIRE OTTOMAN

*De la Constitution Ottomane au Traité de Lausanne  
1908-1923*

IMPRIMERIE CATHOLIQUE

1965

## PRÉFACE

*Les Arméniens dispersés à travers le monde se sont préparés depuis plus d'un an à commémorer le cinquantième anniversaire des horreurs perpétrées à l'égard de la population arménienne par le Gouvernement Ottoman et on n'a pas de terme plus approprié pour les dénommer que celui de génocide (destruction de la race). Les Turcs voulaient en effet anéantir complètement tous les Arméniens habitant l'Empire Ottoman, de propos délibéré, avec des procédés méthodiquement préparés et sauvagement exécutés.*

*Bien que des exactions et des massacres périodiques aient eu lieu souvent en Turquie à travers les siècles, le génocide proprement dit eut lieu durant la première guerre mondiale ; mais pour le réaliser brièvement dans toute son horreur, j'ai cru opportun d'étudier dans cette plaquette les événements entre deux actes de portée internationale, à savoir la Constitution Ottomane (en 1908) qui a réveillé tant d'espoirs et le Traité de Lausanne (en 1923) qui a étouffé tous les espoirs et entériné la situation de fait créée par la force brutale, au mépris des lois les plus élémentaires de l'humanité et les promesses les plus solennellement octroyées pour rétablir la justice.*

*La date consacrée depuis de longues années pour la commémoration annuelle est fixée au 24 avril (11 avril en vieux style), car c'est l'anniversaire de la première arrestation des notables et des intellectuels arméniens de Constantinople. Aussi est-ce cette date qui a été choisie pour commémorer solennellement et pour rappeler à l'humanité le cinquantième anniversaire du Génocide et la nécessité de rendre justice.*

Le 24 avril 1965

## ARABES ET ARMÉNIENS

« deux éléments également dangereux »

*Naïm bey dit un jour à Abdulahad Nouri bey, sous-directeur général des déportés à Alep :*

*« Bey effendi ! ralentissons un peu l'envoi des déportés, car la mort menace toute la Mésopotamie. A ce train, bientôt sur ce vaste territoire, en dehors des fantômes, il ne restera plus personne. Le caïmacam de Ras-ul-Ain nous a adressé des suppliques à ce sujet. — Nouri bey sourit : « Mon enfant, dit-il, de cette façon nous exterminons à la fois deux éléments également dangereux. Ceux qui crèvent avec les Arméniens ne sont-ils pas des Arabes ? Ils nivellent le chemin du turquisme. »*

*L'honnête fonctionnaire (Naïm bey) ajoute : « Je me suis tu. Cette réponse effroyable me fit trembler... »*

(Témoignage d'un Turc, voir plus bas, p. 71)

## CHAPITRE PREMIER

# LE LENDEMAIN DE LA PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION OTTOMANE

Peu de temps avant la première guerre mondiale les Arméniens, qui habitaient l'Empire Ottoman, crurent à deux reprises toucher du doigt les réformes sociales et administratives, dont l'attente leur donnait le courage de supporter depuis des siècles les avanies sans nombre dont ils étaient les victimes. Ce fut d'abord en juillet 1908 et, après de nouvelles déceptions, en janvier 1914.

Au lever du jour, le 11 juillet 1908, les Arméniens apprirent avec surprise, comme d'ailleurs toutes les autres populations de l'Empire, que le tyrannique sultan Abdul Hamid II avait signé la nuit un décret rétablissant la *Constitution Ottomane*, suspendue par lui-même en 1878, deux années après son avènement au trône en 1876. Sur-le-champ, des dépêches avaient communiqué l'extraordinaire nouvelle, de la capitale à toutes les villes de l'Empire. C'en était fini de toutes les discriminations : le « raya », grec ou juif, arménien ou macédonien, arabe ou assyrien, serait l'égal du Turc musulman. Egalité, liberté, et même fraternité pour tous les sujets du Sultan, même pour ceux qui ne sont pas de race turque, ni de religion musulmane. Du soir au matin ils étaient tous déclarés *citoyens ottomans de plein droit*, égaux devant la loi, jouissant des mêmes avantages, astreints aux mêmes obligations.

Quelque incroyable que cela parût, c'était un fait, une révolution pacifique tenant du prodige, que venaient d'accomplir quelques officiers du parti Jeune-Turc « Union et Progrès », à la tête d'une armée amenée de Salonique et campée non loin de Constantinople, dans le vallon de Tchataldja. Le Sultan avait saisi la gravité de la situation et cédé, apparemment, de bonne grâce : il devenait monarque constitutionnel,

tout en restant *khalife*, à savoir chef religieux suprême du monde musulman (1). Aussi, de prime abord la joie s'empara-t-elle même des masses musulmanes de toutes les classes de la société; celles-ci s'unirent à tous les minoritaires, aux communautés chrétiennes en particulier, pour fêter avec enthousiasme l'avènement des temps nouveaux. Naturellement les Arméniens, ayant pâti le plus sous le régime précédent, étaient à présent à l'honneur et, un peu partout, ils étaient aussi les principaux organisateurs des festivités. D'ailleurs ils y avaient un titre spécial, outre celui de leurs souffrances passées, car, liés au parti Jeune-Turc par un pacte, comme nous le dirons plus loin, les Arméniens, dans la personne du parti « Tachnak », avaient apporté au comité du parti Jeune-Turc le concours de leur expérience et de leur activité.

Parmi les festivités citons pour mémoire celle de Smyrne. « La plus remarquable et la plus significative de ces manifestations, — écrivait Gustave Babin, correspondant envoyé par *l'Illustration*, — fut celle des Arméniens, qui, dans la soirée du 3 août, fit dérouler, dans les rues de Smyrne, un long cortège en tête duquel marchaient les prisonniers arméniens tout récemment libérés. Sur un char, orné de fleurs à profusion, un soldat turc et un Arménien, se tenant par les mains, étaient couronnés par une très jolie Arménienne, tandis que, sur un autre char, un Musulman, un Arménien, un Grec et un Israélite formaient un autre groupe sympathique, bien nouveau, aussi nouveau que les inscriptions des mots: liberté, égalité, fraternité, sur les bannières ottomanes, le chant de *La Marseillaise* interprété par les fanfares militaires et tout ce que, depuis trois semaines, l'on voit et l'on entend dans la Turquie constitutionnelle. » Une photographie en pleine page garde le souvenir de cette manifestation (2).

(1) On attribue généralement au Sultan Sélim I l'adjonction du titre de Khalife (Calife) à son titre de Sultan, après sa conquête de la Syrie et de l'Égypte en 1517, dont usèrent et abusèrent les souverains ottomans jusqu'à leur extinction. Sur la portée relative et restreinte de l'autorité califale, voir dans l'ouvrage de M. PIERRE RONDOT, *L'Islam et les Musulmans d'aujourd'hui*, Paris, 1958, pp. 190-192.

(2) Voir *L'Illustration* du 22 août 1908, p. 127.

Les chroniqueurs de l'époque ont noté le *caractère spontané* de ces fêtes grandioses qui célébraient partout l'avènement de l'ère nouvelle, la réconciliation des nationalités, des religions, des races. Puisque je dois rapporter plus loin des faits si horribles, si déshonorants accomplis dans ce même pays turc avec préméditation et de sang-froid par des êtres vivants qui portent le nom d'hommes, je dois aussi à la vérité historique de relever l'aspect émouvant et noble d'une manifestation qui eut lieu à Constantinople le dimanche 9 août.

Elle était due à l'initiative des officiers et des cadets de l'École militaire ottomane, Harbiyé, sise au quartier Pancaldi. Une foule immense avait répondu à leur appel et envahi le vaste et beau cimetière arménien situé un peu plus loin, à Férikeuy, attenant à la campagne. Le lieu du rendez-vous, disons plutôt du pèlerinage d'expiation, était le *tumulus* où sont enterrés les corps des Arméniens massacrés à Constantinople en 1896. On y a vu des milliers et des milliers de gens de toutes sortes et de toutes conditions : Turcs, Arméniens, Grecs, Israélites ; bourgeois, marchands, artisans et ouvriers ; d'humbles soldats mêlés à des gradés ; les parents et les amis des victimes coudoyant sans doute les meurtriers. Ils étaient venus se prosterner sur la fosse commune où sont enfouis tant de corps mutilés et donner aux martyrs arméniens un souvenir ému, des regrets. Les témoins ajoutent que sous les ombrages des bouquets funéraires, les larmes aux yeux, on s'embrassait, toutes les haines de races ou de religions étant en un instant oubliées, dans un grand élan de fraternité.

Profondément émus, les Arméniens répondirent au geste de l'École militaire le jeudi suivant, 13 août. Après une impressionnante cérémonie religieuse dans l'église arménienne de la Sainte-Trinité à Péra, la foule présente se mit tranquillement en cortège, et, aussitôt, fusèrent à travers les rues les acclamations, les ovations, tandis que la musique militaire jouait alternativement la Hamidié, marche nationale ottomane, et le vieil hymne du Sultan Aziz, hymne à la liberté, interdit depuis trente ans (1878-1908). Le cortège arriva au bout de la grand'rue de Péra,

au jardin du Taxim, décoré, pavoisé, où commence la véritable manifestation populaire, enthousiaste, délirante: l'initiative arménienne associait les martyrs *turcs* aux martyrs *arméniens*. Les discours succédèrent aux discours, tous exaltant la solidarité, la fraternité, maudissant les sombres erreurs du passé. Les applaudissements, qui saluaient chacun d'eux, furent bouleversants, quand prit la parole le célèbre avocat et écrivain arménien Zohrab, rentré de Paris, où il s'était réfugié, étant personnellement l'objet de la persécution du Sultan; le discours de Zohrab fut sensationnel, comme en 1915 sera encore plus sensationnelle son arrestation sur l'ordre de son « ami » Talaat pacha, dont il venait de prendre congé en bons termes une heure plus tôt. Pour l'instant nous sommes au jardin du Taxim. La frénésie y fut à son comble quand monta sur l'estrade le Maréchal turc Fouad pacha, rentré juste la veille au soir de son exil de Damas et qui auparavant avait refusé le pardon du Sultan, car, avait-il dit, sa conscience ne lui reprochait rien qui eût besoin du pardon du Souverain; le Maréchal exalta la liberté nouvellement conquise et jura, sur son honneur de soldat victorieux, qu'il verserait jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défendre. Un témoin dit qu'alors on cria, on pleura, on s'embrassa (3).

\* \* \*

Tout cela était beau, trop beau! Dans un immense État si disparate, si pourri, change-t-on du jour au lendemain la nature des hommes, de la grande majorité de la masse, et de ceux qui précisément vivaient du régime? N'oublions pas que le rusé Sultan était toujours sur son trône dans son repaire du palais du Yildiz: il restait le souverain des Ottomans et le chef religieux du monde musulman tout entier. En effet, bien que devenus les véritables maîtres de l'Empire, les Jeunes-Turcs n'avaient pas voulu assumer le gouvernement du pays. Ils préférèrent pour leur début se réserver le rôle de contrôleurs secrets du Pouvoir. Ils se bornèrent

---

(3) HOUGHARDZAN (*In Memoriam* pour les Intellectuels arméniens du 11/24 avril 1915), Constantinople, 1919, p. 3 (en arménien); *L'Illustration*, l. c., p. 124.

à emprisonner ou à exiler de l'entourage du Sultan ou du Gouvernement les membres les plus exécrés du régime, laissant les autres en place et les entourant de leurs partisans. Ils portèrent même au Grand-Vizirat le vieux Kiamil Pacha, qui avait occupé plus d'une fois ce poste sous le Sultan Abdul Hamid. Ils firent de même dans les provinces.

On s'est étonné de cette manière d'agir des dirigeants Jeunes-Turcs. Ceux-ci avaient bien le désir d'éblouir l'Europe par leur modération et d'éviter les excès de la Révolution française. « Mais, comme l'a fort bien noté André Mandelstam, la cause principale était cependant plus simple. Les Jeunes-Turcs se rendaient, à cette heure, parfaitement compte et de l'insuffisance de leurs cadres et de leur pleine et entière incompétence devant les graves problèmes de l'administration. Tous ces jeunes officiers professeurs d'écoles, petits fonctionnaires ou avocats imberbes, étaient, bien entendu, animés du désir de mettre en pratique leur idéal patriotique. Mais ils eurent le sentiment que leur passage des repaires de conspirateurs de la Macédoine aux cabinets de ministres de la Sublime Porte ne devait pas s'effectuer brusquement, mais par étapes successives » (4).

Mais la réaction, quels que fussent ses agents, laissera-t-elle aux apprentis Jeunes-Turcs le temps de parcourir ces étapes, sur lesquelles ils comptaient, pacifiquement, sans se casser les ailes? Certainement, semble-t-il, avec une abnégation indéniable et une générosité digne d'admiration, les membres du parti Jeune-Turc demeurèrent fidèles aux directives du Comité central de Salonique et agirent en conséquence à Constantinople et dans les provinces, auprès du Gouvernement central comme auprès de ses représentants à l'intérieur du pays. Leur action, secrète d'abord, ou plutôt discrète, devint de plus en plus ouverte. Le Parti, peu connu jusque-là à l'intérieur du pays, ouvrit partout des clubs, fit de la propagande pour le rôle joué par lui et bientôt ce fut de bon ton de se dire *Jeune-Turc*.

---

(4) ANDRÉ MANDELSTAM, *Le Sort de l'Empire Ottoman*, Lausanne-Paris, 1917, p. 12.

En septembre 1908, le Comité central du parti publia son programme teinté d'un esprit plus libéral que celui de la Constitution ottomane de 1876 (œuvre de Midhat Pacha). Ce programme préconisait : la responsabilité ministérielle ; le droit des Chambres à prendre de l'initiative en matière législative ; le suffrage universel et l'élection des deux tiers du Sénat par le peuple ; bien entendu ce qui aux yeux du public symbolisait le nouveau régime, à savoir l'égalité complète devant la loi de tous les citoyens, sans distinction de race ou de religion ; la liberté de l'enseignement et des associations. Le service militaire obligatoire était étendu aux non-musulmans. Le programme n'avait pas oublié les réformes d'ordre social, visant l'amélioration de la situation des paysans et la réglementation des rapports entre patrons et ouvriers. Et les Jeunes-Turcs commentaient leur programme en déclarant qu'ils aspiraient à transformer la théocratie turque, despotique et musulmane, en un État ottoman, libéral et basé sur les principes du droit.

Le programme que nous venons de résumer est sans doute complet, au point. Le diplomate russe, Mandelstam, que nous avons cité plus haut, écrit à ce propos : « On ne pouvait vraiment, sans sécheresse ou endurcissement du cœur, suspecter à cette heure — une des plus courtes certes, mais aussi des plus belles de l'histoire ottomane — *la loyauté de la Jeune-Turquie donnant l'accolade à tous ses enfants, ne demandant au non-musulman et au non-turc le sacrifice ni de sa religion, ni de sa nationalité, pourvu qu'il fût un loyal ottoman*. Aussi, devant ce mouvement si inattendu, si puissant, et d'un caractère si généreux, un véritable miracle se produisit. La vieille et sceptique Europe *crut*. Les puissances accordèrent à la Jeune-Turquie un délai pour sa régénération ; elles renoncèrent à leur contrôle en Macédoine et à la commission des finances et il ne fut plus question de gendarmerie européenne en Turquie » (5).

Le mot : *crut*, est souligné par l'auteur lui-même, mais les trois lignes antérieures le sont par nous, car ce point de la loyauté initiale de la Jeune-Turquie mérite d'être examiné de plus près. Nous y

---

(5) *Ib.*, p. 13.

reviendrons, quand nous aurons présenté les données nécessaires. Voyons d'abord les effets de ce qui se préparait dans les coulisses.

Les Jeunes-Turcs n'eurent pas le temps de parcourir les étapes pacifiques sur lesquelles ils comptaient. Les difficultés leur vinrent soit de l'extérieur, soit surtout de l'intérieur. Dès les premiers jours la Bulgarie s'émancipa et la province de Bosnie-Herzégovine fut annexée par l'Autriche (6). C'était devant l'opinion un coup terrible pour les auteurs de la révolution. La fermentation qui travaillait les esprits soit dans les provinces, soit surtout à Constantinople, s'accrut de jour en jour. Tous les profiteurs de l'ancien régime, fonctionnaires révoqués, courtisans renvoyés, espions chassés (7) entretenaient des sentiments de haine contre les Jeunes-Turcs et les répandaient autour d'eux. Voici que le journal *Mizane*, dirigé par Mourad Bey, attisa le feu en déclarant que le régime des Jeunes-Turcs trahissait la « Chéria » (la loi sacrée musulmane), qu'il était inconciliable avec l'esprit de l'Islam (8). Cela suffisait pour grossir les troupes des mécontents de la masse fanatique des *mollahs* et des *softas* (docteurs et étudiants de la théologie musulmane) et des foules ignorantes. Manifestations bruyantes, voies de fait dans les cafés et les salles de spectacles se multipliaient, toujours au nom de la loi islamique : les agents réactionnaires firent même un jour lyncher par la foule un Grec et son amie musulmane. Un peu plus tard il se forma même l'alliance surnommée l'*Union mohammédienne*, qui poussera très fortement le cri d'alarme et avertira le peuple que les Jeunes-Turcs sont des renégats qui mènent l'Islam et la Turquie à la ruine. Les campagnes de presse entreprises par différents chefs de file à l'occasion des élections au Parlement, de la formation du Gouvernement, des retouches et des interprétations

---

(6) En signe de protestation contre cette annexion, nous, la jeunesse, avons jeté bas les tarbouches en feutre que nous portions, pour nous coiffer de bonnets d'astrakhan, ou simili-astrakhan, car les tarbouches étaient habituellement importés d'Autriche-Hongrie.

(7) L'espionnage était devenu une institution de l'État, pour laquelle le Sultan dépensait des sommes très importantes.

(8) Les Turcs prononçaient habituellement *le Chéri*, plutôt que *Chéria*.

à donner au texte de la Constitution envenimeront toujours plus la situation.

\*  
\* \*

Les Jeunes-Turcs sévirent avec force; ils arrêtaient certains meneurs. Mais, fait important à noter, ils proclamèrent leur fidélité absolue à la religion, c'est-à-dire à l'Islam. Ils firent même plus: revenant sur leur compréhension première de l'*Ottomanisme*, telle qu'ils l'avaient présenté et percevant à présent le danger qu'elle comportait pour l'élément turc, — qui n'était après tout numériquement parlant qu'une minorité, arriérée par-dessus le marché dans sa masse, en comparaison des éléments ethniques évolués —, ils firent des déclarations troublantes. Mandelstam rappelle que l'un des porte-voix les plus autorisés, Hussein Djahid Bey, fit même dans un article de son *Tanine* (25 octobre 1908) la déclaration retentissante qu'après tout la nation turque était et resterait la *nation dominante* en Turquie (milleti hakimé). Il est vrai que beaucoup de Jeunes-Turcs critiquèrent cette déclaration comme trop violente, « mais les événements ne tardèrent pas à démontrer que Hussein Djahid avait parfaitement saisi et fidèlement rendu le changement survenu dans les dispositions des Jeunes-Turcs vis-à-vis des autres nationalités de l'empire » (9).

Cette affirmation du diplomate russe sur les dispositions présentes des Jeunes-Turcs est certaine, mais il paraît douteux que ce soit le résultat d'un changement survenu si rapidement. Remarquons les dates: le 25 octobre nous sommes à peine à trois mois d'intervalle des solennelles déclarations et des chaleureuses effusions du cimetière de Férikeuy et du jardin du Taxim. Un revirement si rapide dans l'esprit d'un parti révolutionnaire puissamment organisé nous paraît psychologiquement impossible. D'ailleurs sous la pression des événements, le Comité Jeune-Turc sera obligé de dévoiler son jeu.

En effet, si la campagne, menée par le journal *Mizane* au nom de la

(9) A. MANDELSTAM, *l. c.*, p. 16

loi islamique, prétendue mise en péril, fut quelque peu atténuée dans les hautes sphères (10), une grave controverse surgit au sujet de l'orientation même à donner à la Constitution. Le point crucial était, me semble-t-il, celui-ci : pour assurer l'Ottomanisme intégral de tous les citoyens de l'Empire si solennellement proclamé et pour contenir suffisamment tous les allogènes, chrétiens et non-chrétiens, de Macédoine aux frontières russe et persane, de la Mer Noire jusqu'à l'Arabie, que devait-on faire ? Adopter le principe de la *décentralisation*, comportant des réformes administratives et politiques à la fois, ou bien celui de la *centralisation* comportant uniquement des réformes administratives (11) ?

Le problème était tellement grave que le parti Jeune-Turc l'avait à dessein écarté de son programme. Voici que le prince Sabah-ed-Dine, neveu du Sultan Abdul Hamid par sa mère, et rentré récemment de France où il s'était réfugié avec son père pendant les années de terreur, adopta tapageusement le principe de la décentralisation complète. Il fonda la *Ligue de l'initiative privée et de la décentralisation*, qui le rendit populaire surtout parmi les milieux non-turcs, dont il favorisait les tendances aux autonomies provinciales. Les Jeunes-Turcs ne pouvaient éviter de se prononcer ; ils combattirent violemment le prince, qui déclara dans une conférence publique qu'il adhérerait au programme du parti *Union et*

---

(10) Soit par suite de la réaction des Jeunes-Turcs, soit à cause du discrédit dont on couvrit le directeur-propriétaire du *Mizane*, Mourad Bey, qui était rentré à Constantinople avant la révolution, acheté qu'il était par l'or du Sultan.

(11) *Passim* chez A. MANDELSTAM, dans *Les Mémoires de Mgr Jean Naslian*, que je citerai plus loin. — Les problèmes de la Jeune-Turquie au cours du XIX<sup>e</sup> siècle furent étudiés jadis par ED. ENGELGARDT, *La Turquie et le Tanzimat*, ou Histoire des Réformes dans l'Empire Ottoman depuis 1826 jusqu'à nos jours. 2 vol., Paris, 1882-1884, respectivement 283 et 331 pages. — De nos jours, Jeunes-Turcs du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles sont amplement étudiés en Turquie et chez les Soviétiques ; voir en particulier AHMED BEDOUÏ KURAN, *Inkılâp Tarihimiz ve Jön Türkler* (l'histoire de notre révolution et les Jeunes-Turcs), Istanbul, 1945, en turc ; — A. M. VALOUYSKIÏ, *Au sujet de la création des premières organisations jeunes-turques*, dans « Mémoires scientifiques de l'Institut d'Études Orientales », t. XIV, Moscou, 1956. Trois études sur six se rapportent à la Turquie contemporaine, aux mouvements jeunes-turcs. — Plusieurs ouvrages ont vu le jour à Érévan, sur le même sujet en langue arménienne.

*Progrès* et que la *décentralisation* qu'il préconisait se ramenait à « l'extension des compétences » admise par le parti. Sabah-ed-Dine perdit son prestige et sa ligue fut liquidée. Mais l'idéal de la Ligue fut relevé peu après, en novembre 1908, par un nouveau parti, celui des *Ahrar* (= les Libéraux), fondé par l'Albanais Ismaïl Kémal Bey, qui avait eu l'astuce d'élaborer son programme en des termes proches de celui du parti des Jeunes-Turcs. Il eut naturellement beaucoup de succès auprès des allo-gènes, surtout grecs et arméniens, puisqu'il se posait en libéral envers les éléments non musulmans et accusait le parti *Union et Progrès* d'évoluer de plus en plus vers un nationalisme turc des plus étroits et de pencher vers le sectarisme religieux, islamique évidemment. Le parti des Libéraux préconisait naturellement, à l'opposé des Jeunes-Turcs, le principe de la décentralisation complète.

Parmi les Jeunes-Turcs eux-mêmes il y eut des mécontents; plusieurs s'élevèrent contre le despotisme du Comité du parti et réclamèrent le droit de voter librement au Parlement. De sorte que, lorsque le Parlement se réunit pour la première fois le 4/17 décembre 1908, le parti *Union et Progrès*, qui contrôlait les rouages du Gouvernement, ne réussit à attirer dans ses rangs ni les Arabes, ni les Grecs, ni les Arméniens en masse, ni même tous les Jeunes-Turcs (12). Le parti avait beau agir énergiquement et jeter du lest aux masses par des déclarations de Turquisme et d'Islamisme, l'orage grondait partout; il éclata sans retard.

\*  
\* \*

Une main habile, celle du Sultan, avait dirigé l'opposition. La révolte

---

(12) Malgré leur nombre relativement minoritaire par rapport à l'ensemble de la population de l'Empire, les Turcs s'emparèrent avec violence de la majorité des sièges au Parlement élu en 1908. Ils prirent 163 sièges sur 295, laissant 60 aux Arabes, 25 aux Albanais, 25 aux Grecs, 5 aux Juifs, 4 aux Bulgares, 3 aux Serbes. Quant aux Arméniens, ils ne leur laissèrent que 12 sièges, malgré leurs engagements antérieurs de leur en donner un plus grand nombre. Il est vrai que la plupart de ces 12 siégeants étaient des hommes de grande culture. (Pour la statistique, voir les Mémoires de Mgr J. NASLIAN, I, p. 84, et A. MANDELSTAM, *l. c.*, p. 16.)

était prête; elle éclata à Constantinople le 31 mars/13 avril 1909, dans la matinée, et ce fut au nom de la *Charia*. Les officiers Jeunes-Turcs furent tués ou ligotés dans les casernes par leurs soldats, qui se réunirent ensuite sur la place de Sainte-Sophie, devant le Parlement où ils formulèrent leurs demandes: démission du Cabinet, exil des chefs Jeunes-Turcs, rétablissement de la *Charia*. Des mollahs grossirent vite les rangs des révoltés et établirent la communication avec le Palais impérial. L'Albanais, chef du parti des Libéraux, était dans la foule et circulait librement. Vers le soir le restant des troupes passa dans le camp des insurgés avant que le Ministère se fût décidé à sévir. Pris au dépourvu, certains dirigeants du parti Union et Progrès, déguisés, prirent la fuite vers Salonique. Plusieurs membres du parti, des plus notables, restés à Constantinople, se réfugièrent dans les maisons de leurs amis arméniens. Le sang avait coulé. Le soir Abdul Hamid envoya aux troupes un message leur accordant une amnistie générale pour les faits qu'il avait provoqués lui-même. Le rusé Sultan avait pris, semble-t-il, une éclatante revanche (13).

Mais arrivés au berceau de leur parti, Salonique, les fugitifs se ressaisirent vite. Dans une marche foudroyante, « l'armée libératrice » (tel est le nom qui lui fut donné dans la suite), sous le commandement de Mahmoud Chefket Pacha atteignit Constantinople et la prit le 13/26 avril 1909, après des combats acharnés dans les rues, et le lendemain le Parlement ottoman, qui avait acclamé le Sultan quelques jours auparavant, remis de sa terreur et installé à San-Stéfano, proclama, en vertu d'une fatwa du Cheikh-ul-Islam, la déchéance d'abdul Hamid, remplacé par Mahmoud Réchad V sur le trône des Sultans-Califes (14).

Cette contre-révolution n'avait duré que quatorze jours; mais le sang arménien avait encore coulé abondamment et les incendies systématiquement allumés avaient fait d'énormes ravages dans une immense région riche et prospère, qui avait été épargnée lors des précédents

---

(13) A. MANDELSTAM, *l. c.*, p. 20.

(14) *Ib.*, p. 23.

massacres, je veux dire *la Cilicie et tout le pourtour du golfe d'Alexandrette*, avec, en premier lieu, la ville d'Adana. La contre-révolution couvait dans toutes les provinces de l'intérieur anatolien; mais c'est en Cilicie que le coup avait été soigneusement préparé par les autorités locales avec la connivence de l'armée; dans les villes et dans les villages les esprits étaient surchauffés; des attentats fréquents maintenaient une atmosphère d'inquiétude continuelle et les autorités répondaient aux plaintes par des fins de non-recevoir ou en rendaient responsables des cas de provocations de la part des Arméniens (15).

Dès la nouvelle de la reprise du pouvoir par le Sultan Abdul Hamid les massacres commencèrent et eurent lieu en deux étapes en avril 1909, du 14 au 17 et du 25 au 28. Dans les autres provinces on attendait les résultats des opérations de Cilicie: l'abdication du Sultan n'en laissa pas le temps. Mais ces provinces y eurent leur part, car, du printemps à l'été, beaucoup d'Arméniens, la plupart pères de famille, venaient travailler dans la plaine cilicienne, où le travail abondait à l'époque des diverses récoltes; il en venait environ 20.000. Surpris dans les champs ou dans les fermes, ces pauvres paysans ne pouvaient pas se défendre, ni fuir. C'est là surtout que les massacres furent horribles; les égorgés se livrèrent à toutes leurs abominations. Nous en avons des descriptions des plus authentiques, et des enquêtes menées avec la plus grande objectivité. Après divers mensonges officiels la vérité se fit jour (16). Le nombre des

(15) On a reproché à un jeune Arménien artisan, bien fait de sa personne et nouvellement marié, de s'être défendu. Quand il rentrait chez lui, le soir, il était attaqué par des Turcs, qui essayaient même d'attenter à son honneur. Le troisième jour, le jeune homme vendit sa ceinture de châle et acheta un petit revolver. Quand il fut de nouveau attaqué, il abattit un des Turcs, blessa le second grièvement (mort deux jours plus tard) et mit en fuite le troisième. Lui-même disparut sans qu'on pût jamais le retrouver. L'enterrement des deux victimes fut, chaque fois, une occasion de chauffer à blanc les Turcs, qui attendaient le signal des massacres.

(16) Le nombre des victimes eût été beaucoup plus élevé sans la courageuse intervention du Consul Général de France, accouru d'Alep et qui ensuite visita toutes les localités, enquêta et secourut le plus généreusement possible; — le Consul anglais de Messine et sa femme se dévouèrent dès le premier instant; — quant aux mission-

victimes atteignit plus de 30.000, dont, en nombre restreint, des Syriens et des Assyriens, des Chaldéens et des Grecs. L'objectif visé était donc anti-chrétien et pas seulement anti-arménien.

La cour martiale condamna à la pendaison plusieurs Arméniens absolument innocents, pour justifier la version gouvernementale que Turcs et Arméniens étaient aussi coupables les uns que les autres, que c'étaient même les Arméniens qui avaient commis les premières provocations. Devant la protestation énergique des Arméniens au Parlement et dans la presse, une commission parlementaire fut envoyée pour enquêter; on choisit deux hommes honnêtes et capables: le Turc Yousouf Kémal Bey et l'Arménien Hagop Babikian; celui-ci était un chaud partisan du parti Union et Progrès. Les dépêches et interviews avaient quelque peu divulgué les résultats de la courageuse et impartiale enquête: les résultats en étaient accablants aussi bien pour le Sultan Rouge que pour le Gouvernement et le parti au pouvoir. Aussi la nuit même qui précéda la séance de la Chambre, 20 juillet, où Hagop Babikian devait présenter son rapport, il cessa brusquement de vivre; personne ne se méprit sur la signification de l'événement (17).

Au lecteur qui voudrait avoir une vue d'ensemble, j'emprunte à un rapport rédigé à l'époque même par un témoin le résumé suivant:

« Des Arméniens furent cloués en croix sur les planchers, les tables, les portes; des jeunes filles enlevées, violées ou éventrées à coups de couteau; des femmes et des enfants écorchés vivants; d'indicibles

---

naires (Jésuites, Frères Maristes, et Sœurs de Saint-Joseph de Lyon) ils furent admirables de courage, sous les balles et les incendies de leurs établissements successivement devenus la proie des flammes, pour sauver les milliers des gens accourus sous leur protection.

Les ouvrages en toutes langues abondent. Je cite seulement en arménien HAGOP TERZIAN, *Le désastre de Cilicie*, Constantinople, 1912, et GEORGES BRÉZOL, *Les Turcs ont passé là...*, Paris, 1911.

(17) Le Rapport complet de H. Babikian ne fut publié qu'en 1913 et alors il souleva une grande indignation chez les socialistes français qui avaient eu confiance aux Jeunes-Turcs.

crimes perpétrés sur des fillettes de 7 à 8 ans. Les bourreaux promenaient des enfants piqués au bout de baïonnettes, jonglaient avec les têtes fraîchement coupées; sous les yeux des parents qu'ils avaient liés, ils lançaient en l'air de petits enfants et les recevaient à la pointe de leur coutelas.

Aux victimes on coupait les doigts des pieds et des mains; on faisait sauter l'œil droit avec un poignard; on leur tailladait les oreilles; on leur sciait le cou jusqu'à la carotide sans la toucher. Puis on les frappait à coups de gourdins hérissés de clous... Aux femmes on arrachait les yeux qu'on enfonçait dans deux trous faits dans la poitrine. D'autres étaient clouées au sol avec des picux de bois. Il est des détails hideux qu'une plume chaste ne peut raconter.

Va, disait une Musulmane à son fils de 12 à 13 ans, prends ce couteau et fasse Allah qu'il soit bien tranchant contre les chrétiens » (18).

Ce texte en dit long dans sa brièveté et sa franchise. Qu'on me permette une simple remarque, c'est qu'en comparaison des massacres antérieurs, me semble-t-il, il y a des « progrès » dans le sens du raffinement dans les procédés de torture. Dans quelques années, en 1915, les « progrès » seront encore plus remarquables.

A côté de toutes ces horreurs, il est consolant de reproduire la protestation indignée et courageuse qu'un écrivain musulman, Vélieddine Yéguen, publia dans le périodique égyptien *Mokattam* en date du 16/29 avril 1909. Une traduction arménienne se trouve dans l'ouvrage de Hagop Terzian, *Le Désastre de Cilicie*, cité ci-dessus à la note 16; je reproduis la traduction française qu'en donne Georges Brézol, *Les Turcs ont passé là...*, Paris, 1911, pp. 326-329. Malgré sa longueur pour ma plaquette sur le *Génocide arménien* durant les cinquante dernières années, je n'hésite pas à reproduire un tel texte, dont le souvenir ne doit point être perdu et qui reste toujours d'une poignante actualité.

« O *Islams!* — Vous n'avez pas craint Dieu, vous n'avez pas eu honte des hommes, en considérant comme ennemis vos frères Chrétiens et en les tuant; votre acte est une preuve certaine que parmi vous

---

(18) ANONYME, *Les Massacres d'Adana*, Lyon, 1909, p. 23.

il n'y a pas un seul Islam clairvoyant et possédant un cœur noble. O injustes! Vos mains n'ont pas tremblé? Qu'avez-vous voulu faire par ces massacres tels qu'on n'en a jamais vu dans l'histoire des peuples les plus barbares. Malheur aux parents qui vous ont donné le jour! Vous êtes la honte du pays qui vous a nourri de ses fruits, qui vous a désaltéré avec l'eau de ses rivières et qui vous a abrité de l'ombre de ses arbres.

*O Ulémas!* — Les lourds turbans dont vous avez garni vos têtes vous ont servi d'instruments pour tromper les ignorants; vos coiffures, en descendant jusqu'à votre bouche, fermeront vos yeux et vous empoisonneront.

Dieu, Mahomet et le Coran sont irresponsables, ils ne vous autorisent pas à commettre des œuvres néfastes; montrez donc les ouvrages qui vous ont permis d'entreprendre ces tueries dont vous étiez les instigateurs. Nous ne connaissons aucune religion qui permette de telles atrocités, et s'il s'en trouvait une par hasard, nous nous éloignerions d'elle et la détesterions; nous ne voulons pas devenir des coupables et désirons rester purs comme Dieu au ciel.

*O Turcs!* — Le monde était émerveillé et le monde célébrait vos louanges; le sang qui coule dans mes veines coule dans les vôtres aussi. Je me disais: « Puisque Dieu a bien voulu me faire naître Turc, il faut que je meure Turc », mais aujourd'hui je rougis de honte et désire me cacher derrière un rideau pour ne plus paraître aux yeux du monde: j'aurais désiré qu'il existe entre vous et moi ce qui existe entre vous et la conscience, c'est-à-dire la pitié humaine; j'aurais préféré qu'il ne coule pas dans mes veines ce sang qui vous a poussés à des actes fratricides: je ne suis pas le seul à le dire, tous les bons Osmanlis sont avec moi, tous ceux qui respectent le genre humain.

*O Osmanlis!* — N'êtes-vous point étonnés? Ne voyez-vous pas où nous allons? Au moment où vous lisez ces lignes, on massacre nos malheureux frères, on brûle leurs maisons et on leur fait endurer des tortures que nul être humain n'a subies. Nous assistons aujourd'hui au spectacle d'une nation dont la seule faute a été une confiance et une reconnaissance sans bornes envers ses compatriotes et voisins, lesquels aujourd'hui l'égorgent, comme on égorge un troupeau de moutons; le sang rouge coule sur une page de l'histoire ottomane.

*O Poètes! ô écrivains!* — Laissez de côté les rêveries et la description des cheveux noirs, des joues rosées, etc. etc., levez-vous avec moi,

et condamnez selon la justice, les actes sombres et les journées rouges. Employez au moins votre plume à décrire les atrocités commises, car c'est le devoir du poète, de l'écrivain de condamner les injustices, de consoler les éprouvés; il faut aussi que les écrivains sentent bien eux-mêmes pour faire bien ressortir les faits et les faire sentir à ceux qui écoutent. Par le sang versé, nous sommes remontés vers la sauvagerie primitive, ainsi donc c'est dans les mêmes conditions que le drame doit être écrit.

Quel dommage pour cette pauvre nation, à côté de laquelle nous avons vécu des siècles et qui s'éteint aujourd'hui victime de notre animosité.

*Levez-vous, amis de la liberté!* — Vous êtes peu nombreux; les fanatiques et les ignorants sont nombreux. S'il n'y avait pas l'espoir de disperser, de déchiqeter ceux-ci et de venger nos frères massacrés, la mort serait la moindre des choses pour suivre les martyrs dans leur trace. Nous vivons dans un milieu si vicieux, qu'il faut en sortir par la mort; nous sommes perdus par notre vanité et par notre faux mérite, il n'est pas agréable de vivre dans ces conditions.

*O Nations de l'Occident!* — Parlez contre nous, car nous le méritons, mais quand vous maniez la plume, rappelez-vous qu'il y a là des ottomans qui pleurent des larmes rouges et qui ne désirent pas cette vie et qui n'approuvent pas du tout ce qui a lieu dans cet Orient.

*O habitants ottomans de l'Égypte!* — Hâtez-vous de former une union dans le but d'installer ce beau pays de Turquie dans ses lois gouvernementales et de justice, et courons tous comme volontaires vers l'Anatolie. Si vous réalisez cette proposition, je me mets dans vos rangs en chantant et fredonnant pour nous avancer tous ensemble. Je ne suis pas le seul à le dire, plusieurs ont eu la même idée, mais il est absolument indispensable de travailler dans ce but. Courons à Adana, et ailleurs, éteignons les incendies de cette contrée, élevons-nous sur ses montagnes, protégeons les rescapés et éprouvés, vengeons ceux qui ont disparu à jamais; si nous n'agissons pas ainsi, nous n'aurons pas plus tard le droit de nous appeler des patriotes. Dites que nous sommes des menteurs; avoir une famille, des enfants, n'est pas un prétexte admissible pour rester inertes; moi-même j'ai famille et enfants; qu'ils soient victime de la patrie et un holocauste en souvenir des égorgés, des massacrés. Levez-vous, en avant, mourons et vive la patrie: vengeons-nous des assassins et ne laissons plus paraître leur trace. »

\* \* \*

Ce que nous avons exposé jusqu'ici nous a déjà donné quelque idée sur la pensée véritable des Jeunes-Turcs et leurs intentions déguisées envers les allogènes de l'Empire et envers les Arméniens en particulier. Mais il nous faut éclaircir davantage cette question pour comprendre la tragédie de l'an 1915.

Nous avons employé jusqu'ici les expressions *Jeune-Turc* et *Jeune-Turquie* pour désigner ce groupement de jeunes officiers du 3<sup>e</sup> corps d'armée ottomane (celui de Salonique), constitué en partie de *deunmés* (à savoir de musulmans convertis du judaïsme); ils avaient grossi leur nombre en s'adjoignant un certain nombre de petits fonctionnaires (19) et d'employés, animés de sentiments patriotiques: ce fut un parti politique dénommé *Union et Progrès*, qui se proposait de créer une Jeune Turquie, d'où le nom de *Jeunes-Turcs* qu'ils prirent et qu'on leur donna dans la suite. En fait ils ne faisaient qu'accaparer une dénomination et un mouvement qui existaient depuis longtemps. La paternité en est due au génial Réchid Pacha que l'on considérait en France comme le Richelieu ottoman, et les Anglais se réjouissaient à l'espoir que ce diplomate turc, avec ses «jeunes» compagnons, redresserait l'Empire ottoman branlant et mettrait fin au cauchemar de la Question d'Orient. C'est Réchid Pacha qui avait rédigé le texte du *Tanzimat*, ou Loi organique de l'Empire ottoman inspirée des réformes nécessaires, proclamée par décret impérial du Sultan Abdul Méjid en date du 9 novembre 1839. C'était la première victoire de la Jeune-Turquie, dont l'œuvre fut poursuivie par les chefs de file Fouad, Ali, Djémal et enfin Midhat Pacha, le plus célèbre de tous, à qui est due la Constitution ottomane de 1876, proclamée par le Sultan Abdul Hamid en date du 11/23 décembre et abolie par le même Sultan le 2/14 février 1878 (20). C'est

---

(19) Tel Talaat, le futur Talaat Pacha, qui était un fonctionnaire des postes.

(20) Aux ouvrages de la note 11, ajouter, *Midhat Pacha, sa vie, son œuvre*, par son fils Ali Haydar Midhat Bey, Paris, 1908.

cette dernière Constitution que le même Sultan a rétablie trente ans plus tard, en 1908, sous la pression d'un parti Jeune-Turc « Union et Progrès » fondé à Salonique, comme nous avons dit.

Mais durant les longues années d'oppression, il y avait toujours eu des comités « Jeunes-Turcs » réfugiés principalement à Paris, menant par leurs publications une campagne idéologique et attendant la réforme et la régénération de l'Empire ottoman, en disciples d'Auguste Comte qu'ils étaient, d'une évolution normale plutôt que d'une révolution. En fin de compte ils reconnaîtront la nécessité de la révolution, comme en fait foi l'Acte d'un Congrès réuni quelque part en Europe les 27-29 décembre 1907, que nous mentionnons plus loin (21). Les Jeunes-Turcs de Salonique, tout en se tenant sur la réserve, avaient chargé Ahmed Riza Bey (qui le premier sera le président de la Chambre en 1908) d'être leur représentant auprès de ceux d'Europe. Ces diplomates en exil étaient généralement des gens besogneux et le Sultan, toujours bien renseigné, réussissait, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, à en corrompre quelques-uns et à les faire rentrer à Constantinople, tel, par exemple, le rédacteur du journal « Mizane », qui a déclenché à Constantinople la campagne contre le parti Jeune-Turc, au nom de la Charia, et d'autres agents encore.

Je me suis permis cette brève digression sur le cadre politique de la période antérieure à celle qui est assignée à mon étude, afin de pouvoir mieux caractériser le véritable esprit des coryphées de l'Ottomanisme de la Jeune-Turquie durant trois quarts de siècle, esprit qui sera précisément celui du Comité de Salonique, malgré, penserais-je, son déguisement initial, et qui profitera de l'occasion de la guerre mondiale, pour passer en acte avec une dialectique cruelle. Les coryphées n'ont pas bénéficié de la chance déshonorante de réaliser leur « idéal »; celle-ci fut le partage de moins dignes personnages, je veux dire des Jeunes-Turcs de l'an 1908.

---

(21) En fait le Congrès a eu lieu à Paris.

Les Jeunes-Turcs, à l'exemple de l'État français ou de l'État prussien (ce sont les exemples constamment cités par eux), qui avaient fait de leurs divers peuples un corps, une nation, voulaient fondre en une seule pâte, en un seul corps, dit *ottoman*, sous-entendu *turc-musulman*, toutes les populations de l'Empire, quelle que fût leur race ou leur religion; pour ce, ils considéraient comme légitime, le cas échéant, la conversion religieuse globale forcée, si non, l'anéantissement des récalcitrants. En examinant leurs écrits, leurs agissements, jusqu'à leurs démarches auprès du Sultan Abdul Hamid lui-même, dans une étude publiée dans la revue « Hentchak » en 1900 et 1901, un écrivain arménien, S. Sabah-Gulian, a résumé comme suit les bases de leur activité, y compris le renversement du Sultan, puisque celui-ci s'obstinait dans son refus des réformes demandées par eux et continuait à leur susciter des persécutions jusqu'à l'étranger, car il s'agit des Jeunes-Turcs en exil. Voici donc ce résumé (22):

1. Renverser le Sultan Abdul Hamid.
2. Conserver sur le trône la dynastie ottomane, le Sultanat et le Khalifat.
3. S'opposer à l'intervention des puissances étrangères dans les affaires intérieures de la Turquie et spécialement à leur intervention pour des motifs de mouvements arménien, macédonien, crétois, arabe et albanais.
4. Ne reconnaître l'existence ni de question arménienne, ni de question macédonienne. Prendre position et lutter contre les mouvements des diverses nationalités de la Turquie, au nom de l'unité et de l'intégrité de l'Empire ottoman.
5. Défendre dans leur intégrité les institutions actuelles de la Turquie, sociales, religieuses et économiques.

---

(22) Références des notes 11 et 20; y ajouter S. SABAH-GULIAN, *La Jeune-Turquie*, Paris, 1908, p. 19.

6. En ce qui regarde la politique intérieure, soutenir et réaliser l'idée de l'Ottomanisme, à savoir le nationalisme turc avec toutes ses conséquences: adopter la centralisation politique absolue; rejeter toute espèce de décentralisation.

7. Rétablir la Constitution de Midhat Pacha et attendre d'elle la réalisation des désirs lointains et immédiats, et aller de l'avant, guidé par sa lumière.

8. En ce qui regarde la politique étrangère, protéger contre les Gouvernements auxquels ils sont soumis, les Algériens, les Tunisiens, les Marocains, ainsi que les Musulmans qui se trouvent en Bulgarie, en Crète, au Caucase, dans les pays Transcaucasiens et dans les Indes. Considérer le monde musulman tout entier comme une seule famille et faire de l'État Ottoman le pôle de leurs espérances. Sur ces bases s'efforcer de cultiver des liens intimes entre les États musulmans indépendants ou à demi indépendants.

9. Faire connaître aux Européens les côtés élevés de l'Islam et la civilisation musulmane.

On voit par ce résumé ce qu'entendaient par *ottomanisme* les principaux créateurs du mouvement Jeune-Turc au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon eux cela devait être réalisé non seulement à l'égard des chrétiens, mais encore à l'égard des populations musulmanes, dont les divisions nationales ou raciales étaient encore plus nombreuses: Albanais, Alaouites, Arabes, Azéris, Druzes, Kurdes, Lazes, Métoualis, Tcherkèzes, Yézidis; et je n'ai pas tout énuméré. Et, toujours selon eux, le moyen efficace d'y parvenir était la *centralisation absolue*. Sur ce point Jeunes-Turcs et Vieux-Turcs étaient parfaitement d'accord. Si le testament politique attribué à Fouad Pacha en 1869 est vraisemblablement apocryphe (23), la parole que disait couramment Midhat Pacha, le ministre le plus libéral, est bien authentique: « Nos ancêtres ont eu tort de ne

---

(23) Voir au mot Fouad Pacha, dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, éd. HOUTSMA.

pas imposer l'islamisme à nos sujets d'Europe. Il faudrait user de toutes les circonstances pour modifier à notre profit la proportion numérique des deux religions » (24). Le sens de ces derniers mots n'est que trop transparent. Le Pacha a eu tant à lutter dans la Turquie d'Europe et son adage fut si souvent mis en pratique.

Mais dans les débuts du XX<sup>e</sup> siècle les Jeunes-Turcs de l'exil se rendaient compte eux-mêmes que leurs palabres littéraires ne faisaient pas avancer les événements. Aussi, au Congrès réuni à Paris en décembre 1907, auquel nous avons fait allusion plus haut, c'est un tout autre son de cloche que l'on entend. D'ailleurs, vu les délégations y présentes, il ne pouvait en être autrement. Ce Congrès, réuni sur l'initiative du parti « Union et Progrès » par le truchement du leader Ahmad Riza, a groupé toutes les organisations, qui constituaient l'opposition au régime Hamidien. Voici leurs noms apposés au bas des Actes du Congrès; ainsi que les titres de leurs organes:

1. *Comité ottoman d'Union et de Progrès*. Leurs organes officiels: « Chour-i-Ummet » et « Mechvéret ». (C'est l'organisation dont s'approchait le plus le Comité de Salonique.)

2. *Fédération révolutionnaire arménienne*. Organe: « Drochak ». (C'est le parti « Tachnak ».)

3. *Union ottomane d'Initiative privée, de Décentralisation et de Constitution*. Organe: « Térakke » (= Progrès).

4. *Comité Israélite d'Egypte*. Organe: « La Véra ».

5. *Rédaction du journal Khilafet*, organe de propagande en arabe et en turc, paraissant à Londres.

6. *Rédaction du journal « Armenia »*, organe de propagande, publié à Marseille.

---

(24) Rapporté souvent par les historiens. Voir Capitaine H. SEIGNOBOSC, ancien officier de la Mission d'Orient, *Turcs et Turquie*, Paris, 1920, p. 18.

7. *Rédaction du journal « Razmik »*, organe révolutionnaire pour les pays balkaniques.

8. *Rédaction de « Hayrénik »*, organe révolutionnaire, paraissant en Amérique.

9. *Le Comité « Ahd-i Osmani »* (= Pacte Ottoman) d'Égypte.

Sur neuf organisations quatre sont donc arméniennes et, parmi celles-ci, le journal « Pro Armenia » seul est neutre; les trois autres, *Drochak*, *Razmik* et *Hayrénik* sont des publications officielles du parti Tachnak (*Tachnakdzouthioun* signifie Fédération) (25). Le parti arménien Hentchak, pressenti par l'intermédiaire du parti Tachnak, avait décliné l'invitation.

Les Actes du Congrès comprennent deux parties: un compte-rendu protocolaire dont nous venons d'énumérer les signataires et une annexe énumérant le détail des décisions prises. Contentons-nous d'une brève analyse de la première partie. Après un aperçu historique sur la situation de la Turquie et sur le régime hamidien en particulier, les délégués se mettent d'accord sur trois points capitaux:

1. Renverser de son trône le Sultan Abdul Hamid.
2. Changer radicalement le régime en vigueur.
3. Établir le régime représentatif avec deux Chambres.

Les Congressistes préconisent donc l'établissement d'une monarchie constitutionnelle (maintien du Sultanat et du Khalifat); et, après un appel aux populations pour l'union et l'action, ils indiquent six moyens passifs et actifs aptes à réaliser le renversement du régime hamidien. D'autres organisations ont dans la suite adhéré aux décisions du Congrès:

1. *La Fédération des Révolutionnaires Ottomans*;
2. *Le Comité Central des Libéraux Turcs*;

---

(25) K. LAZIAN, *L'Arménie et la question arménienne à la lumière des traités*, Le Caire, 1942, pp. 64-69.

### 3. *L'Organisation Intérieure Macédonienne* (26).

Une réunion générale devait avoir lieu un an plus tard, en décembre 1909; la révolution de juillet 1908 la rendit inutile.

\* \* \*

On peut se demander comment fut possible ce Congrès, dont les déclarations contredisent les bases mêmes de la politique de la Jeune-Turquie en exil durant de si longues années. Des tentatives furent entreprises plus d'une fois de part et d'autre, soit par les Arméniens du parti Tachnak de la rédaction du journal officiel *Drochak* à Genève, soit surtout par les leaders Jeunes-Turcs qui venaient passer de longues heures dans les bureaux du journal; ils étaient de plus en plus conquis par le dynamisme du parti. Mais celui-ci se refusait à la collaboration, à cause de l'intransigeance ottomanisante des leaders, telle que nous l'avons exposée plus haut. Des deux côtés pourtant, on sentait que le fruit mûrissait. Le parti Tachnak, dans sa septième assemblée générale tenue précisément en 1907 à Vienne (Autriche), émit un vœu dans le sens d'une entente et le parti « Union et Progrès » ne demandait pas mieux. On avait eu la sagesse de convoquer au Congrès de Paris, rendu dès lors possible, toutes les organisations de l'opposition dans l'Empire ottoman (27).

Mais les dispositions avaient-elles vraiment évolué intérieurement vers un libéralisme réel, avec le respect dû à toutes les agglomérations, ethniques et confessionnelles, si variées, de l'Empire, et dont plusieurs étaient indubitablement très importantes par leurs origines autochtones, par leur nombre et surtout par leur degré culturel? Un Ahmed Riza, directeur du « *Mechveret* », qui avait fait des déclarations si intransigeantes durant les précédents pourparlers, avait-il donc changé ses

(26) L'ouvrage russe, cité plus haut, p. 220, et SARKIS ATAMIAN, *The Armenian Community*, New-York, 1955, pp. 156-158.

(27) MICHAEL VARANDIAN, *Histoire de la Fédération arménienne* (= Parti Tachnak), II, Le Caire, 1950, pp. 1-14.

convictions? (28). Et les jeunes officiers de Salonique, que pensaient-ils, que voulaient-ils dans leur intime? Il est instructif de prendre connaissance tout d'abord de ce qu'en dit un capitaine français, Seignobosc, qui les a connus de près à Salonique, à Constantinople, en Anatolie. Il émet un son de cloche qu'on n'était pas habitué à entendre alors:

« Afin de bien saisir la politique des Jeunes-Turcs, il est nécessaire de chercher à comprendre comment et pour quelles raisons s'est faite la Révolution de 1908. Elle ne fut pas autre chose, au début, qu'une conspiration militaire.

Comme Ibrahim I<sup>er</sup>, Mustapha II, Ahmed III, Sélim III et Abdul-Aziz, Abdul-Hamid a été renversé par son armée. Pour quelles raisons?

Parce qu'il dépensait trop? Non! Parce qu'il avait fait massacrer les Arméniens? Non pas. Parce qu'il refusait d'exécuter les réformes antérieures promises par la constitution de 1876? Encore moins. Tout simplement parce qu'il n'était pas assez mahométan aux yeux de ses sujets.

L'empire musulman se trouvait en fait sous le contrôle des étrangers. Des officiers allemands dirigeaient l'état-major; des officiers italiens figuraient dans l'entourage du sultan; l'administration était entre les mains de conseillers français ou anglais. Tous étaient richement payés et avaient sous leurs ordres les officiers et les fonctionnaires ottomans.

Mais c'est surtout en Macédoine que les agents de l'Europe se trouvaient en plus grand nombre. En 1904, il y avait à Salonique 25 officiers européens chargés de réorganiser la gendarmerie. Ce chiffre fut doublé en 1905. En 1906 l'Europe imposait à la Porte le contrôle financier. En 1908, elle la forçait de subir le contrôle judiciaire et étudiait le moyen d'organiser en Macédoine une administration autonome.

L'arrivée d'instructeurs étrangers blessa profondément l'amour-propre des Turcs, surtout celui des jeunes officiers qui sortaient des écoles et se trouvaient en grand nombre dans le 3<sup>e</sup> corps d'armée placé en Macédoine.

---

(28) Voir dans *Les Mémoires de Mgr J. Naslian*, toute la 1<sup>re</sup> partie du 1<sup>er</sup> vol. Cet immense ouvrage en 2 vol. 607 et 1032 pages contient une énorme documentation.

Des écrivains ont prétendu que ces derniers n'éprouvaient aucun ressentiment contre les instructeurs imposés par les puissances européennes. C'est faux. Les officiers turcs montraient à leur égard beaucoup d'amabilité, mais, au fond du cœur, une haine violente. Ces jeunes gens supposaient à tort ou à raison posséder assez d'intelligence pour réformer eux-mêmes, sans accepter l'expérience de réformateurs qu'ils ont toujours considérés comme des intrus. Mais avec cette politesse orientale qui transforme en franchise la plus profonde fausseté, ils n'ont rien laissé paraître de leur état d'âme et c'est de bonne foi que les conseillers européens ont pu se croire indispensables et même avoir l'illusion d'être aimés.

Ne dénonçons pas cependant aux officiers ou aux fonctionnaires jeunes-turcs d'avoir eu très profond le sentiment de la patrie. Ils souffraient d'être constamment espionnés par les agents d'Abd-ul-Hamid; ils s'indignaient de voir l'avancement donné aux courtisans d'Yildiz-Kiosk et de constater l'incurie des conseillers du sultan. Mais surtout, ils ressentaient une peine très réelle de se trouver commandés par des officiers français, anglais, italiens. Ces derniers percevaient des soldes très élevées, alors qu'eux-mêmes, relégués au rôle de comparés, se voyaient attribuer des appointements de famine.

On a dit et répété que les Jeunes-Turcs avaient songé à une révolte, seulement après avoir compris toute l'importance des réformes entreprises par les officiers et conseillers européens placés à côté d'eux en Macédoine. Cette thèse est ridicule. Les Enver, les Niazi, les Djemal, les Talaat étaient suffisamment instruits et intelligents pour ne pas avoir besoin de calquer leurs idées sur celles des étrangers. Toute l'initiative de la révolution de 1908 revient donc à une élite d'officiers ottomans énergiques, ambitieux, mais avant tout patriotes. "Il faut bien le dire, la révolution turque a surtout été un coup d'État militaire, et, circonstance peut-être unique dans l'histoire, un coup d'État accompli par les chefs, malgré les soldats." (Notes sur la Jeune-Turquie, par Muçafir, Sirey, éd. 1911.)

On commet trop souvent l'erreur d'accommoder les événements du passé au gré de l'opinion du jour. C'est un grave défaut, car en procédant de la sorte, on fait de la légende et non plus de l'histoire. Bornons-nous plutôt à constater uniquement la vérité. Celle-ci oblige à dire que si le 3<sup>e</sup> corps ottoman s'est le premier révolté à Salonique, cela tient avant tout à un sentiment de pur patriotisme. La Macédoine était devenue une province à demi européenne, par

suite du contrôle étranger qui menaçait de s'étendre encore davantage. Or les Turcs ne voulaient pas admettre ce contrôle, ils refusaient d'en comprendre la nécessité. Cependant la Macédoine ne présentait aucune sécurité; les bandes de *comitadjis* se battaient constamment entre elles et terrorisaient les populations. La présence d'officiers envoyés par les diverses puissances a forcé les Turcs à détruire ces bandes, ce qu'ils n'auraient jamais fait de leur propre initiative. On ne peut donc nier la valeur du contrôle européen. Malgré tout, les Turcs ont toujours refusé de reconnaître cette situation et la révolution ne fut pas autre chose qu'une crise de xénophobie et une explosion d'indignation nationaliste contre un sultan assez faible pour admettre dans les affaires ottomanes l'ingérence étrangère.

Un discours imprudent du baron d'Aehrenthal, le 27 janvier 1908; la convention relative au chemin de fer de Serajevo à Mitrovitza; l'annonce de nouvelles réformes exigées par l'Angleterre et la Russie firent beaucoup pour le succès de la propagande jeune-turque. Enfin l'entrevue de Revel, entre le roi Edouard VII et le tsar Nicolas, où fut arrêté un programme définitif de réformes, décida les officiers à agir sans délai » (29).

Ces observations du capitaine Seignobosc semblent bien objectives. Il faut simplement ajouter que le déclenchement immédiat de la révolution en juillet 1908 a été provoqué par la décision du Sultan, dont on a eu connaissance à temps, d'arrêter les leaders de Salonique: ses espions lui en avaient procuré la liste. Le coup audacieux des officiers de Salonique a réussi, comme nous l'avons rapporté au début du présent travail, et ce sont eux qui accaparèrent tout l'honneur du succès mérité par les efforts déployés et les sacrifices supportés durant trois quarts de siècle au nom de la Jeune Turquie.

\*  
\*  
\*

Le lecteur souhaiterait peut-être encore quelques arguments plus directs, pour rejeter le mythe de la loyauté initiale des Jeunes-Turcs du comité « Union et Progrès » et de leur revirement vers le fanatisme turco-

(29) Capitaine H. SEIGNOBOSC, *Turcs et Turquie*, Paris, 1920, pp. 31-35.

musulman sous la pression de l'opposition en Turquie. Rappelons-nous d'abord que contrairement à la décision prise d'un commun accord au congrès de Paris en décembre 1907, en juillet 1908 les révolutionnaires venus de Salonique n'ont pas détrôné le Sultan. Nous avons déjà parlé d'Ahmad Riza. Voici maintenant ce que dit de Nazim Pacha le capitaine Seignobosc :

« Le docteur *Nazim*, créateur du mouvement nationaliste en Turquie, était un *deunmé* (juif renégat). Il représentait une intelligence assez bornée. C'était l'homme de l'idée fixe.

Notre empire est dépeuplé, disait-il. Nos territoires jadis si riches sont en friche... Pour refaire une Turquie grande et prospère, il existe un moyen bien simple : expulser les étrangers et les remplacer par des turcs de pure race. Nous appellerons chaque année, en Turquie, un demi-million d'émigrants (mohajirs) que nous installerons à côté de nos populations : des bosniaques, des pomaks, des turcs, des tatars de Russie, des turkmènes... et, en vingt ans, nous aurons créé un empire essentiellement ottoman.

La thèse de Nazim-Pacha est tellement extravagante qu'on est tenté de ne point l'examiner. On aurait tort. Si l'idée est baroque, elle explique cependant bien la politique des Jeunes-Turcs. Tous, en effet, ont été les fervents adeptes du nazimisme, parce qu'il correspondait à leurs aspirations de panislamisme ou tout au moins de panturquisme. Et, de leur rêve, sont résultées ces expulsions systématiques des populations grecques de la côte d'Asie, refoulées d'abord vers les îles du littoral, puis rejetées de là vers la mère-patrie. Qu'on se rappelle les persécutions de Smyrne et d'Aïvali, en 1914, et on restera convaincu.

A la suite de Nazim, les Jeunes-Turcs ont vu encore beaucoup plus loin. Dans leur rêve de touranisme, ils n'ont point hésité à détruire toute race qui pouvait détenir une parcelle du sol réservé aux seuls osmanlis. Et, c'est en développant cette pensée d'exclusivisme qu'ils ont imaginé le massacre en masse des grecs et surtout des arméniens. L'expulsion n'allait pas assez vite à leur gré ; l'extermination devait seule permettre la réalisation du grand projet : *La Turquie aux Turcs*. Éminemment simplistes, dénués de tout sentiment de pitié, égoïstes renforcés d'âme autant que de pensée, les jacobins de la Turquie n'ont point hésité à massacrer plus d'un million d'Arméniens, de

grecs et de chrétiens de toute origine, pour arriver à la réalisation de leur extravagante théorie.

“Mais vous dépeuplez de riches contrées; vous faites disparaître le commerce et l'industrie; vous ruinez l'agriculture, détenue par ces populations que vous prétendez faire disparaître”, leur criaient leurs adversaires. “Qu'importe!” répondaient les Jeunes-Turcs, Nazim en tête, “nous voulons la Turquie aux turcs.”

Les épouvantables massacres d'Arménie sont dus beaucoup plus à ce désir maladif qui obsédait la bande jeune-turque de repeupler l'empire avec des ottomans, qu'à des crises de fanatisme ou à des jalousies de races. Il est impossible d'en douter quand on réfléchit comment les projets d'extermination ont été froidement combinés et exécutés. Il y a eu, dans l'emploi des procédés, un esprit de méthode extraordinaire, que je qualifierai de “tactique sanglante”. Nazim, père d'une théorie qu'il développait à tout propos, a fait infiniment mal à l'humanité: il a lancé une idée de folie que ses acolytes ont reprise.

Ajoutons que Nazim avait vécu onze ans à Paris avant la révolution. Il faut avouer que notre civilisation n'avait eu aucune influence sur sa mentalité musulmane » (30).

\* \* \*

Si le docteur Nazim Bey était l'enfant terrible du comité, qui avait son franc-parler, les autres grands leaders ont agi avec une hypocrisie effrontée. Ainsi, peu de temps après les massacres de Cilicie, constatant la défiance qui s'était emparée à leur égard, de la part des Arméniens et de leurs alliés « tachnaks » en particulier, ils firent tout leur possible pour inspirer de nouveau confiance à ceux-ci et s'assurer leur collaboration, dont ils sentaient la nécessité. D'où un nouvel accord réalisé entre les deux partis. Voici la traduction de l'incroyable circulaire, datée du 24 août/6 septembre 1909 et signée par: « *Centre général du parti Union-Progress; — Bureau responsable de Constantinople de la fédération révolutionnaire arménienne* ». Le texte de la circulaire dit:

---

(30) *Ib.*, pp. 61-63.

« Afin d'assurer la liberté de la patrie, de conserver d'une manière durable son intégrité territoriale et politique, de dissiper les malentendus qui ont surgi au sein d'une catégorie de personnes et d'établir les meilleures relations entre les éléments ottomans, le parti « Union-Progress » et la Fédération révolutionnaire arménienne sont parvenus à un accord complet sur les points fondamentaux suivants :

1. Pour mettre en exécution la constitution et pour consolider d'une manière inébranlable le progrès public dans le pays, ils (les deux partis) travailleront et lutteront en unissant leurs forces, ne s'épargnant aucun sacrifice.

2. A l'égard des mouvements réactionnaires possibles, ils agiront avec une fermeté concertée et une orientation déterminée, dans les limites de toutes les possibilités permises par la loi.

3. Étant donné que la préservation de la patrie sacrée ottomane à l'abri de toute amputation ou séparation est l'objectif de l'activité concertée des deux organisations, celles-ci travailleront à dissiper effectivement les faux racontars, héritage du régime tyrannique, dans l'opinion publique, à savoir que les Arméniens tendent à l'indépendance.

4. Les deux partis déclarent qu'ils sont d'accord au sujet « de l'extension des prérogatives provinciales », ce qui garantit le progrès et l'avancement de la commune patrie ottomane.

5. L'Union-Progress et la Fédération (= Tachnakdzoutioun), considérant comme une prémonition de bon conseil, l'événement du 31 mars et le regrettable désastre d'Adana, ont décidé de travailler la main dans la main, pour la réalisation des points fondamentaux ci-dessus mentionnés » (31).

On peut d'abord s'étonner qu'un parti si draconien turc et, qui plus est, au pouvoir en Turquie, ait signé les clauses qu'on vient de lire, avec un parti politique allogène, voire arménien. Cela ne prouverait-il pas l'importance du parti arménien aux yeux du parti turc au pouvoir ? Mais cet accord a étonné davantage et même scandalisé les autres partis et les corps constitués arméniens, vu qu'il était survenu après et malgré les massacres d'Adana, et tout ce qu'on apprenait au jour le jour sur les

---

(31) K. LAZIAN, *l. c.*, pp. 71-72.

intentions véritables des Jeunes-Turcs à l'égard des Arméniens (32). Pourtant, en dépit de certains procédés vexants et même de félonies à leur égard et à l'égard surtout de la nation arménienne, les dirigeants du parti Tachnak sont restés fidèles aux clauses de l'accord signé par eux et ont soutenu jusqu'au bout le parti Jeune-Turc Union et Progrès, jusqu'au jour où ils furent arrêtés en masse et voués à l'anéantissement. C'était déjà trop tard lorsqu'ils ouvrirent les yeux. Ils avaient cru que l'unique issue pour le bien du peuple arménien se trouvait dans le maintien au pouvoir de ce parti et que c'était leur devoir national d'y contribuer de toutes leurs forces (33).

Mais les Jeunes-Turcs ne tenaient aucun de leurs engagements pris aux beaux jours de juillet 1908; au contraire la situation empirait chaque jour davantage à l'égard de tous les allogènes, des Balkans aux montagnes d'Arménie. A la guerre déclarée par l'Italie à la Turquie en Tripolitaine, s'ajoutèrent les agissements révolutionnaires des macédoniens, des bulgares et des albanais, tous excédés par les procédés des Jeunes-Turcs. Bientôt éclata la guerre balkanique entre la Turquie et les confédérés comprenant la Grèce, la Bulgarie, la Serbie et le Monténégro. Agissements des partis opposés à Constantinople, différents problèmes en discussion au parlement, scissions même au sein du parti ont rendu bien amers les jours du parti Jeune-Turc de 1910 à 1913; celui-ci fut plus d'une fois à deux doigts de sa disparition. Au moment où la Turquie allait signer sa défaite dans les Balkans, une brouille entre serbes et bulgares avait permis à Enver pacha de rentrer dans Andrinople évacuée par les bulgares, après l'avoir conquise. Ce fait releva quelque peu le prestige du parti, très ébranlé par les défaites successives et les agissements

---

(32) Voir la documentation ramassée par Mgr JEAN NASLIAN, dans ses *Mémoires*, t. I, pp. 1-102. On aurait souhaité plus de précisions dans l'indication des sources et des dates et une ordonnance plus claire. Noter en particulier, p. 10, en note, les décisions secrètes prises par les Jeunes-Turcs dans leurs congrès annuels de 1910 et de 1911. La suppression des Arméniens y est déjà décidée.

(33) M. VARANDIAN, *l. c.*, II, pp. 17-23; S. ATAMIAN, *l. c.*, p. 159.

sournois d'officiers frondeurs. Enver et Talaat, à la tête d'une bande de 200 Jeunes-Turcs envahirent la Sublime-Porte, renversèrent le ministère libéral au pouvoir depuis six mois et prêt à accepter les conditions de paix proposées par les Puissances (dont la cession d'Andrinople à la Bulgarie). Ce jour-là furent assassinés le ministre de la guerre Nazim Pacha et son aide de camp (10 janvier 1913); on installa comme Grand-Vizir le général Mahmoud Chevket Pacha, qui sera assassiné à son tour cinq mois plus tard (2 juin 1913), au moment où il se rendait dans son automobile du ministère de la guerre à la Sublime-Porte. Un régime de terreur: arrestations, déportations, pendaisons, épura tout à sa façon et concentra le pouvoir entre les mains d'un triumvirat tyrannique: Enver, Talaat, Djémal, et de quelques autres membres du comité (34).

Maîtres absolus du vaste empire, les Jeunes-Turcs rejetèrent tout masque dans leurs agissements. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur les massacres de la population orthodoxe en Thrace réoccupée et les expatriements forcés, sur les persécutions de l'élément hellène en Anatolie, spécialement sur les côtes occidentales, leur politique changeante et empreinte de félonie à l'égard des populations de langue arabe. Pour ne nous occuper directement que des Arméniens, objet de notre étude, disons que dans les provinces centrales et orientales, habitées par les populations arméniennes, on était revenu aux pires jours du régime hamidien, quoiqu'il n'y eut pas encore de massacres massifs, dont pourtant la menace constante entretenait une atmosphère d'angoisse. « *Les enfants chéris de tous les gouvernements turcs, les loups auxquels ils avaient l'habitude de jeter en pâture la chair arménienne* », suivant l'expressive formule de Mandelstam (35), les kurdes étaient encouragés dans leurs empiètements de toutes catégories.

Je ne veux faire état ici que d'un seul rapport préparé sous régime Jeune-Turc et envoyé au ministère des affaires intérieures par le gouvernement du vilayet de Bitlis. Le rapport est intitulé: *L'état du Kurdistan*

(34) A. MANDELSTAM, *l. c.*, p. 48.

(35) *Ib.*, p. 51.

et le problème de la réforme (36). En voici quelques extraits qui ne font que confirmer, par la plume d'un courageux fonctionnaire gouvernemental le contenu détaillé de centaines de rapports envoyés par les Arméniens des provinces au patriarcat de Constantinople.

Dans le rapport, il est principalement question du district de Mouche, région éminemment arménienne dans le vilayet de Bitlis; mais la situation qu'il décrit ne diffère pas de celle des autres districts et des autres provinces habités par les Arméniens. L'auteur mêle assez souvent l'emploi du verbe « être » tantôt au *passé*, tantôt au *présent*; mais on voit que dans sa pensée la situation présente, sous régime constitutionnel, ressemble grandement à celle du régime hamidien.

Remarquons dans l'intitulé du rapport le mot « Kurdistan ». Ce mot fut de plus en plus répandu et même imposé, après le congrès de Berlin, par le Sultan Abdul Hamid. Écrire ou prononcer le mot « Arménie » était un crime. Dans des atlas ou des dictionnaires, venus d'Europe, la censure allait jusqu'à gratter ce mot. L'auteur du rapport semble donc suivre l'usage imposé et il dit:

« Les tribus kurdes qui constituent la population indigène du district sont une vieille race vivant depuis des siècles dans un état tribal sauvage. Bien qu'il ne soit pas possible de prétendre et de prouver que les kurdes sont inaptes à être civilisés, ces régions du pays (ottoman) étant éloignées du centre de l'état, on n'a pu entreprendre les moyens civilisateurs indispensables à l'éducation du peuple ainsi qu'à la réforme et à la prospérité du pays. En conséquence, la population est restée délaissée dans son état primitif et elle a gardé ses caractéristiques sauvages.

La paysannerie, qui constitue la population autochtone, est plongée dans une ignorance absolue, égalant presque la sauvagerie, ignorant les droits naturels humains et les prérogatives qui distinguent l'homme de l'animal, elle est soumise à la violence et à l'influence continuelles de ceux qui par la force ou par l'hérédité ont acquis le titre de *Begs* et d'*Aghas*.

---

(36) АДОМ, *Le renouveau de l'état et le problème des terres*, Constantinople, 1910, pp. 8-14.

Dans ces régions règne dans sa pleine acception l'adage tyrannique affirmant que *la force prime le droit*... Et même certains Arméniens, pour être à l'abri des persécutions, installèrent un *Agha-Kurde* dans leur village pour vivre sous sa protection... »

Après avoir montré que le chef kurde avait à sa disposition, suivant le degré de sa force et de sa fortune, de 5 à 10 jusqu'à 20 et 100 hommes prêts à exécuter tous ses ordres, des pillages jusqu'aux assassinats, l'auteur poursuit :

« En conséquence, la population des villages, privée des droits naturels humains, était réduite à l'esclavage sous la main des tyrans. Tout ce qui appartenait aux paysans : terres, meubles, animaux domestiques, et même honneur et vie, était soumis au bon plaisir de l'Agha » ;

et même en cas de poursuites judiciaires pour les crimes de celui-ci, c'était eux, gens de son service, qui étaient tenus pour responsables et susceptibles de peines.

L'auteur montre que la situation habituelle est un état de brigandage continu, avec cette différence par rapport aux provinces anatoliennes (plus occidentales), que les brigands, après leurs crimes, n'ont pas besoin de gagner la montagne ou de se cacher ; ils vivent tranquilles chez eux... Et c'est de ces gens-là qu'on formait les bataillons de cavalerie surnommés « hamidiyès », du nom du Sultan Abdul-Hamid, « qui les utilisait dans un but spécial. Ce ne sont que des bandits en uniforme », dit l'auteur du rapport, et les « régiments hamidiyès », ajoute-t-il, n'étaient que des « hordes de bandits ». Et pourtant, à cause du nom du Sultan qui leur était adjoint, « ces kurdes nu-pieds étaient considérés comme des gens de haute naissance, contre lesquels personne n'osait ouvrir la bouche ».

Les kurdes et autres chefs de tribus étaient tous armés et imposaient leurs volontés aux fonctionnaires du gouvernement. Comme ceux-ci, à la moindre résistance, risquaient leur place et même leur peau, ils prenaient le parti de s'accommoder au régime. Et voici la conclusion de l'auteur :

« Ce système, au temps du précédent régime, avait ouvert aux fonctionnaires une porte de chance pour des abus. Ils se conformaient, non plus aux exigences de la justice et de la loi, mais aux conditions locales. Les employés de l'état civil et des tribunaux, ne remplissant pas leurs emplois honnêtement, et ne pouvant pas le faire, — pour cinq poules, pour un agneau et finalement pour un plat de beurre —, délivraient des *actes de propriété* pour des terrains injustement appropriés, soumettaient les innocents à l'amende, les déclaraient coupables, relâchaient les criminels. Des procès injustes obtenaient gain de cause; on commettait des exactions au nom de la collecte des impôts, des violences et des injustices, etc... Tous les abus se généralisaient. Le meilleur moyen et le plus sûr refuge pour les abus c'était leur caractère officiel. »

\* \* \*

Je regrette de ne pouvoir commenter et illustrer ce rapport. Le lecteur aura remarqué qu'aucune des clauses signées par les Jeunes-Turcs avec le parti Tachnak n'était mise à exécution; la situation des terres volées aux paysans arméniens acquérait au contraire un caractère légitime. Les autres allogènes de l'Empire étaient d'ailleurs à la même enseigne. Voici ce qu'en écrivait brièvement le savant norvégien Fridtjof Nansen, explorateur du pôle nord, devenu l'avocat des réfugiés:

« L'émigration et l'établissement de mahométans dans les contrées chrétiennes de Macédoine et d'Arménie fut soigneusement préparée et favorisée. Les kurdes furent aussi encouragés dans leurs empiètements, et la restitution des terres enlevées aux Arméniens, qui avaient fui pendant les massacres fut suspendue. Après la défaite turque dans les Balkans, le sort des Arméniens devint pire; la perte de la Turquie d'Europe rendait d'autant plus nécessaire pour les turcs la consolidation de leur pouvoir en Turquie d'Asie. Des milliers de turcs émigrés de Thrace et de Macédoine arrivaient en Anatolie, pleins, contre les chrétiens, d'une haine que le gouvernement ne faisait qu'exciter. La seule différence entre les persécutions des Jeunes-Turcs et celles des Vieux-Turcs envers les Arméniens était que les premières résultaient d'un plan mûrement conçu et pour cette raison étaient infiniment plus dangereuses. Plusieurs des chefs du parti Jeune-Turc avaient fait leur éducation en Prusse et avaient

appris la méthode. De nombreux documents de cette époque prouvent que, déjà avant la guerre mondiale, le gouvernement turc avait pris la décision d'affaiblir et de « délayer les populations chrétiennes d'Arménie par l'infiltration d'autres éléments » (37).

Personne ne croyait plus aux Jeunes-Turcs, ni les nationalités balkaniques en Turquie d'Europe, ni les populations arabes ou de langue arabe au sud et au sud-est de l'Empire, ni le peuple arménien, d'une part, ni, non plus, les puissances européennes, d'autre part. Celles-ci seraient bien forcées de régler définitivement cette fois le problème balkanique, voire la question d'Orient tout entière. Tels étaient les pronostics qu'on faisait alors.

Les Arméniens ont donc de nouveau frappé à la porte des chancelleries européennes. Des commissions arméniennes, formées à Constantinople et à Tiflis, préparèrent des matériaux, élaborèrent des plans : on ne demandait, encore une fois, que la réalisation des réformes si souvent promises. Tandis que le catholicos d'Etchmiadzine recourait au Tsar, *La délégation nationale arménienne*, désignée par lui à Paris, sous la présidence de Boghos Pacha Nubar, faisait des démarches auprès des autres cours de l'Europe. La cour de Russie semblait avoir renoncé à cette époque au slogan de son premier ministre Lobanoff : *Arménie sans arméniens*, et prenait en main la cause des réformes, avec l'appui de la France et de l'Angleterre. Malgré la mauvaise volonté de l'Allemagne — qui regardait la Turquie comme son futur fief —, un protocole était signé entre la Turquie et la Russie le 26 janvier 1914, en vertu duquel, sous le contrôle des puissances, deux inspecteurs, originaires de pays neutres, seraient envoyés en Arménie et veilleraient au maintien de la loi et à la sécurité des peuples chrétiens de Turquie, des Arméniens en particulier, puisque l'un devait résider à Van (le norvégien, colonel Hoff) et l'autre à Sivas (le hollandais, colonel Westenenk) (38).

(37) FRIDTJOF NANSEN, *L'Arménie et le Proche-Orient*, Paris, 1928, pp. 330-331.

(38) Voir les détails et les dessous des pourparlers chez A. MANDELSTAM, *l. c.*, pp. 211-248. — Voir en arménien : VAHAN PAPA ZIAN, *Mes mémoires*, II, Beyrouth, 1952, pp. 176-266.

Dès la fin de 1912, les Arméniens reprirent donc un peu confiance; ils s'adonnèrent à toutes leurs activités économiques et culturelles; ils fêtèrent partout avec grande solennité l'anniversaire traditionnel du quinzième centenaire de l'alphabet arménien (412-1912) et le quatrième de l'imprimerie arménienne (1512-1912). En janvier 1914, ils croyaient encore une fois, toucher du doigt les réformes si longtemps attendues, si chèrement payées.

Illusion! qui allait être suivie hélas! de la déception la plus cruelle de l'existence trente fois séculaire de la nation arménienne.

## CHAPITRE DEUXIÈME

# EXÉCUTION DU GÉNOCIDÉ

Les Jeunes-Turcs profitèrent du désarroi produit en Europe par la première guerre mondiale pour mettre à exécution leur dessein. Les Arméniens furent expulsés de leurs demeures ancestrales et massacrés méthodiquement et cruellement. S'il en reste encore quelques cent mille dans certaines villes d'Anatolie et principalement à Constantinople, par contre dans les provinces orientales, à savoir dans l'Arménie historique proprement dite, il ne reste presque personne qui soit d'origine arménienne.

Il n'y a pas encore cinquante ans que l'événement a eu lieu; pourtant il fut tellement inhumain que déjà il paraît incroyable à beaucoup, même à nombre de jeunes Arméniens. D'autres nationaux seraient portés à attribuer une part de responsabilité aux victimes elles-mêmes, comme ont essayé de le faire, à l'époque, les exécuteurs de la triste besogne.

Depuis, il est vrai, pareilles tueries ont été perpétrées durant la seconde guerre mondiale, sur une plus grande échelle, avec une méthode d'autant plus cruelle qu'elle fut plus scientifique, plus perfectionnée, s'il est permis de profaner ainsi ce mot, et cela en plein centre de l'Europe, de la part du gouvernement d'un peuple des plus civilisés. Son organisateur en chef, Adolphe Hitler, disait un jour à ceux qui devaient exécuter ses ordres: « *Tuez, tuez; un jour on n'en parlera plus; qui parle à présent des massacres d'Arménie?...* »

Nous ne pensons pas de même, car nous ne doutons pas de l'humanité, ni du verdict de l'histoire, qui, au moins par certains qui s'y adonnent la main sur la conscience, sera écrite objectivement, malgré toutes les considérations politiques ou économiques, malgré tous les renversements d'alliances et les intérêts d'État soi-disant supérieurs, tendant à faire déclarer blanche « *la page la plus noire de l'histoire moderne* ».

C'est « cette page... », — j'emprunte l'expression au titre de l'ouvrage de Herbert Adams Gibbons consacré aux massacres d'Arménie — qu'il me faut écrire à présent.

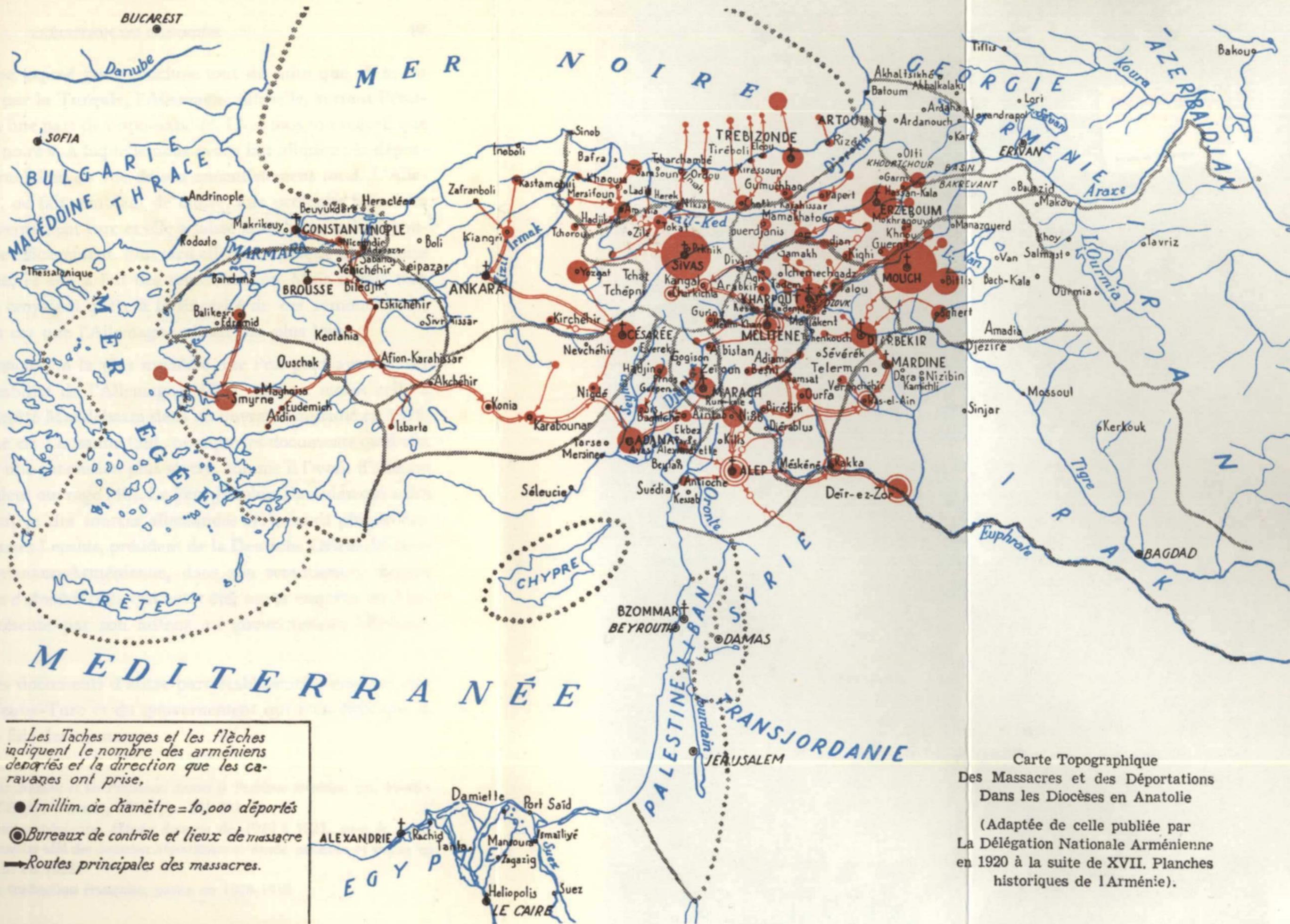
\*  
\* \*

### § I. RESPONSABILITÉS ET DOCUMENTATION

Le chapitre précédent décrivait la situation telle qu'elle se présentait au début de l'année 1914: quelques lueurs d'espérance en avant-scène, avec un arrière-plan très sombre. Les lueurs ont vite disparu. Les deux inspecteurs européens, chargés de veiller à l'exécution des réformes dans les provinces orientales, c'est-à-dire assez spécifiquement arméniennes, de l'empire, ont été vite renvoyés dans leurs pays. L'archiduc Ferdinand d'Autriche venait d'être assassiné à Sarajévo et la guerre mondiale était déclenchée en août 1914.

1. Les triumvirs Talaat-Enver-Djémal et d'autres pachas faisaient des préparatifs de guerre pour se ranger aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche. Dans cette conjoncture ils satisfaisaient leurs sentiments germanophiles; mais plus encore ils y voyaient une brillante revanche à leurs défaites des années précédentes dans les Balkans. A Berlin on avait fait miroiter devant leurs yeux la conquête de l'Égypte, l'entrée triomphale de l'armée turque à Tiflis, à Bakou; les régions en deçà du Caucase seraient annexées à la Turquie; la Russie, dont le spectre était toujours un cauchemar pour les Turcs, serait rejetée dans ses steppes, au delà de la chaîne géante.

Les chefs Jeunes-Turcs, maîtres du gouvernement, déployaient une grande activité. Mais, en réalité, c'est le turcophile et habile ambassadeur du kaiser Guillaume II à Constantinople, le baron Wangenheim, qui avait en mains tous les rouages de l'empire turc et c'est le général Liman von Sanders qui était le véritable chef de l'armée turque. Méchamment, mais très justement, le premier ministre russe Lobanoff avait dit que la Turquie avait passé sous la domination du califat de Berlin. Anticipons



Carte Topographique  
 Des Massacres et des Déportations  
 Dans les Diocèses en Anatolie  
 (Adaptée de celle publiée par  
 La Délégation Nationale Arménienne  
 en 1920 à la suite de XVII. Planches  
 historiques de l'Arménie).

sur le reste de notre exposé pour conclure tout de suite que, dans les horreurs commises par la Turquie, l'Allemagne officielle, surtout l'état-major de l'armée, a une part de responsabilité. C'est sous son regard que fut écrite la « page noire », à laquelle nous avons fait allusion : la déportation du peuple arménien, en vue de son anéantissement total. L'Allemagne a ajouté foi, ou fait semblant de croire, aux prétextes fallacieux avancés par le gouvernement turc et elle a laissé faire, alors qu'elle pouvait y porter remède efficacement. Plus tard elle s'est aperçue des desseins véritables des Turcs, et elle a fait des remontrances. Mais c'était trop tard. Les Turcs ne croyaient guère à la sincérité de ces remontrances ; ils savaient en tous cas que l'Allemagne n'irait pas plus loin.

2. C'est la conclusion la plus modérée que l'on peut avancer sur la part de responsabilité de l'Allemagne. C'est plus ou moins celle à laquelle a abouti André Mandelstam dans un ouvrage imprimé en 1925, après la Conférence de Lausanne (39), quoique les documents qu'il cite devraient autoriser une conclusion plus sévère, comme il l'avait d'ailleurs fait dans son précédent ouvrage (40). Le Père Jakobus Daschian qui a fait une étude comparative des sources allemandes (41), serait plus sévère. Surtout le Dr Johannes Lepsius, président de la Deutsche Orient-Mission et de la Société Germano-Arménienne, dans son sensationnel *Rapport secret sur les massacres d'Arménie* (42), qui avait été, après enquête en Turquie, rédigé et présenté par son auteur au gouvernement allemand en 1916.

3. Les mêmes documents d'autre part établissent la cynique culpabilité du parti Jeune-Turc et du gouvernement qui n'en était que la projection, dans le fait des massacres.

---

(39) *La Société des Nations et les Puissances devant le Problème arménien*, pp. 44-46.

(40) *Le Sort de l'Empire Ottoman*, 1917, pp. 301-331.

(41) Cf. la revue arménienne *Handes Amsorya* de 1920 à 1921, sous le titre : « *Die Deportation der Armenien nach den deutschen Aktenstücken* », étude achevée et parue en volume séparé seulement en 1933.

(42) Titre de la traduction française, parue en 1918-1919.

« En résumé, dit A. Mandelstam (43), la correspondance diplomatique allemande prouve péremptoirement que les massacres arméniens ont été exécutés sur les ordres du gouvernement jeune-turc désirant profiter de la Grande Guerre pour en finir, une fois pour toutes, avec la question arménienne. Certes, pendant l'exécution de cette mesure administrative turque, le fanatisme, la cruauté et les instincts rapaces de la populace ont pu se manifester dans leur plus effroyable hideur. Mais l'initiative des massacres ne revient nullement à une explosion de l'indignation populaire provoquée par une prétendue trahison arménienne comme tâchaient de le faire accroire les Jeunes-Turcs. Aux légendes et mensonges turcs déjà réfutés dans la presse des États de l'Entente et des pays neutres, la publication de la correspondance diplomatique et consulaire allemande a donné le coup de grâce. Il est, en effet, impossible d'incriminer la valeur des témoignages des fonctionnaires de l'Allemagne, alliée de la Turquie, renseignant leur gouvernement au jour le jour et en détail, sur la situation intérieure de l'empire ottoman qui pouvaient exercer la plus grande influence sur le cours de la Grande Guerre. »

4. Je crois opportun de joindre tout de suite à ce témoignage deux autres émanant de deux personnages turcs haut placés. C'est d'abord celui du grand vizir Damade Férid Pacha devant le conseil suprême interallié à Paris, le 17 juin 1919 :

« Au cours de la guerre presque tout le monde civilisé s'est ému au récit des crimes que les Turcs auraient commis. Loin de moi la pensée de travestir ces forfaits qui sont de nature à faire pour toujours tressaillir d'horreur la conscience humaine. Je chercherai encore moins à atténuer le degré de culpabilité des acteurs du grand drame. Le but que je me propose est de montrer au monde, avec des preuves à l'appui, quels sont les véritables auteurs responsables de ces crimes épouvantables » (44).

Ces crimes épouvantables, un autre grand personnage turc, Mousrafa Kémal Pacha, les a lui-même condensés, comme dans un communiqué militaire, le 28 janvier 1919, devant la cour martiale formée en Turquie :

(43) *Op. cit.*, p. 50.

(44) MANDELSTAM, *op. cit.*, p. 51.

« Je me suis rendu avec obéissance à l'invitation de cette cour constituée par décret impérial. Ceux qui me connaissent s'étonneront de ma comparution. Les pachas qui ont perpétré ces crimes inouïs et inconcevables et qui ont ainsi entraîné le pays dans la situation présente pour assurer leurs intérêts personnels, suscitent encore des troubles. Ils ont instauré toutes sortes de tyrannie et organisé les déportations et les massacres, brûlé avec du pétrole les enfants à la mamelle, violé des femmes et des jeunes filles en présence de leurs parents garrottés et blessés, séparé les jeunes filles de leurs père et mère, confisqué leurs biens meubles et immeubles et les ont exilés jusqu'à Mossoul dans un état lamentable, en exerçant toutes sortes de violences. Ils ont embarqué à bord des caïques des milliers d'innocents et les ont jetés à la mer. Ils ont fait proclamer par des hérauts la nécessité, pour les non-musulmans fidèles au gouvernement ottoman, de renier leur religion pour embrasser l'islamisme, ils les ont contraints à cette conversion; ils ont fait marcher des mois entiers des vieillards affamés; ils les ont astreints à des travaux forcés. Ils ont fait jeter les jeunes femmes dans des maisons de tolérance établies dans des conditions épouvantables et sans précédent dans l'histoire d'aucune nation » (45).

5. Certes nous n'ignorons pas que, si le gouvernement allemand a autorisé, après la défaite, la publication du *Rapport secret* de Lepsius et d'autres documents diplomatiques, c'est qu'il était animé par le désir d'innocenter le peuple allemand en rejetant toute la responsabilité sur le régime impérial antérieur. De même les deux déclarations turques, que nous venons de rapporter, font peser toute la responsabilité sur le régime antérieur déjà disparu. Nous avons voulu seulement enregistrer le fait de leurs aveux et le degré d'intensité des horreurs commises. Mais nous avons bien d'autres témoignages que nous citerons à leur place.

6. Il est certain que, aussitôt ses préparatifs essentiels achevés, la Turquie, à la fin de septembre 1914, a déclaré la guerre aux puissances de l'Entente (Russie, France, Angleterre). Les ambassadeurs de ces puissances quittèrent la capitale ottomane. Le parti jeune-turc « Union et Progrès » pensa que c'était le moment opportun de mettre à exécution

---

(45) Cité par Mgr JEAN NASLIAN, dans ses *Mémoires...*, I, p. 43.

les décisions prises en dernier lieu dans son congrès réuni à Salonique en 1910 et en 1911: la destruction des allogènes de l'empire, en commençant par l'élément arménien, intelligent et actif, qui est placé comme une barrière en travers de leur route vers le Caucase qui est leur premier objectif. Le tour des autres éléments viendra ensuite, comme l'ont montré les événements: les massacres de syriaques, de nestoriens, de chaldéens, et la famine au Liban. Panislamisme, mais par le panturquisme; première étape: *La Turquie aux Turcs seuls* (46).

7. Malgré la discrétion étonnante qui a entouré la préparation et l'exécution des massacres, et les précautions prises par les autorités officielles, les nouvelles ont transpiré hors de Turquie. Si les rapports des ambassades et des consulats restaient encore confidentiels, d'autres récits parvenaient à la connaissance des agences ou des journaux, qui les publiaient avec des précautions, de façon à ne pas compromettre ceux qui avaient fourni les renseignements. Mais les communications devinrent sensationnelles, lorsque se forma en Suisse le « *Comité de l'œuvre de secours 1915 aux Arméniens* », qui aussitôt alerta l'opinion mondiale. Des comités cantonaux et régionaux s'établirent dans différentes villes, ceux de Genève et de Bâle servaient de comités centraux respectivement pour la Suisse française et la Suisse alémanique. Une assemblée populaire réunit plus de 2000 personnes à Genève, le 2 novembre 1915, dans la salle de la Réformation, et le 3 novembre eut lieu une conférence des comités cantonaux à Bâle. Le comité de Genève publia, dès le mois de novembre, une brochure intitulée: *Quelques documents sur le sort des Arméniens en 1915*; le comité de Bâle publia une brochure analogue en allemand. Un second fascicule vit le jour en avril 1916 et un troisième au mois de septembre de la même année. Ces brochures renferment toutes des renseignements provenant de témoins (47).

---

(46) Voir chez MORGENTHAU les aveux d'Enver pacha sur les Arméniens, *Mémoires*, pp. 298-299.

(47) On y signale spécialement: « Les expériences de deux infirmières allemandes » (fasc. I, pp. 25-36) qui étaient restées à Erzeroum d'octobre 1914 à avril 1915 au

Se basant en grande partie sur les données publiées en Suisse, René Pinon a publié en 1916 dans la « Revue des deux mondes » un article important: *La suppression des Arméniens. Méthode allemande-Travail turc* (réimprimé en brochure, Paris, 1916). Entre-temps on préparait en Angleterre un ouvrage documentaire des plus importants, qui restera toujours une des sources principales pour l'étude des massacres: *Le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman (1915-1916)*, documents présentés par le vicomte Bryce, le 1<sup>er</sup> juillet 1916, avec un *Résumé de l'histoire d'Arménie jusqu'à 1915 inclusivement*, dû à Arnold J. Toynbee (pp. 51-147 de la traduction française).

8. L'ouvrage de vicomte Bryce s'arrête au milieu de 1916. D'autres viennent le compléter. D'abord *Les Mémoires de l'ambassadeur Morgenthau*. Le sous-titre en explique la teneur: Vingt-six mois en Turquie, par Henri Morgenthau, ambassadeur des États-Unis à Constantinople avant et pendant la guerre mondiale. (Trad. française, Paris, 1919.) La préface est signée par l'auteur en octobre 1918. Évidemment la lecture de ces « Mémoires » est des plus instructives si on veut connaître dans l'intime ce qu'est un musulman de race turque, et, en particulier ce que sont et ce que valent les triumvirs jeunes-turcs incapables de concevoir des abstractions comme humanité et civilisation, justice ou bienveillance (pp. 288 et ss. de la trad. française). L'ambassadeur avait de fréquents entretiens avec les triumvirs et, humainement parlant, il a fait tout son possible pour le soulagement des victimes.

---

service de la Deutsche Militärmission; « 4000 Arméniens sauvés par un drapeau de la Croix-Rouge » (fasc. II, pp. 89-98): c'est le récit de la résistance héroïque des Arméniens du Djébel-Moussa durant 40 jours et leur délivrance par la Marine française; c'est ce qui a inspiré le célèbre roman de FRANZ WERFEL: « Les 40 jours du Moussa-Dagh »; « Comment se fait le voyage des déportés » (*ib.*, pp. 99-104): c'est le journal d'un Suisse, témoin oculaire du passage des exilés de Zeïtoun à travers la plaine de Cilicie. Ne pouvant tout signaler, je termine par un document très instructif: « Quelques mots aux représentants officiels du peuple allemand; impressions d'un Allemand, maître d'école en Turquie » par le Dr MARTIN NIEPAGE, maître supérieur à l'école réale allemande d'Alep (fasc. III, pp. 147-161).

Les renseignements envoyés aux États-Unis par Morgenthau, ainsi que par d'autres personnes, ont tellement ému l'opinion publique que non seulement on y forma aussitôt un *Comité de secours aux Arméniens et aux Syriens* (dont l'œuvre bienfaisante continuera plus puissamment et pendant plusieurs années après la guerre), mais encore, dit-on, pour donner satisfaction à l'opinion, le président Wilson songea un moment à opérer un débarquement à Alexandrette, pour arrêter la prolongation des horreurs; mais certaines considérations — que nous ne pouvons discuter ici — en empêchèrent la réalisation.

9. Des documents innombrables en langue arménienne continuent à voir le jour chaque année, sous forme de « Souvenirs » ou de « Descriptions » sur le déroulement des événements dans chacune des villes ou provinces. Je les passe sous silence. Un seul ne peut être omis: ce sont les *Documents officiels concernant les massacres arméniens d'après les souvenirs de Naïm Bey*, recueillis et publiés par Aram Andonian, en trois langues: arménien, français et anglais.

Ce Naïm Bey était un honnête fonctionnaire turc, qui, malgré lui, avait été adjoint aux divers préposés à l'exécution des déportations à Alep, le plus grand centre de rassemblement des Arméniens ayant survécu à tous les mauvais traitements subis depuis le départ de leurs lieux d'habitations. C'est Naïm Bey qui recevait de Constantinople et d'ailleurs les dépêches claires ou chiffrées qui donnaient des instructions sur ce qu'il fallait faire. Aram Andonian, un des intellectuels arrêtés à Constantinople et amenés à Alep, qui a eu plus d'une fois la chance d'échapper aux déportations et qui a vécu en cachette au Liban en dernier lieu, a eu l'habileté, au lendemain de l'armistice, de se lier d'amitié avec le fonctionnaire en question et d'obtenir de lui communication des documents qu'il a publiés dans les trois éditions de son travail. Documentation de première main qui met à jour avec toute leur crudité le cynisme des ministères turcs et de leurs exécutants de choix.

10. Nous nous permettons d'ajouter aussi à cette bibliographie sommaire commentée l'essai que nous avons nous-même rédigé sur

l'histoire d'Arménie de 1908 à 1962 dans la revue *Proche-Orient Chrétien* (publiée par le Séminaire Sainte-Anne des Pères Blancs, à Jérusalem) sous le titre général: *Un tableau de la diaspora arménienne*, par le R.P. Jean Mécérian, s.J., 185 pages et deux cartes. Ils sont partagés en trois parties:

*Première partie*: Les Arméniens dans l'Union Soviétique.

*Deuxième partie*: Les Arméniens hors de l'Union Soviétique (y compris les événements de l'Empire Ottoman et bilan de la Diaspora).

*Troisième partie*: Les organismes d'intérêt général (Sièges ecclésiastiques, Partis politiques, Organisations charitables et culturelles). Tiré à part.

11. En résumé, des neutres de différents pays, ainsi que des Allemands et même certains Turcs, ont parlé et écrit pour libérer leur conscience. Des voix éloquentes ont retenti dans des salles, dans des parlements, dans des églises. Tout ce que l'humanité comptait de penseurs et de cœurs nobles à quelque nation, idéologie ou confession qu'ils appartiennent, se sont prononcés nettement, en stigmatisant l'acte qui visait la destruction d'un peuple entier dont ils ont établi l'innocence. Le chef suprême de l'Église, père commun de tous les belligérants, le pape Benoît XV, a stigmatisé le crime en plein consistoire et, de sa propre main, a écrit au Sultan en faveur des victimes. Mais, comme le disait l'ambassadeur allemand comte Wolff-Metternich, dans sa dépêche du 10 juillet 1916 au chancelier Bethmann-Holwegg:

« Dans la réalisation de son programme de solution de la question arménienne par la destruction de la race arménienne, le gouvernement turc ne s'est laissé arrêter ni par nos représentations, ni par celles de l'ambassade d'Amérique et du délégué du pape, ni par les menaces des puissances de l'Entente, ni le moins du monde par des égards pour l'opinion publique de l'Orient » (48).

\*  
\* \*

---

(48) MANDELSTAM, *op. cit.*, p. 50.

## § II. LA PROCÉDURE EMPLOYÉE PAR LE GOUVERNEMENT TURC

Les Arméniens du monde entier commémorent, le 24 avril de chaque année, l'horrible tragédie destinée à anéantir leur peuple. Cette date fut choisie comme un symbole, car, en 1915, c'est durant le jour et surtout la nuit du samedi 24 avril du calendrier grégorien (11 avril du calendrier julien encore en vogue alors à Constantinople concurremment avec l'autre) que 235 Arméniens, membres dirigeants de la nation, appartenant à la meilleure société, furent arrêtés, sans préavis aucun, par la police turque de Constantinople. D'autres arrestations suivirent bientôt et leur nombre s'éleva à 600. Quelques-uns d'entre eux seulement furent relâchés ou rappelés d'exil; mais tous les autres furent dirigés vers l'intérieur, puis vers les extrémités de la Turquie, pour ne plus jamais revenir. On apprit plus tard dans quelles conditions affreuses ils avaient été torturés, puis mis à mort, tels un Varoujan, un Zohrab, un Vartkès. Naturellement sur le nombre des intellectuels arrêtés se trouvaient en première place tous les dirigeants du parti Tachnak, amis des chefs jeunes-turcs dont ils avaient sauvé la vie en les hébergeant dans leurs maisons lors du soulèvement hamidien. En cette année, 1965, c'est le cinquantenaire de ces événements qui fut commémoré par les Arméniens du monde entier.

Dès le 24 avril 1915, la population arménienne de la capitale était donc décapitée de son élite. Pour donner une idée générale de la procédure employée et de la rapidité de l'exécution du programme, je rapporte ce que le Dr Lepsius dit à ce propos:

« Dès le 29 avril, dit-il, on exigea que la population arménienne de Constantinople livrât toutes ses armes, ce qui fut fait en dix jours, sans aucun incident et sans que l'ordre fut troublé. Durant la guerre balkanique on avait exigé seulement les fusils et les revolvers. Maintenant on prenait aussi toutes les antiquités et raretés inoffensives, les yatagans, les couteaux et autres. Les armes étaient enregistrées et l'on délivrait un reçu. Malgré des perquisitions à fond, on ne put trouver nulle part de papiers compromettants et encore moins de ces bombes que l'on cherchait avec tant de passion. Je me trompe!...

On trouva chez un mercier de vieilles boules en fer, du temps de Mohammed le Conquérant, boules que ce mercier employait comme poids pour sa balance. Il fut tout aussitôt arrêté pour avoir détenu des bombes.

Comme des représentations très sérieuses avaient été faites à la Porte, à maintes reprises, par les ambassades à Constantinople, on renonça à étendre les mesures de déportation générale à la population arménienne de Constantinople et de Smyrne. On poursuivit cependant en silence la déportation des Arméniens de Constantinople. Environ 10.000 personnes en tout furent déportées et l'on ne sait rien de l'endroit de leur nouveau séjour » (49).

Je rapporte encore la suite de ce passage, car elle révèle le comportement déloyal du gouvernement turc :

« On poursuivit également les efforts pour découvrir, après coup, des preuves de culpabilité contre les Dachnakzagsans arrêtés. Comme on ne pouvait leur reprocher rien d'autre, on voulut mêler les chefs des Dachnakzagsans aux événements de Van qu'ils ignoraient complètement. Comme on ne possédait pas de preuves, on ramena à Constantinople un négociant arménien d'Erzérout, Aghadjanian, protestant, qui vivait à Constantinople comme commerçant en importation, et qui avait été conduit avec eux à Ayache (près d'Alexandrette). En prison, on lui présenta un document dans lequel il devait déclarer que les députés déportés et les chefs des Dachnakzagsans, Zohrab, Vartkès, Aknouni, Hémayak, Minassian, Daghavarian et Djangulian avaient préparé une révolution, organisé des soulèvements à Van et à Zeitoun et qu'ils en tenaient dans leurs mains tous les fils. On chercha, par la torture, à l'obliger à signer le document. Comme il refusait de souscrire à ces déclarations, qu'il savait complètement controuvées, la torture dura plusieurs jours. Finalement, après trois semaines, ayant à moitié perdu la raison par les tourments qu'il endurait, il dut signer un autre écrit contenant des déclarations contre Zohrab et Vartkès. »

Relevons, dans ce réquisitoire inique, l'allusion à « *des soulèvements à Van et à Zeitoun* ». Plus tard on pourra ajouter quelques autres régions : Sassoun, Chabin-Karahissar, Ak-Dagh, près de Yozghat, Ourfa, Deurt-yol, Fendedjak, Djébel Moussa, à laquelle nous avons déjà fait allusion.

---

(49) *Rapport secret*, p. 222.

Disons une fois pour toutes que dans ces diverses localités, les Arméniens, voyant toutes les horreurs que les Turcs commettaient déjà à l'égard de leurs compatriotes, à bout de patience et sachant la fin qui les attendait, ont combattu comme des désespérés, avec des armes de fortune, soutenus par l'aide héroïque des femmes et des enfants. A deux endroits seulement, à Van et au Djébel Moussa, la lutte acharnée eut une heureuse issue, par l'arrivée d'un secours extérieur: l'arrivée, survenue à temps, des troupes russes à Van et de la flotte française au Djébel Moussa. Partout ailleurs, comme ils s'y attendaient d'ailleurs, les soi-disant révoltés, qui étaient dans le cas de légitime défense, lorsqu'ils eurent épuisé leurs dernières balles et les pierres qu'ils lançaient contre leurs assaillants, furent sauvagement égorgés et les « plus jolis morceaux » furent emmenés en esclavage.

Jusqu'au bout les Turcs rappelleront la « révolution » de Van comme une justification de la déportation générale de tous les Arméniens. Après avoir exposé les faits, voici ce qu'en dit l'ambassadeur Morgenthau :

« Comme je ne me pique pas d'être un historien militaire, je ne puis décrire en détail les nombreux actes d'héroïsme individuel, la coopération des femmes arméniennes, l'ardeur et l'énergie des enfants, le zèle plein d'abnégation des missionnaires américains, spécialement du Dr Usher et de sa femme, ainsi que de miss Grace H. Knapp, enfin les mille autres circonstances qui font de ce mois terrible une des pages les plus glorieuses de l'histoire contemporaine de l'Arménie. Ce qui est le plus remarquable, c'est que les Arméniens triomphèrent. Après avoir lutté jour et nuit pendant près de cinq semaines, l'armée russe apparut soudain et les Turcs s'enfuirent dans la campagne environnante, où ils apaisèrent leur colère en massacrant d'autres villages sans défense. Le Dr Usher, chef de la mission médicale américaine, dont l'hôpital à Van fut détruit par le bombardement, et qui fait autorité, déclare qu'après avoir chassé les Turcs, les Russes commencèrent à recueillir et à incinérer les corps des Arméniens, qui avaient été assassinés dans cette province et qu'ainsi 55.090 cadavres furent brûlés » (50).

---

(50) *Mémoires*, p. 259.

Les Arméniens ont retenu, ai-je dit, la date symbolique du 24 avril; mais les arrestations massives des intellectuels arméniens dans la capitale et presque simultanément en province ne marquent pas le début des tristes événements; ceux-ci ont commencé dès l'entrée en guerre de la Turquie, et même avant, lors des préparatifs de guerre, par d'injustes et rigoureuses mesures de réquisitions et autres agissements. Et dans la suite, la procédure habituelle, identiquement employée dans tout l'empire, variait à l'infini avec chaque victime qui a sa tragique histoire personnelle.

J'ai pensé que je ne pouvais m'en tirer, dans cet exposé de la procédure habituelle, qu'en marquant les étapes de la procédure, préparée avec une méthode rigoureuse — « *méthode allemande* » — et appliquée avec une cruauté sauvage, — « *travail turc* ». Je classe ces étapes en six points. Évidemment il faudrait illustrer et prouver chaque point par des faits authentiques pris dans ces livres documentaires que j'ai mentionnés plus haut. Je m'en tiendrai au strict nécessaire.

1. *Le premier point à signaler, c'est le secret absolu qui fut de rigueur durant tous les préparatifs.* La destruction du peuple arménien était décidée, avant celle des autres allogènes, par le parti jeune-turc. Mais leurs chefs, seuls au courant de tous les secrets, feignirent d'être amis des Arméniens, spécialement des chefs du parti Tachnak, de façon à obtenir jusqu'au bout le concours de ces derniers. Même avec Zohrab, Vartkès, Aknouni et d'autres, qui leur avaient sauvé la vie, ils étaient en visites constantes. Quand Zohrab fut arrêté par le chef de la police, sur l'ordre de Talaat, le député arménien demanda: « Comment cela peut-il se faire? Je viens de chez Talaat. » Le chef de la police répondit: « Eh bien, c'est ainsi. » Telle fut l'infamie des dirigeants jeunes-turcs à Constantinople et partout ailleurs.

Quand le fait des massacres fut ébruité en Europe, suivant la méthode turque classique, on nia tout, et plus tard ne pouvant maintenir cette attitude, on chercha des prétextes, des soi-disant « révoltes », que l'on communiquait par des agences allemandes. Deux Américaines, qui

quittaient la Turquie, furent fouillées, pour qu'elles n'emportassent aucun document, aucune photographie; elles répondirent courageusement: « Nous n'avons pas besoin de papiers, de photographies; ce que nous avons vu est gravé dans nos yeux, dans notre cœur; vous ne le ferez disparaître qu'en nous ôtant la vie. » Passons maintenant aux diverses étapes.

2. *Mesures tracassières pour provoquer des révoltes.* Comme l'a constaté l'ambassadeur Morgenthau,

« durant l'automne et l'hiver de 1914-1915, des signes précurseurs d'événements graves se produisirent, et cependant les Arméniens observèrent une retenue admirable. Depuis des années, la politique turque consistait à provoquer la rébellion des Chaldéens, qui devenait alors le prétexte, comme l'excuse, des massacres. De nombreux indices révélèrent au clergé arménien et aux chefs politiques que les Turcs voulaient employer leurs vieilles tactiques; aussi exhortèrent-ils le peuple au calme, lui recommandant de supporter toutes les insultes, voire les outrages, avec patience, afin de ne pas fournir aux musulmans l'occasion qu'ils cherchaient. « Brûleraient-ils même quelques-uns de nos villages, conseillèrent-ils, ne vous vengez pas, car la destruction d'un petit nombre de ces hameaux est préférable au meurtre de la nation entière » (51).

L'ambassadeur fait ici une allusion à deux circulaires: celle du patriarche arménien Zaven Yéghiayan, envoyée par dépêche, à tous les évêchés et vicariats en Turquie, et celle du bureau Tachnak de Constantinople (52).

3. *Mettre partout des fonctionnaires sûrs.* Dès le début de la guerre, le gouvernement central rappela, de nombreuses localités, ses représentants dont le zèle ne lui paraissait pas suffisamment garanti. En effet toutes les fois que l'on préparait des massacres, il était de règle d'éloigner d'abord ces serviteurs publics « peu dignes de confiance » et de les remplacer par des individus de soumission éprouvée. C'est ainsi qu'il y a eu

(51) *Op. cit.*, p. 256.

(52) En voir les textes dans le *Rapport secret*, pp. 183 et 205.

des substitutions de hauts fonctionnaires à Alep, à Meskéné et en beaucoup d'autres endroits. Naïm Bey lui-même fut d'abord muté, et son maintien à Alep fut une exception providentielle, dans ce grand centre de bifurcation des déportés.

Le cas le plus typique fut le remplacement à Van, de Tahsin pacha, gouverneur « conciliant », par le beau-frère d'Enver pacha, Djevdet bey, qui, à force de fourberies, d'assassinats et de massacres, obligea les Arméniens à se défendre dans la ville, quand il était encore temps. Il fut le chef des « bataillons de bouchers ». C'est encore à lui que revient le triste honneur d'avoir inventé deux supplices : l'un, celui de ferrer les pieds des Arméniens comme ceux des bêtes de somme, nouveauté qui avait valu à l'inventeur le surnom de « *maréchal ferrant de Bachkalé* » ; l'autre, le supplice des chats, consistant à introduire des chats sous les vêtements des torturés et à rouer ensuite ces bêtes de coups, pour les pousser à enfoncer dents et griffes dans la chair de la victime.

4. *Autres précautions préliminaires : désarmer et anéantir les soldats arméniens.* Quelque temps après la proclamation de la Constitution Ottomane (1908), les Arméniens, comme les autres chrétiens de l'empire, avaient été gratifiés de l'honneur, à l'égal des populations musulmanes, de donner des soldats à la patrie ottomane. Dans les casernes et partout il y avait donc des Arméniens armés, et ceux-ci savaient se servir de leurs armes comme ils l'avaient prouvé dans les guerres balkaniques, et ils avaient reçu pour leur comportement les meilleurs témoignages des milieux militaires les plus haut placés.

A l'école militaire de Constantinople, il se présenta plus d'Arméniens que de Turcs pour être instruits comme officiers de réserve. Plus de 1500 Arméniens, surtout des milieux instruits et aisés, s'étaient inscrits pour les cours. Ils insistaient pour être employés dans le service armé et ne cherchaient point à être casés dans les services de postes et télégraphes et autres emplois de sinécure.

Le témoignage le plus probant, et pour fait de guerre, nous le devons au ministre de la guerre lui-même. Il constitue une réfutation

des calomnies glanées alors par des agences allemandes. Je rapporte textuellement les paroles du Dr Lepsius :

« Lorsque le ministre de la guerre, Enver Pacha, rentra, en février, du front du Caucase, il exprima au patriarche arménien (à Constantinople) sa satisfaction particulière au sujet de la tenue et de la vaillance des troupes arméniennes, qui s'étaient battues parfaitement. Il rappela même particulièrement une manœuvre très heureuse qu'un Arménien du nom de Ohannès Tchaousch avait exécutée avec ses hommes, sauvant ainsi son état-major d'une situation très critique. Il fut décoré sur place. Lorsque Enver Pacha traversa Erzingian, les évêques arméniens lui écrivirent pour le saluer et il leur répondit de façon très aimable. A l'évêque de Konia, qui lui avait envoyé une adresse au nom de la communauté arménienne, il répondit en ces termes (53) :

« Je regrette de n'avoir pu, durant mon court séjour à Konia, m'entretenir avec Votre Révérence. J'ai reçu, depuis, l'écrit que vous avez eu la bonté de m'adresser et dans lequel vous m'exprimez votre reconnaissance. Je vous en remercie de mon côté et profite de l'occasion pour vous dire que les soldats arméniens de l'armée ottomane accomplissent consciencieusement leur devoir sur le théâtre de la guerre, ce dont je puis témoigner pour l'avoir vu moi-même. Je vous prie de présenter à la nation arménienne, dont le complet dévouement impérial est connu, l'expression de ma satisfaction et de ma reconnaissance. » Signé: Enver, ministre de la guerre, vice-généralissime de l'armée impériale.

N'oublions pas que fin janvier 1915 la Turquie est déjà en guerre depuis cinq mois. J'avoue que je ne vois pas comment on peut concilier avec ces témoignages formels des plus autorisés les déclarations postérieures du même Enver Pacha et de Talaat, accusant les Arméniens d'avoir tiré « sur leur dos » sur ces mêmes fronts, d'avoir préparé une « révolution ». Et si les troupes ottomanes ont subi des défaites ici ou là, on ne peut en rendre responsable les soldats arméniens, qui « accomplissent consciencieusement leur devoir sur le théâtre de la guerre », au dire du ministre de la guerre lui-même.

---

(53) *Rapport secret*, pp. 184-185, d'après *Osmanischer Lloyd*, journal allemand de Constantinople, du 26 janvier 1915.

Voici maintenant la description des traitements qui sans tarder furent la récompense de ces courageux combattants. Je l'emprunte aux *Mémoires de l'ambassadeur Morgenthau* :

« Au lieu de servir leur patrie dans l'artillerie et la cavalerie, ils furent transformés en cantonniers, voire en bêtes de somme. Portant des fournitures militaires de toutes sortes sur leurs épaules, sous le poids desquelles ils chancelaient, stimulés par le fouet et la baïonnette des Turcs, ils étaient forcés de traîner dans les montagnes du Caucase leurs corps épuisés; obligés parfois, malgré leurs charges, de tracer leur chemin dans la neige où ils enfonçaient presque jusqu'à mi-corps. Ils vivaient pour ainsi dire en plein air, dormant sur la terre nue — quand l'aiguillon incessant de leurs surveillants leur permettait de dormir! Comme aliments, on ne leur donnait que des restes; s'ils tombaient malades en route, on les abandonnait là où ils s'étaient laissés choir, leurs oppresseurs turcs s'arrêtant peut-être assez longtemps pour leur voler tout ce qu'ils possédaient — jusqu'à leurs vêtements. Des efforts surhumains permettaient à quelques-uns de ces malheureux d'arriver à destination, il n'était pas rare qu'ils fussent massacrés ensuite. Dans certains cas, on se débarrassait des soldats arméniens de façon plus sommaire encore; en effet, cela devint bientôt un usage presque courant de les tuer de sang-froid, en application d'une unique méthode. Des escouades de 50 à 100 étaient prises çà et là, les victimes enchaînées par groupes de quatre et conduites, dans un lieu solitaire, à une petite distance de la ville; soudain, le crépitement des balles remplissait l'espace, et les soldats turcs, qui avaient servi d'escorte, revenaient lugubrement au camp. Ceux qui étaient envoyés pour enterrer les corps les trouvaient presque toujours complètement nus, les Turcs les ayant, comme d'habitude, dépouillés de leurs vêtements. Dans certains cas dont j'eus connaissance, les meurtriers, par un raffinement de cruauté, avaient ajouté aux souffrances de leurs victimes en les obligeant à creuser leurs tombes avant d'être fusillées.

Je cite ici un simple épisode, contenu dans un des rapports de nos consuls, et versé aujourd'hui aux archives des affaires étrangères américaines. Au début de juillet, 2000 Arméniens *amélés* — nom sous lequel les Turcs désignent les soldats rabaissés à l'emploi d'ouvriers — furent renvoyés de Harpoot pour construire des routes. Les Arméniens de cette ville comprenant la signification de cet ordre intercédèrent auprès du gouverneur; mais ce fonctionnaire soutint

qu'il ne serait pas fait de mal à ces hommes et il pria même le missionnaire allemand, M. Ehemann, de calmer la panique, lui donnant sa parole d'honneur que les ex-soldats seraient protégés. M. Ehemann crut le gouverneur et apaisa la crainte populaire. Cependant, en réalité, la presque totalité fut exterminée et les corps de ces victimes jetés dans une fosse commune; un petit nombre réussit à s'échapper et c'est par eux que la nouvelle du massacre fut répandue dans le monde. Quelques jours plus tard, 2000 autres soldats furent pareillement envoyés à Diarbékir. Le seul but, en les expédiant en rase campagne, était de pouvoir les tuer. Afin de leur rendre toute résistance ou fuite impossible, on laissait systématiquement ces pauvres créatures mourir de faim; des agents du gouvernement, prenant les devants sur la route, annonçaient aux Kurdes l'approche de la caravane et leur commandaient de faire leur devoir. Non seulement les hommes descendaient en masse de leurs montagnes pour tomber sur ce régiment affamé et affaibli, mais les femmes venaient, armées de couteaux de boucher, afin "d'acquérir aux yeux d'Allah le mérite d'avoir tué un chrétien" » (54).

Ces massacres de soldats ne furent pas un fait isolé; il s'en opéra presque partout.

5. *Le tour était venu maintenant pour tous les autres arméniens de sexe mâle d'abord de 15 à 50 ans, puis de 13 à 60 ans et plus.* Il fallait supprimer tous ceux qui auraient pu créer une nouvelle génération et ne laisser pour l'instant que la partie la plus faible de la population, qui serait une proie facile à anéantir.

On saisissait les hommes n'importe où, on les fourrait en prison à coups de cravaches ou de crosses de fusils. Travaux forcés sur les routes, puis dans les tranchées, creusées par les victimes elles-mêmes, massacre à coup de hâche; c'eût été dommage d'employer les balles de fusil! Malheur à ceux qui étaient soupçonnés d'avoir caché des armes.

« Les supplices que subirent ces récalcitrants forment un des chapitres les plus hideux de l'histoire contemporaine », dit Morgenthau, et il ajoute peu après: les Turcs « quand ils ne pouvaient découvrir des munitions dans les églises, armaient parfois les évêques et les prêtres de fusils, de pistolets et d'épées, puis les traduisaient en conseil de guerre, sous l'accusation de possession d'armes prohibées

(54) *Op. cit.*, pp. 262-263.

par la loi, et les conduisaient ainsi dans les rues, dans le seul but de provoquer la colère fanatique de la foule » (55).

6. *Enfin on pouvait à présent mettre en application la dernière phase du programme : déportation massive de tout le reste : femmes, vieillards, enfants.*

a) Le Dr Lepsius écrit :

« La déportation des Arméniens eut lieu en trois régions différentes et à trois époques consécutives. Les trois régions où les Arméniens étaient établis d'une façon plus compacte et formaient une portion considérable de la population (de dix à quarante pour cent) sont : la Cilicie et le nord de la Syrie; l'Anatolie orientale; l'Anatolie occidentale. »

Et après avoir énuméré les vilayets composant chacune de ces régions il continue :

« La déportation de la population arménienne de Cilicie commence à la fin de mars et se continue systématiquement durant les mois d'avril et de mai. Elle commence dans les vilayets orientaux (à l'exception du vilayet de Van), à la fin de mai et se poursuit systématiquement à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Dans les districts de l'Anatolie occidentale elle débute au commencement d'août et se continue durant le mois de septembre.

Dans la Syrie septentrionale et en Mésopotamie, les mesures sont limitées, au début, à l'emprisonnement des notabilités. Les déportations commencent à la fin de mai et continuent jusqu'en octobre » (56).

Lepsius, dans son exposé des « faits » qui constitue la première partie de son ouvrage, suit l'ordre ici indiqué. Mais tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici montre que cet ordre ne fut pas rigoureusement suivi; c'était du reste impossible. Le cadre a été débordé, mais le plan primitif de la destruction totale a été poursuivi rigoureusement.

b) La cueillette des déportés de la partie occidentale a été faite plus discrètement et de même leur transport jusqu'au centre de concentration

(55) *Op. cit.*, p. 264.

(56) *Rapport secret*, pp. 9-10.

d'Alep par Konia et Adana qui a été opéré en chemin de fer, dans la mesure où les déplacements militaires le permettaient. Partout ailleurs la consigne fut brutalement appliquée. Dans les petites villes, les familles étant plus facilement connues, les jeunes filles des bonnes familles étaient à l'avance assignées à certaines familles, ou à certains particuliers turcs, en vue du mariage forcé. Il semble que, lors du départ des caravanes, les personnes mariées, à moins de conversion à l'islam de la famille entière ou même de groupes de familles, n'étaient point retenues; leur sort serait réglé en route.

Des ordres étaient communiqués, par affiche et plus souvent par crieur gouvernemental, à tous les Arméniens de chaque localité à se tenir prêts, à point nommé, pour se mettre en route. Cet ordre était exécuté parfois immédiatement, d'autres fois deux ou trois jours de délai étaient accordés, en vue de préparatifs à faire. Des ventes étaient autorisées, mais les Turcs avaient défense d'acheter, sachant que sans tarder tout serait à eux. Certains étaient autorisés, à prix d'or, à louer des montures, des chars ou des voitures. Mais ce n'était qu'une farce, car au sortir de la ville, rien n'était assuré; plutôt ce qui était assuré, c'était l'attaque de la caravane par les gendarmes eux-mêmes, ou par les Turcs, Kurdes ou Circassiens, qui, prévenues à l'avance, fondaient sur les caravanes.

c) C'est en cela que la procédure, uniforme dans son fonds, prenait mille formes, variant avec chaque localité, variant avec chaque famille, chaque individu et constituant *un calvaire personnel*.

Pour ceux des bords de la mer Noire, une solution facile fut inventée: embarqués sur des barques ou des radeaux, les Arméniens furent poussés au large et engloutis par les eaux. Pour les autres parties, orientale et occidentale, Sivas, Erzeroum, Mouch, Kharpout devaient centraliser les Arméniens de leurs régions et les diriger principalement vers Malatia; de là les déportés devaient rejoindre Alep. Ceux de Diarbékir, de Mardin rejoignaient Ras-ul-Aïn et par là Rakka. En définitive à l'entrée du désert syrien, les grands relais que le « très paternel » gouvernement turc avait assignés à ses sujets arméniens étaient *Alep, Rakka, Der-Zor*.

d) Les autres points intermédiaires que nous avons désignés ci-dessus étaient obligatoires; mais les itinéraires pour se rendre dans ces centres étaient laissés au caprice des gendarmes qui cherchaient à faire souffrir davantage ou à faire profiter de la caravane les villageois musulmans proches habitants des itinéraires. Plus d'une fois les gouverneurs jugèrent qu'il n'était pas nécessaire de faire de longs chemins pour tuer les gens (57). F. Nansen a groupé les noms des lieux et les dates d'exécution, en ville même ou à la sortie. Et quand les caravanes étaient en fait mises en marche, et poussées brutalement, combien étaient-ils ceux qui atteignaient les trois grands relais à la lisière du désert? D'après le témoignage d'un allemand, sur 28.000 déportés de Kharpout et de Sivas, 350 seulement atteignirent Alep, et, sur 19.000 partis d'Erzeroum, il n'y eut que 11 survivants (58).

D'après l'estimation du Dr Lepsius, une moyenne de plus des 2/3 succomba en cours de route, et les autres, fantômes squelettiques, à moitié nus, ne parvinrent jusqu'en Syrie et en Mésopotamie, que pour être poussés plus loin, si déjà ils n'étaient pas porteurs de typhus exanthématique, ou à bout de forces.

e) *Pour donner une idée de ce qu'est une déportation organisée à la turque, j'insère ici le récit d'un témoin des massacres de Mouch.*

« Le jour vint, c'était le 2 juillet 1915, jour de douleur, de malédiction, de terreur pour les malheureux Arméniens. Dès le matin, de bonne heure, les Kurdes et les soldats réguliers parcoururent la ville en poussant de grands cris et se rendirent dans les quartiers arméniens. Ils commencèrent par tuer ceux qui s'y trouvaient encore, depuis le départ de cette colonne de 1.300 personnes qui, la veille, avait été exterminée. La plupart des habitants, ne se faisant plus d'illusions sur le sort qui les attendait, s'étaient réunis dans les maisons du centre de la ville, où ils se croyaient plus en sûreté. Là, ils étaient groupés par familles; 40, 50, jusqu'à 100 personnes se

(57) *L'Arménie et le Proche-Orient*, p. 341.

(58) MANDELSTAM, 1925, p. 44. Pour les massacres sur place, voir aussi MANDELSTAM, 1917, p. 248.

pressaient dans des chambres étroites, barricadaient les portes, les fenêtres, toutes les issues.

Bientôt les hurlements se rapprochèrent; la bande des forcenés envahit les rues, tirant des coups de feu, et, armés de haches, les bandits attaquèrent les portes qui volèrent en éclats. Ce fut alors un indescriptible carnage. Les cris de terreur et d'agonie se mêlaient au bruit des coups de hache et aux excitations adressées aux assassins. Les rues s'inondèrent de sang, les cadavres s'entassèrent devant les maisons et sans cesse les Turcs répétaient: « Vour! Vour! » (frappe! frappe!); les Kurdes vociféraient, hurlaient des cris de mort, et ces bêtes féroces passaient de maison en maison, brandissant leurs haches ensanglantées.

Les malheureux Arméniens, affolés, serrés les uns contre les autres, s'écrasaient, s'étouffaient; on entendait les plaintes et les cris de terreur des femmes. Les enfants étaient piétinés par ceux-là mêmes qui voulaient les sauver.

Une jeune femme tend à l'un de ces bourreaux son enfant qu'elle porte dans ses bras. « Prends-le, supplie-t-elle, je te le donne; mais ne le tue pas. » Le soldat saisit l'enfant, le jette à terre et d'un seul coup de hache lui tranche la tête; puis se tourne vers la malheureuse mère et, d'un second coup de son arme, lui fend le crâne.

Quelques instants encore, et un silence sinistre succède aux plaintes, aux cris, aux gémissements. Il ne reste plus qu'un monceau de cadavres éventrés, de débris informes et sanglants.

De différents côtés, s'élèvent vers le ciel des tourbillons de fumée. Ce sont des maisons qui brûlent, remplies d'Arméniens qui vont périr dans les flammes. L'un de ces gens s'échappe, court vers la rivière, les soldats le saisissent, l'arrosent de pétrole et le regardent brûler avec une joie féroce. Plus loin on rit aux éclats devant un enfant de six ans qui, transpercé d'un coup de baïonnette, se tord dans les convulsions de l'agonie. Ici ce sont de malheureuses femmes dont les Kurdes ont ouvert le ventre pour en tirer les enfants. Là, des soldats se battent pour la possession d'une jeune fille que le plus fort emporte pour l'égorger après en avoir abusé.

La nuit venue, les survivants s'enfuient en foule vers la rivière, espérant la traverser et gagner la campagne. Ils sont pris entre deux feux par les Turcs, et ceux qui s'élancent dans l'eau se noient pour

la plupart. La ville est en feu, et le canon ne cesse de tonner, lançant ses projectiles sur le quartier des Arméniens » (59).

f) *Je clos cet exposé des déportations par le récit de ce qu'ont souffert les mères arméniennes.*

« La caravane immense, succombant d'angoisse et de fatigue, se fait pousser de force et avance sans cesse. La tête de file, depuis longtemps déjà, s'est arrêtée à Igdirdir et, complètement désespérée, s'agite çà et là dans l'indécision. Cette malheureuse caravane, qu'a-t-elle supporté et qu'a-t-elle vécu sur la longue route? Quelle plume pourrait le décrire? Quelle langue serait capable de raconter sa détresse? Au moindre récit, le cœur humain défaillit et les larmes les plus amères coulent sans fin. En ce moment même ma plume tremble dans ma main et c'est avec des larmes que j'écris ces lignes... Chaque fraction de la longue caravane a son histoire spéciale, ses douleurs particulières... Il est impossible de les décrire et de les raconter toutes. Voici une mère avec ses six petits enfants, l'un sur son dos, le second serré sur sa poitrine; le troisième, tombé sur le chemin, crie et se plaint de ne pouvoir plus avancer. Les trois autres se joignent à ces lamentations. Et la pauvre mère, comme une statue de pierre, sans larmes, reste debout tout impuissante.

Voici sur la route un char brisé, c'était l'unique espoir d'une famille nombreuse. La mère malade y avait été placée ainsi que les enfants et les provisions. Le père de famille, un homme âgé, contemple désespéré le char qu'il faut abandonner. Il vivait en ce moment toute une tragédie. Mais quoi qu'il en soit, il faut avancer.

Voici encore une mère toute jeune, couverte de haillons. Elle enveloppe dans un chiffon son enfant mort, le pose hors du chemin, l'embrasse une dernière fois et continue son chemin sans regarder derrière elle.

Autre scène: encore une mère avec des petits enfants. Elle en avait deux dans les bras, le troisième s'attachant à ses habits, pleurait pour qu'elle le prit également dans ses bras. Des larmes coulaient abondamment des yeux de la jeune mère. Elle fit un geste, poussa l'enfant qui se pendait à ses habits, le laissa et s'avança rapidement pour ne pas voir son angoisse et ne pas l'entendre pleurer. Derrière on entend le cri: qui a perdu son enfant? Ce cri arrive aux oreilles

(59) JACQUES DE MORGAN, *Histoire du peuple arménien*, pp. 274-276.

de la mère, mais elle se bouche les oreilles et continue d'avancer. Voici tout un groupe de femmes aux cheveux blancs, toutes courbées, silencieuses et la tête baissée. Où vont-elles? Elles l'ignorent. Elles vont où les conduit la grande caravane.

Or ces mères... les mères arméniennes... y a-t-il dans le monde d'autres mères qui eussent supporté les misères indescriptibles des mères arméniennes?

Et les tableaux se succèdent, plus épouvantables les uns que les autres. Souvent vous fermez les yeux pour ne pas voir. Le sentiment poignant que vous êtes impuissant en face de telles détresses bouleverse votre esprit. La caravane avance avec une vitesse inattendue, sous l'empire de la terreur. Les Kurdes, à l'arrière, descendus des montagnes, avaient ouvert le feu sur la colonne des réfugiés. Saturée d'angoisse et de terreur, la caravane pousse en avant à travers les hautes montagnes et les vallées profondes, dévorée par la soif sous un soleil torride. Nombreux sont les fugitifs qui maudissent le jour de leur naissance!

Maintenant, épuisée par les privations, écrasée de fatigue, la caravane s'arrête à Igdir, remplit les rues, se retire dans les coins, se masse au fond de la rivière ou en plein champ » (60).

Depuis cinquante ans des milliers de récits de ce genre ont été rapportés par des survivants, récits qui sont aussi horribles les uns que les autres.

\* \* \*

### § III. QUE SE PASSAIT-IL AU-DELA D'ALEP, DANS LE DÉSERT?

Un ordre primitif prescrivait de diriger les survivants vers le sud d'Alep, Hama, Homs, Maaret-en-Noman, Djisir-Choughour. Et en fait ceux qui ont eu la chance de profiter de cet ordre ont été relativement bien partagés; de même ceux qui sont descendus plus bas, jusqu'à Damas, jusqu'au Hauran et Kérak, et encore plus ceux qui ont pu se réfugier au Liban. Tous ces chanceux ne furent que le petit nombre. Pour les

---

(60) Documents, publiés à Genève, I, pp. 53-55.

autres — la masse — parvenus aux grands relais, ce fut l'enfer. C'est tout l'ouvrage d'Aram Andonian, d'après les *Mémoires de Naïm Bey*, qu'il faudrait lire.

Les déportés pour la plupart, semble-t-il, réalisèrent alors seulement les véritables intentions du gouvernement et ce fut l'horreur et le désespoir dans toute sa crudité. Le gouvernement organisa dans le désert trois effroyables massacres: le premier à Ras-ul-Aïn qui fit 70.000 victimes, le second à Intelli où une agglomération de 50.000 personnes travaillaient au percement du tunnel du chemin de fer de Bagdad et le troisième, le plus épouvantable de tous, eut lieu à Der-Zor, où Zéki bey fit égorger environ 200.000 Arméniens.

« Ces chiffres ne concernent, — dit A. Andonian —, que les personnes tombées lors des massacres. Si l'on comptait dans ces trois localités, et en particulier à Ras-ul-Aïn et à Der-Zor les victimes des assassinats partiels, de la misère, de la faim et des maladies, le nombre des Arméniens morts ou tués dans le désert dépasse le million. Rien que le typhus emporta 150.000 personnes à Islahié, 60.000 à Gatma et à Azaz, environ 80.000 à Bab, plus de 100.000 à Meskéné, sans compter toutes celles mortes à Alep, dans les étapes des rives de l'Euphrate, à Ras-ul-Aïn et à Der-Zor. A l'époque où je me trouvais à Meskéné, le nombre des morts variait entre 300 et 500 par jour. Les cadavres restaient sans sépulture, se décomposaient, et devenaient des nids de vermine, au point que les chiens qui venaient des environs pour les dévorer étaient considérés comme un bienfait de Dieu » (61).

Certes la situation était grave pour tout le pays, dans lequel pouvaient se propager les épidémies. Aussi, voyant cela, Naïm bey dit un jour à Abdulahad Nouri bey, homme sanguinaire et rusé, qu'on avait envoyé à Alep avec le titre de sous-directeur général des déportés:

« Bey effendi! ralentissons un peu l'envoi des déportés, car la mort menace toute la Mésopotamie. A ce train, bientôt sur ce vaste territoire, en dehors des fantômes, il ne restera plus personne. Le caïmacam de Ras-ul-Aïn nous a adressé des suppliques à ce sujet.

---

(61) *Op. cit.*, pp. 19-20.

Nouri bey sourit: "Mon enfant, dit-il de cette façon nous exterminons à la fois deux éléments également dangereux. Ceux qui crèvent avec les Arméniens ne sont-ils pas des Arabes? Ils nivellent le chemin du turquisme."

L'honnête fonctionnaire ajoute: "Je me suis tu. Cette réponse effroyable me fit trembler..." » (64).

Je laisse de côté les instructions monstrueuses qui arrivaient par dépêches. Voyons-en l'application par rapport aux enfants arméniens. En voici un premier morceau:

*Sur le sort des enfants arméniens.*

« Mais un sort plus triste était réservé aux petits. On sait déjà qu'ils furent partout massacrés impitoyablement. Tout d'abord le gouvernement avait décidé de laisser vivants tous les moins de 15 ans, mais un ordre ultérieur prescrivit de n'épargner que les moins de 7 ans. Ceux qui dépassaient cet âge furent donc égorgés, dans les conditions les plus effroyables, avec les mâles des six provinces arméniennes. Halet, le député d'Erzindjan, en précipita des centaines dans le fleuve. A Kharpout on agit de même. A Bitlis, le préfet Moustafa Abdulhalik bey — celui qui plus tard devait être nommé préfet d'Alep, — ayant réuni un millier de ces petits les conduisit en un endroit appelé Tachkhod où il les fit brûler vivants en présence de notabilités et de la foule turques et où il prononça un discours resté fameux dans lequel il disait: "Il faut effacer à tout jamais le nom arménien dans les provinces arméniennes, pour la sécurité de la Turquie." Après les avoir brûlés, on avait jeté ces malheureux enfants dans des fosses spécialement creusées, où pendant de longs jours on entendait les gémissements de ceux qui n'étaient pas entièrement consumés.

On brûla de même à Adiyaman les enfants arrachés aux caravanes venant de Sivas. Un de ces petits avait réussi à se sauver du bûcher quand déjà ses vêtements étaient en flammes; il avait pu en courant bien vite rejoindre la caravane où plus de deux mille femmes, dont on avait pris les petits, s'étaient arrêtées affolées et qui ne pouvaient s'expliquer cette flamme qui dans le noir de la nuit courait vers elles. L'enfant à peine arrivé à proximité était tombé en criant: "Maman,

---

(64) *Ib.*, p. 25.

on brûle!..." Le pauvre petit était tombé pour ne plus se relever. La mère qui avait reconnu la voix de son enfant s'était précipitée et l'avait pris dans ses bras sans se soucier des flammes. Mais ses vêtements avaient également pris feu, et les gendarmes, pour lesquels ces scènes effrayantes étaient devenues un divertissement inattendu, n'avaient laissé personne se porter à leur secours, et ainsi la mère a été brûlée avec son fils carbonisé.

On peut rapporter des centaines de cas semblables.

Et tous ces crimes étaient les conséquences d'instructions spéciales données en haut lieu. Le but du gouvernement était de détruire la future génération arménienne afin de réaliser l'extermination générale de la race. Il n'épargnait que les enfants qui ne pourraient pas se rappeler un jour les horreurs subies par leurs parents. Car des instructions données bien plus tard recommandaient de n'épargner que les moins de cinq ans. Ceux-là devaient être élevés comme des Turcs, dans les orphelinats spéciaux, et devaient un jour servir à remplacer les pertes d'hommes que les Turcs auraient subies pendant la guerre; ils devaient apporter à la race turque les hautes qualités dont est dotée la race arménienne. Juste comme au temps des Janissaires!...

Des orphelinats modèles de ce genre furent établis à Angora, à Césarée, à Damas, à Antoura (Liban), à Beyrouth et dans d'autres villes. Le projet de turquisation avait trouvé un tel enthousiasme chez les intellectuels turcs que les femmes écrivains turques comme Khalidé Edibé Hanoum, Nikiar Hanoum et des institutrices se dévouèrent volontiers à cette œuvre, et se rendant en Syrie, se chargèrent de l'éducation de ces orphelins turquisés pour les "dénationaliser".

En maints endroits les familles musulmanes avaient pris chez elles un ou deux de ces enfants. Généralement elles les ravissaient, bien peu souvent elles les achetaient, quelquefois elles les ramassaient sur les routes; elles n'agissaient pas ainsi par humanité. A cause de la mobilisation générale, les bras manquaient pour le travail; on prenait ces enfants pour les faire peiner et le plus souvent c'était un dur travail de baigne que ces enfants pauvres accomplissaient pour un morceau de pain qu'ils mangeaient rarement sans essayer quelques coups de bâton.

Comme ces enfants avaient de 5 à 7 ans, le gouvernement, dans la

crainte de les voir se sauver et devenir ainsi, un jour, des Arméniens, interdit leur séjour chez les musulmans » (65).

*Dévouement des petits Arméniens dans le désert.*

C'est comme une compensation aux pages précédentes, si odieuses, que j'offre à présent le récit suivant, qui est si touchant :

« Enver pacha qui se rendait au front de Palestine avait rencontré sur les routes des groupes d'orphelins, nus et affamés, et il avait ordonné qu'ils fussent ramassés et nourris par les autorités des stations militaires.

Les orphelins furent en effet ramassés. Pendant que j'étais encore à Meskéné, conformément à cet ordre, on abrita sous des tentes spéciales tous ces petits sans abri, sans parents et sans aucun moyen d'existence. Ils se battaient avec les chiens pour leur arracher des morceaux d'os qu'ils pulvérisaient avec des pierres et les mangeaient ensuite. De véritables héros sortirent du rang de ces petits. Dans les jours où l'on préparait les massacres de Der-Zor, nous étions assiégés de tous côtés et nous ne pouvions avoir des nouvelles de nulle part. Ces enfants nous servaient comme estafettes. Que de fois n'envoyâmes-nous pas à Der-Zor des bambins de sept à huit ans avec des lettres adressées à des connaissances? Ils y allaient et rapportaient les réponses. Ils pénétraient dans la ville comme mendiants, ils y trouvaient les gens auxquels nous avions écrit, remettaient les lettres, prenaient les réponses et revenaient nous retrouver. Ce voyage durait vingt jours. Comment vivaient-ils pendant ces vingt jours? Nul ne le saura. Car l'herbe même faisait défaut sur les routes. Mais ils vivaient quand même et remplissaient la mission qui leur avait été confiée.

Un jeune homme exilé de Constantinople, Léon Chachian, qui s'était créé une bonne situation à Der-Zor et qui devait être l'une des premières victimes des massacres, nous fit parvenir, au moyen de ces petits enfants, un petit mot dont je me rappelle le contenu, mot par mot, au bout de trois ans. Devrais-je vivre des siècles que je m'en souviendrais toujours. Il disait: "Adieu! j'écris le couteau sur la gorge. Fuyez à n'importe quel prix! ne venez pas par ici! Nous sommes ici des centaines de mille qui devons tomber demain

---

(65) ANDONIAN, *op. cit.*, pp. 126 ss.

ou après-demain! Sauve notre mémoire si tu as la chance!..." Il n'avait pas pu finir sa phrase. C'est tout ce qui nous parvint et c'est à la suite de ce mot que nous nous sauvâmes à Alep.

Un enfant de Bardizak, à peine âgé d'une dizaine d'années, enterré dans les sables, sur la route entre Sebka et Hamam, à dix heures de distance de Der-Zor cherchait à faire revenir sur leurs pas les Arméniens qui allaient à Der-Zor. Cet enfant ne pouvait pas parler, sa langue avait été coupée, Dieu sait dans quelles horribles circonstances! Mais par des gestes, il faisait comprendre que plus bas (à Der-Zor) on allait les massacrer; et son éloquence muette ne prenait fin que quand il avait décidé les hommes à faire demi-tour. Il se terrait ensuite de nouveau dans le sable, il s'y cachait pour attendre de nouveaux arrivants. Que devint cet adorable petit héros? Dans ces jours de frayeur et de terreur cette sublime générosité de la part d'un enfant de dix ans, qui n'avait même pas la faculté de parler, devient un dépôt de l'histoire. Quelle nation n'éprouverait pas un orgueil légitime d'avoir donné le jour à des enfants pareils... » (66).

\* \* \*

Pour mettre fin à ces horreurs plutôt que pour conclure disons d'abord que, en plus de la protestation du pape et de son intervention en faveur de tous les Arméniens, son représentant à Constantinople, Mgr Dolci, et l'ambassade d'Autriche firent plus d'une fois des démarches au moins pour les catholiques; de même l'ambassadeur d'Amérique qui, outre ses démarches en faveur de tous les Arméniens, en fit de toutes particulières pour les protestants. Des ordres, en faveur des catholiques et des protestants furent donnés en haut lieu. « Mais ces ordres, dit Mandelstam (67), étaient rarement respectés, et la plupart des catholiques et des protestants partagèrent le sort des grégoriens. » Il faut ajouter que là où des catholiques ou des protestants ont pu bénéficier de ces ordres (car souvent des contre-ordres étaient envoyés en secret, ou avec retard, pour que ce soit trop tard), leurs frères grégoriens en ont certainement bénéficié en même temps.

---

(66) ANDONIAN, *op. cit.*, p. 135.

(67) *Op. cit.*, 1917, p. 271.

Quant à la décision d'anéantir le peuple arménien elle était inspirée par la haine de race, ou par la crainte de la supériorité des victimes, comme le prouvent amplement les aveux de Talaat et d'Enver à l'ambassadeur Morgenthau; toujours et partout cependant elle fut rendue plus acharnée par la haine portée au christianisme de la part du peuple ignorant et fanatique que l'on excitait. La preuve la plus tangible en est dans les propositions faites partout pour la conversion à l'islam, et plus encore dans l'acharnement mis partout à souiller les sanctuaires, et à mettre une animosité diabolique dans la torture des prêtres, des évêques. Les Mémoires de Mgr Naslian abondent en faits dignes de la plus belle, de la plus véridique Légende dorée du christianisme. Le peuple arménien pris dans son ensemble fut fidèle au Christ, jusqu'aux tortures, jusqu'à la Croix!

## CHAPITRE TROISIÈME

# LE SORT DES ARMÉNIENS LORS DE L'ÉLABORATION DES TRAITÉS

La capitulation de la Turquie, le 30 octobre 1918, suivie de près de celle de l'Allemagne, le 11 novembre, n'a pas mis fin aux malheurs du peuple arménien que nous venons d'exposer. Nous allons rappeler succinctement la suite des événements avant de nous arrêter un instant sur l'exode de survivants arméniens au Liban et en Syrie, qui étaient alors sous mandat français.

La Turquie, battue sur tous les fronts : Palestine, Syrie, Mésopotamie, était sous la menace de l'entrée imminente à Constantinople des troupes alliées de Macédoine. En effet, l'armistice accepté par l'état-major de Sofia, « prévoyait le passage éventuel des forces militaires alliées sur le territoire bulgare, ainsi que l'utilisation des voies ferrées, routes, voies fluviales et ports ». Dans ces conditions, l'armée du général Franchet d'Espérey aurait pu atteindre facilement Constantinople. Mais elle prit un autre chemin, car la rivalité entre alliés a joué dès cette époque.

« L'opération contre la capitale de l'empire ottoman fut confiée à une armée placée sous les ordres du général anglais Milne. Cette armée, désignée sous le nom de "Section orientale des armées alliées de Salonique", comprenait trois divisions anglaises, c'est-à-dire la presque totalité des forces britanniques et trois divisions grecques. En plus, une division française et une brigade italienne » (68).

---

(68) Chambre des députés... Session de 1924, Annexe au procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance du 1<sup>er</sup> août, p. 3.

Les Jeunes-Turcs, aux abois, entrèrent en négociations avec l'amiral Calthorpe, commandant des forces britanniques de la mer Égée, par l'intermédiaire du général anglais Townshend, prisonnier de guerre, et ils apprirent aussitôt que si des plénipotentiaires se présentaient, *l'amiral les accueillerait, car il avait tous pouvoirs pour traiter*. Sans retard, l'armistice fut signé à Moudros (port de l'île de Lemnos dans la mer Égée).

Comme le dit encore le document que j'ai mentionné, « la convention de Moudros stipulait, entre autres choses, l'ouverture des détroits et le libre accès à la mer Noire, l'occupation militaire des ports, des détroits, la démobilisation générale de l'armée ottomane et la remise des navires de guerre, l'occupation par les alliés des points stratégiques qu'ils désigneraient, enfin, le contrôle, par eux, des chemins de fer » (69).

Ces clauses, pour la plupart, intéressaient naturellement la marine anglaise; mais il y manquait une clause essentielle: le désarmement de l'armée et de la population dans les provinces turques, armée et population qui, sur ordre du gouvernement, avaient perpétré les crimes que nous avons exposés. C'eût été la pierre de touche de la sincérité des discours si humanitaires prononcés par les hommes d'État alliés; c'eût été le moyen de réaliser les promesses si solennellement octroyées par eux, à savoir: le châtement des coupables et les réparations dues aux victimes. Ils auraient été alors en état de s'acquitter des engagements pris à l'égard de la « petite alliée » de l'Entente qu'était l'Arménie. Ce fut la première faute commise par les vainqueurs et qui leur a coûté cher dans la suite, en honneur, en hommes et en intérêts financiers, qui a coûté cher aussi aux survivants arméniens et aux chrétiens en général.

Une autre faute fut commise, impliquée du reste dans la précédente, faute d'égoïsme celle-là, et exorbitante au point de vue psychologique qui devait occasionner chez les alliés, France et Italie en particulier, — la Russie était déjà devenue l'ennemie depuis octobre 1917 —, des aigreurs, voire des agissements inamicaux grandement profitables à

---

(69) *L. c.*, p. 4.

l'ennemi commun. Ce point est connu, sans doute, mais il doit être rappelé ici, pour qu'on puisse comprendre comment furent violées les promesses antérieures faites aux Arméniens.

L'amiral anglais Calthorpe, dont nous avons parlé, ne tarda pas à cumuler à Constantinople les fonctions de haut commissaire du gouvernement britannique et celle de commandant en chef des forces navales britanniques dans la mer Égée. Quant au général Milne, chef de la « section orientale des armées alliées de Salonique », il exerçait son commandement sur l'Asie mineure.

Il y a bien eu l'occupation de la côte libano-syrienne par la marine française et la substitution, à l'armée du général Allenby, des troupes françaises, en Cilicie. L'Italie a bien débarqué à Adalia; mais elle était évincée de la région à laquelle elle tenait le plus: celle de Smyrne, et, à Constantinople, elle faisait figure de parent pauvre, comme la France du reste. Le commandement militaire anglais s'était réservé la part du lion, en attendant de prendre tout en main, car un beau matin, au lever du jour, en octobre 1922, on apprit que l'amiral anglais Harrington assumait seul toutes les fonctions de gouverneur, ayant sous ses ordres toutes les forces navales et terrestres. Les belles unités de la marine anglaise jalonnaient les eaux profondes qui unissent les mers et les continents devant les côtes européennes et asiatiques de la capitale ottomane. Dans la rivalité séculaire pour la possession de ce coin privilégié du monde, la Russie était évincée; l'Angleterre, seule, y était installée et on répétait à satiété qu'elle n'en sortirait pas.

Le document français que j'ai cité plus haut me semble bien présenter un tableau exact de la situation d'alors en Orient, avec les taches lumineuses où percent les points obscurs.

« En fait l'Angleterre paraissait alors maîtresse du jeu en Orient. Sans parler de Constantinople, des détroits tombés aux mains de l'amiral Calthorpe, de l'Asie mineure soumise au général Milne, la Mésopotamie était placée sous l'administration directe des autorités britanniques, la Palestine, la Syrie, le Kurdistan étaient gouvernés par des officiers et des fonctionnaires britanniques.

Cette immense domination ne comportait-elle pas d'ailleurs une immense charge? Pour tenir l'Orient, d'une façon permanente comme ils le tenaient en 1918, de la Méditerranée au golfe Persique, du désert d'Arabie aux cimes du Caucase, pour maintenir leur contrôle sur le Bagdad, le Transcaspien et le Transcaucasien, sur l'Euphrate et sur la mer Noire, il fallait des forces militaires considérables en Orient. L'opinion exigeait la démobilisation, et les forces permanentes étaient employées pour la garde de l'Égypte, des Indes, de l'Irlande.

Par suite de l'extraordinaire disproportion entre les moyens réels et les obligations croissantes, il allait s'ensuivre bientôt de très graves conséquences » (70).

Certes la diplomatie anglaise comptait sur des concours qui ne lui ont point manqué: les Grecs sur les côtes de la mer Égée et s'avancant dans l'Asie mineure occidentale; les Arabes dans le sud-est, les Assyriens dans le nord mésopotamien et les Arméniens enfin à Bakou. Il y eut même un projet de république grecque du Pont qui fut si funeste en conséquences pour les Grecs et même pour les Arméniens survivant en Turquie.

Hélas! tous ces amis n'ont pas reçu les renforts et le matériel nécessaires à temps et en quantité suffisante et ils furent finalement sacrifiés. La ténacité proverbiale des Anglais fut démentie; le slogan, que les Anglais ne lâchent jamais un territoire une fois occupé, se trouva faux. Ils ont bel et bien évacué l'Anatolie, et même les détroits et Constantinople. Les Italiens, les premiers, reconnurent que leurs sacrifices seraient vains et ils se mirent à aider les Turcs. La contribution française en faveur des Turcs eut de plus graves conséquences. Nous devons donc le rappeler aussi brièvement.

Ce n'était plus les beaux jours succédant à la signature du traité de Versailles. Aux plénipotentiaires ottomans convoqués à Paris durant l'été de 1919, une longue et sévère note, stigmatisant leurs crimes, avait été remise alors par G. Clemenceau au nom des alliés. Mais, depuis, Paul

---

(70) *L. c.*, pp. 4-5.

Deschanel avait succédé à Raymond Poincaré à la présidence de la république en France et Millerand avait remplacé Clemenceau à la présidence du conseil. Les contacts entre chefs de gouvernements alliés se multipliaient, tandis que là-bas en Turquie, dans les villes de l'intérieur, le mouvement kémaliste faisait tache d'huile et agissait efficacement avec l'appui substantiel de l'or et des munitions soviétiques. Le gouvernement français accentuait ses bienveillantes dispositions à l'égard des Turcs et les cabinets français successifs continueront la même politique à leur endroit jusqu'à la signature du traité de Lausanne.

En effet, au traité de Sèvres, signé le 10 août 1920, favorable aux Arméniens, mais jamais approuvé, succédait l'accord d'Angora (20 octobre 1921), qui décidait l'évacuation de la Cilicie par les troupes françaises. Les beaux faits d'armes, les défenses héroïques, accomplis sous le commandement de chefs aussi remarquables par leur valeur militaire que par leurs qualités morales, se terminaient par une honteuse retraite et des massacres tant des troupes d'occupation, que des Arméniens qui avaient fait preuve d'union, de stratégie et de courage justement admirés (71).

Les Français avaient pourtant contribué moralement et pécuniairement au rassemblement des Arméniens en Cilicie, devenue *foyer national arménien*, sans le nom.

Je ne sais que penser de l'attitude, prise ensuite à Beyrouth, par le haut commissaire de la Syrie, du Liban et de la Cilicie, qui refusait des secours aux troupes de Cilicie. De France même il était moralement impossible de prélever de nouvelles troupes, après les épouvantables saignées sur le front d'Europe, de 1914 à 1918.

De la sorte, cette évacuation, rendue nécessaire, fut certes sévèrement stigmatisée par de nombreux Français, même du seul point de vue

---

(71) Voir PAUL DU VÉOU, *La passion de la Cilicie, 1918-1922*, 1<sup>re</sup> édition, Paris, 1938; nouvelle édition revue (en fait 3<sup>e</sup> édition), Paris, 1954. Les *Mémoires* de Mgr JEAN NASLIAN, évêque de Trébizonde, sur les événements politico-religieux en Proche-Orient de 1914 à 1928, 1 vol., pp. 612-622, et en de nombreuses notes et annexes.

économique, car la Cilicie est « une Égypte avec des Alpes », comme l'a fort bien dit le colonel Brémont (72).

Entre-temps la campagne anglo-grecque de l'Asie mineure occidentale s'achevait par la débâcle des attaquants, et c'était devant le fer et le feu des Turcs, un sauve-qui-peut général de toutes les populations grecques et arméniennes rassemblées dans la région de Smyrne (août-septembre 1922).

Pendant tout ce temps, les Arméniens survivants avaient subi des razzias sanguinaires et sauvages en Anatolie, à l'est de ce front gréco-turc; ce fut l'œuvre de bandes de volontaires turcs, recrutés parmi les prisonniers relâchés et dans la lie du peuple, parcourant villes et villages sous la conduite de chefs improvisés, avec la haute approbation de Mustafa Kémal. Et en Cilicie, c'était le massacre régulier des habitants de certaines localités, loin des côtes, qui avaient eu le tort d'organiser leur autodéfense. Et on sait avec quel succès! Quant aux populations arméniennes, qui, de toutes parts, avaient afflué vers les villes côtières et dans les régions occupées encore par les troupes françaises, aussitôt qu'elles eurent connaissance de l'accord signé à Angora, malgré les exhortations du néfaste négociateur que fut Franklin-Bouillon (sur l'ordre du gouvernement socialiste d'alors à Paris), en dépit des engagements pris par les autorités turques, elles abandonnèrent leurs maisons, leurs boutiques, leurs champs, leurs églises, et, chargées de leurs bâluchons de fortune, s'exilèrent encore une fois, à la recherche de terres hospitalières.

Ces déboires, succédant aux beaux jours du traité de Sèvres, avaient été accompagnés par deux autres. Les voici: refus du Sénat américain d'accepter le mandat sur l'Arménie que lui offrait la Société des Nations, malgré les efforts déployés par le président Wilson pour le faire accepter (le 31 mai 1920); le second déboire avait été le rejet de l'admission de

---

(72) Col. BRÉMONT, *La Cilicie en 1919-1920* (Extrait de la *Revue des Etudes arméniennes*, Paris, 1921, p. 76).

l'Arménie comme membre de la S.D.N., lors de la première assemblée de celle-ci (séance plénière du 16 décembre 1920) (73).

Pourtant tout espoir n'était pas encore perdu, car le traité définitif de paix entre les alliés et la Turquie n'avait pas encore été élaboré. Il le fut en de longs débats et très péniblement; il fut finalement signé le 24 juillet 1923 à Lausanne; d'où son nom de traité de Lausanne. Celui-ci engloutit tous les espoirs arméniens. Il n'y eut donc aucune annexion, si petite soit-elle, de régions historiques arméniennes, au sol de la République arménienne créée par la vaillance des Arméniens autour d'Érévan, en territoire russe; une partie même de ce territoire, russe depuis 1878, fut retenue par la Turquie. Le palliatif d'un foyer national pour abriter les ressortissants arméniens survivants chassés de Turquie, fut aussi finalement abandonné. Naturellement, il ne fut pas question de la libération des femmes et des enfants arméniens détenus dans les harems turcs, ni de la restitution, même partielle, des biens arméniens confisqués et des dépôts de banques volés.

Durant les longues discussions à Lausanne, les diplomates alliés et ceux des autres pays membres de la S.D.N., les présidents des commissions spéciales ou des assemblées générales recoururent à tous les stratagèmes possibles pour trouver une solution équitable et apaiser leur conscience devant l'opinion mondiale et devant le verdict de l'histoire.

Les plénipotentiaires turcs — présidés par le cynique et haineux Ismet Inönü — savaient que les alliés n'entreprendraient rien d'efficace contre eux; ils les savaient las de la guerre; ils les savaient divisés entre eux et hantés de plus par la menace — imaginaire d'ailleurs — d'un soulèvement général du monde musulman aux Indes, au Proche-Orient, en Afrique en faveur du califat religieux des sultans de Constantinople. Les Turcs donc, tantôt menaçant et faisant claquer les portes, tantôt

---

(73) Pour le refus du Sénat américain, voir l'examen des motifs, par ANDRÉ MANDELSTAM, *La Société des Nations et les Puissances devant le Problème arménien*, Paris, 1926, pp. 158-169. Voir dans le même ouvrage l'exposé des débats à la S.D.N. pour ou contre l'admission de l'Arménie, pp. 89-120.

cauteleux et simulant des malentendus (la surdité d'Ismet Inönü!), mais toujours tenaces, imposèrent finalement, eux les vaincus, leurs conditions aux vainqueurs et se tirèrent d'affaire par quelques concessions économiques (le liquide visqueux des gisements de Mossoul!) et par quelques paroles en faveur des minorités chrétiennes (74).

Les deux délégations arméniennes, représentant respectivement, l'une, les Arméniens de Russie, l'autre, ceux de Turquie, présentèrent conjointement une énergique protestation, qu'enregistra l'histoire.

André Mandelstam, examinant bien objectivement la situation, se demande si les Puissances étaient vraiment obligées de sacrifier l'Arménie à leurs intérêts supérieurs et il conclut par la négative. Il reproche à la S.D.N. de n'avoir pas essayé la pression d'un blocus économique et financier, pas même celle d'un boycottage moral, en proclamant hautement, par exemple, que la Turquie ne serait pas reçue dans son sein avant d'avoir réparé ses crimes envers l'Arménie, en lui rendant son indépendance. La haute assemblée de l'humanité réunie à Genève ou à Lausanne, entraînée par la série de fautes politiques et d'erreurs psychologiques des grandes puissances, a consacré implicitement, sans doute de mauvais gré, à contrecœur, la solution turque de la suppression de la question arménienne par la suppression du peuple arménien, la solution par l'extermination d'une minorité inopportune par le génocide.

C'est ce qui constituait pour l'avenir un exemple funeste dans le Proche-Orient. Certes des organisations extra-gouvernementales comptant, comme membres, une élite intellectuelle et politique, s'émurent en Angleterre, en France, en Italie, en Suisse et proclamèrent leur désapprobation, comme elles avaient déjà envoyé des mémorandums en faveur de la cause arménienne. Le 7 septembre 1923, les délégués de quatorze associations venus de partout, s'étaient réunis à Genève en assemblée

---

(74) Pour les divers aspects politiques et juridiques du traité de Lausanne, voir l'analyse chez A. MANDELSTAM, *l. c.*, pp. 258-343. *Confiscation des biens des réfugiés arméniens par le gouvernement turc*: Consultation de MM. Gilbert Gidel, Albert de Lapradelle, Louis Le Fur et André Mandelstam, Paris, 1929, 95 pages.

générale pour plaider en faveur de la cause arménienne. La S.D.N. elle-même n'avait pas la conscience tranquille. Dans sa seconde et sa troisième assemblée, elle a insisté énergiquement sur la nécessité d'un foyer national pour l'Arménie et la cinquième assemblée a voté, à la date du 25 septembre 1924, « une résolution qui a éclairé les cœurs arméniens d'une nouvelle lueur d'espérance », comme dit A. Mandelstam (75).

Cette cinquième assemblée a donc confirmé les résolutions antérieures de ses devancières en faveur d'un foyer national arménien et a proclamé la nécessité de maintenir et de sauvegarder l'existence nationale des Arméniens en attendant que ce foyer pût être constitué. Elle a délégué un de ses éminents membres, le docteur Fridtjof Nansen, sous l'égide du bureau international du travail, pour procéder à une enquête ayant pour but d'étudier la possibilité d'établir en grand nombre les réfugiés arméniens au Caucase ou ailleurs; ce fut d'ailleurs sans succès, car il ne trouva pas les fonds nécessaires pour les entreprises envisagées; elles ne furent réalisées qu'en partie dans les États du Levant, comme nous le dirons plus loin. Mais le nom de l'explorateur du pôle nord sera le cachet de bon nombre d'œuvres créées en faveur des réfugiés: bureau Nansen, timbres Nansen, passeports Nansen, cartes d'identité Nansen, qui constituent encore de nos jours la seule pièce officielle de certains réfugiés, reconnue par les États (76).

\* \* \*

Les dirigeants turcs avaient donc conçu le plan satanique de supprimer la race arménienne sur son sol ancestral; nous avons dit quel acharnement ils ont apporté à son exécution sur ce sol. Les Turcs ont volé le sol, les biens et richesses de toutes sortes accumulés par les Arméniens durant

---

(75) A. MANDELSTAM, *l. c.*, p. 334. Voir *ib.* le discours du rapporteur, M. de Broukère, à la réunion de la cinquième commission du 25 septembre.

(76) Voir les résultats de l'enquête et les réflexions de F. NANSEN, consignés dans son ouvrage: *L'Arménie et le Proche-Orient*, Paris, 1928 (traduit du norvégien).

trente siècles d'habitat; ils ont détruit les trésors de culture et d'art créés par le travail et le talent créateur des Arméniens. Et depuis cinquante ans ils reçurent des milliards de subsides. Malgré tout cela, les populations turques avec leur gouvernement croupissent dans la misère et l'ignorance.

Pourtant les Turcs ont échoué dans la réalisation de la partie essentielle de leur programme, à savoir l'anéantissement de la race arménienne: les Arméniens ont atteint et même dépassé leur effectif antérieur, avec un patrimoine restreint certes, mais lumineux, à l'est du mont Ararat. C'est la République arménienne de Transcaucasie créée pour ainsi dire à la pointe de l'épée et proclamée le 28 mai 1918, au milieu d'une affreuse misère, avec environ 700.000 habitants autochtones et réfugiés, incorporée à l'U.R.S.S. le 29 novembre 1920, compte à présent 2 millions 200.000 habitants. Son progrès dans tous les domaines étonne les visiteurs venus de l'étranger. Ses savants et ses artistes jouissent d'une renommée universelle.

Il y a aussi un million d'Arméniens dans le reste de la Russie Soviétique et environ autant dans le reste du monde sur tous les continents; donc plus de 4 millions, près de 4 millions et demi.

Le gouvernement de la République Soviétique d'Arménie commémore le cinquantenaire\* du génocide dont nous venons de parler, avec toute la population arménienne du monde entier; il érige à Érévan un monument dédié aux victimes du génocide et en leur souvenir a donné ordre de planter un million et demi d'arbres sur le territoire de la République arménienne.



Carte de la République S. S. d'Arménie.



## CHAPITRE QUATRIÈME

### LE LENDEMAIN DU TRAITÉ DE LAUSANNE

Les survivants se dispersèrent aux divers coins du monde, augmentant parfois le nombre de certaines colonies existantes avant 1914, le plus souvent créant de nouvelles colonies dont la vitalité est justement admirée. Les communautés les plus nombreuses sont actuellement celles du Liban, de la Syrie, de l'Iran, de France et des deux Amériques. Je m'arrêterai seulement à la formation de celles du Liban et de la Syrie, qui intéressent de plus près mes lecteurs.

Le traité de Lausanne, devant régler la situation des nouveaux États en Proche-Orient détachés définitivement de l'empire ottoman, avait décidé que tous les anciens ressortissants ottomans deviendraient d'office citoyens des États nouveaux, quitte à se pourvoir autrement dans un délai donné. C'est cette réglementation dudit traité qui devait faciliter l'installation des réfugiés sur les territoires de ces États. Mais il nous faut auparavant dire ce qu'il reste d'Arméniens en Turquie, à Constantinople en particulier (77).

---

(77) Il se publie très souvent dans la presse arménienne des renseignements tantôt sur une colonie ou les colons d'une ville donnée, à l'occasion de séances qui y sont organisées ou des visites qui y sont faites par des notabilités ou des publicistes. Jadis l'annuaire de l'hôpital arménien Saint-Sauveur de Constantinople ou celui de Théothig contenaient des chroniques bien documentées et intéressantes. Ils sont suppléés par d'autres, édités sporadiquement dans différents pays. Celui que publie depuis 1954, à Beyrouth, M. Garo Kévorkian, les dépasse tous et contient tantôt sur une colonie tantôt sur une autre de longues notices monographiques de grande valeur, souvent contrôlées sur place, notamment en Iran, en France et en Grèce où il habitait jadis.

## § I. LES ARMÉNIENS DEMEURÉS EN TURQUIE

Dans les provinces orientales de la Turquie, provinces « arméniennes » proprement dites, il ne reste pas un Arménien à présent. D'ailleurs ce sont des régions déclarées zones militaires et réduites à l'état de ruines, avec un minimum de vie « civile ».

Dans les autres régions provinciales de la Turquie, il y a environ 40.000 Arméniens, dont 10 à 15.000 dans les villes côtières de la mer Noire et les autres dans les villes ou les villages environnant Ankara, Sivas, Tokat, Malatia, Diarbékir et une quarantaine de familles dans un seul village du Sandjak d'Alexandrette, appelé Vakef, sur la pente inférieure méridionale du Djébel Moussa. Dans toutes ces localités ce sont de petits artisans, des ouvriers, des cultivateurs, vivant petitement. Les Arméniens des provinces n'ont actuellement ni écoles ni prêtres; un prêtre envoyé par le patriarcat arménien orthodoxe de Constantinople vient les visiter de temps en temps aux environs de Pâques et administre les sacrements de baptême, de mariage.

La grande majorité des Arméniens de Turquie, environ 75.000 (y compris les catholiques et les protestants), se trouve à Constantinople et dans sa banlieue immédiate. C'est tout ce qui reste de la colonie si prospère et si cultivée, dont les origines remontent à l'époque byzantine. Mahomet le Conquérant y avait érigé le patriarcat arménien comme contrepoids au prestige du patriarche œcuménique. Avec les Grecs et les Juifs, les Arméniens étaient un élément de prospérité matérielle et artistique pour la capitale ottomane et des serviteurs fidèles de l'empire.

Ceux qui n'avaient pas pris le chemin de la diaspora, lors de l'arrivée des troupes kémalistes, ou qui n'avaient pas pu s'arranger pour s'en aller dans la suite, subirent plusieurs malheurs. Pratiquement ils ne pouvaient se livrer à quelque entreprise importante que s'ils étaient associés à des Turcs musulmans. Le gouvernement profita de la deuxième guerre mondiale pour mobiliser et envoyer à l'intérieur les gens de vingt-cinq à quarante ans. De plus jeunes étaient déjà soldats. Le président Ismet

Inönü et sa clique ont inventé pour les non-musulmans l'impôt de fortune. Le président avait déclaré aux commerçants musulmans qu'il réduirait les plus riches commerçants non musulmans à l'état de vendeurs de citrons dans les rues. Le fondateur de l'orphelinat Kalfayan, en vendant tous ses biens n'a pas pu payer les trois millions de livres turques qu'on exigeait de lui: le chef de famille fut envoyé au loin pour casser des cailloux sur les routes, et le reste de la famille a obtenu la faveur de pouvoir profiter de la soupe des orphelins.

Naturellement les Arméniens ont eu à payer leur part à la razzia organisée par le gouvernement turc contre les Grecs dans la nuit du 6 au 7 septembre 1955, prétextant la bombe placée dans la maison natale de Moustafa Kémal à Salonique. L'enquête a révélé que la pose de cette bombe était l'œuvre du consulat turc lui-même, dans le but d'avoir une raison d'agir contre les Grecs en Turquie. Les Grecs de Grèce avaient eu l'imprudence de célébrer à Athènes en présence du Roi une messe de deuil à l'occasion du cinquième centenaire de la prise de Constantinople par les Turcs. De plus, comme les Arméniens, les Grecs de Turquie s'étaient enrichis tant soit peu durant les dernières années.

Les clauses de garanties pour les minorités chrétiennes, insérées dans le traité de Lausanne, devinrent vite lettre morte et les représentants de ces minorités eurent la sagesse d'y renoncer eux-mêmes « spontanément ». Les pierres de certains cimetières servirent à édifier des monuments publics; il est facile de dresser des plans d'urbanisation assez habilement pour faire disparaître tel souvenir historique gênant. Passons.

A Constantinople, l'armature générale des communautés devenue simplement « confessionnelle », reste. La communauté grégorienne est gérée par un conseil d'administration présidé par le patriarche. La communauté catholique est dotée également d'un conseil composé de prêtres et de laïques, présidé par un archevêque.

Des trente-cinq églises (en majorité grégoriennes) quelques-unes ne sont ouvertes que les dimanches ou en été dans les lieux de villégiature.

Les grandes églises ont, comme autrefois, leurs chœurs de chantres, dont bon nombre de membres sont diplômés du conservatoire officiel.

Il existe vingt-cinq établissements scolaires, dont les célèbres lycées *Guétronagan* (central), *Essayan*, *Mékhtariste* (en grande prospérité depuis plusieurs années), *Vosguépéran*. Ce sont ces établissements qui furent les pépinières d'intellectuels et de dirigeants des communautés arméniennes de la Turquie, mais dont l'action nationale est considérablement réduite. Ils ont leurs associations d'anciens élèves, qui maintiennent le goût des choses littéraires. Il y a aussi trois écoles de filles, dirigées par les religieuses arméniennes de l'Immaculée Conception.

Le séminaire érigé à Scutari par Sa Béatitude K. Khatchadourian, vient d'être élevé au rang de lycée.

A présent il y a plusieurs revues mensuelles, mais deux quotidiens seulement, dans une ville dont la presse fut célèbre au XIX<sup>e</sup> siècle.

Achevons par la mention de deux œuvres séculaires qui sont l'honneur des Arméniens de Constantinople: l'hôpital du Saint-Sauveur à Yédi-Koulé (grégorien, c'est plutôt une cité de charité) et l'hôpital Saint-Jacques (catholique).

## § II. LES ARMÉNIENS DANS LES ÉTATS DU LEVANT: LIBAN ET SYRIE

C'est vers les pays placés alors sous l'autorité militaire française, transformés en mandat de la part de la S.D.N., avant d'accéder à l'indépendance totale, qu'eut lieu la première grande avalanche de réfugiés, venant de Cilicie. Nous avons suivi de près la vie de cette « colonie ». C'est un exemple typique de réussite due autant à la sagesse des autorités responsables qu'à la ténacité et au labeur ingénieux des Arméniens. C'est aussi une leçon de sociologie pratique. Aussi, nous permettra-t-on de parler de cette communauté, de celle du Liban en particulier qui fut une des plus privilégiées.

Les principaux points d'arrivée ou de passage furent naturellement Alep, par chemin de fer, Alexandrette, Beyrouth et d'autres ports par

bateau. Et la voie ferrée amenait en Syrie du nord d'énormes caravanes qu'il fallait admettre tout de suite bon gré mal gré, le débarquement de plusieurs bateaux chargés de grappes humaines était chose plus délicate.

Les bateaux partant de Cilicie s'étaient d'abord dirigés vers les ports de la Méditerranée placés sous pavillon anglais. Les émigrants avaient pensé trouver, à l'abri de ce pavillon, un refuge plus stable. Mais les autorités anglaises empêchèrent les débarquements massifs, se contentant d'accueillir, à Chypre surtout, ceux qui avaient de l'or en leur possession. Les bateaux erraient donc sur les eaux de la Méditerranée depuis trois jours, lorsque Paris, mis au courant, donna ordre d'ouvrir l'accès des ports. La sûreté générale donna avis très favorable. Fait également très important, le débarquement fut rendu moralement aisé et l'accueil fut sympathique, touchant même, de la part de la population : une délégation, comprenant le docteur Balthasar Melkonian, professeur à la faculté française de médecine, représentant la délégation nationale arménienne de Paris auprès des autorités françaises au Levant qui le regardaient comme « le consul » des Arméniens, le regretté et actif Père Paul Aris, vicaire à la prélatrice arménienne catholique, et d'autres personnes, s'étaient rendus auprès du patriarche maronite, Sa Béatitudo Antoun Hoyek ; celui-ci, véritable père et chef spirituel du Liban, avait tout de suite répondu : « J'accueille les Arméniens comme mes enfants ; ce sont des chrétiens persécutés, ils sont chez eux au Liban. »

Les autorités militaires françaises se mirent à l'œuvre généreusement ; des milliers de tentes furent vite dressées sur le grand terrain vague, qui se trouvait dans un quadrilatère au nord-est de la ville : ce fut le grand et principal camp, limité à l'ouest par la direction de la Cie du tramway, à l'est par l'église maronite St-Michel et la gare, appelée gare de Damas ; au sud, par la route allant de la ville au pont de Beyrouth ; enfin au nord se trouvaient la mer et les installations de quarantaine du lazaret. Le reste des émigrants par de tout petits groupes trouva abri dans d'autres localités, sur la colline qui domine le camp en question, sous les viaducs du chemin de fer, dans de grandes maisons ou dans des

khans; c'est qu'en peu de jours, le nombre des arrivants, soit par mer, soit par terre, via Alep, était monté à 20.000.

Avant de parler de l'évolution de ce camp et des réfugiés arrivés dans d'autres villes du Liban et de la Syrie, rappelons que la situation se compliqua par le transfert massif des orphelins. Il a fallu transférer d'abord ceux qu'on avait groupés et installés à Marash, Aïntab, Adana, Tarse, Mersine, Mardin et Ourfa. Et un peu plus tard ceux de Kharput, Malatia et Diarbékir. Le nombre total atteignit approximativement le chiffre de 12.000 garçons et filles, avec le problème d'un pays nouveau et d'une langue nouvelle (78).

La majeure partie de ces orphelins fut installée le long de la côte libanaise, d'Antélias jusqu'à Djébaïl, et plus à l'intérieur à Ghazir, Bzommar, Beit-Khachbo; une autre partie fut installée à Beyrouth sous le patronage de l'Union générale arménienne de bienfaisance; le reste à Abey et à Baabda sous la direction des pères capucins. Travaillant au camp de Beyrouth, Sœur Marie de Jésus Mouradian, de la Sainte Famille.

En février 1923, je les ai visités en détail durant huit jours; il y en avait encore 8000 le long de la côte. Je ne puis entrer dans des détails. Mais on devine aisément tout ce que le soin d'un tel monde exige en fait de subsides énormes pour improviser logements, dortoirs, réfectoires, locaux de classes ou d'apprentissage variés. Que de dévouement à fournir les soins médicaux que réclament des enfants arrachés aux orphelinats du gouvernement turc, à la misère des villages turcs et kurdes,

---

(78) Voici le texte même de l'historien du *Near East Relief*: « The orphans were transferred from Marasch, Aintab, Adana, Tarsus, Mersina, Mardin and Orfa, into Syria. This enforced move entailed a complete readjustment and reorganisation. Children and institutions, administered from Constantinople, living in a native environment, in adequate quarters, were suddenly uprooted and transferred to a strange country with thrust into an area whose relief program was nearing completion. This new refugee problem with the attendant orphanage question again made Syria one of the areas of major activities. Within a year the orphanages of Kharput, Malaya and Diarbekr were transferred from the interior of Turkey to nearly 12.000 children » (*Story of Near East Relief (1915-1930). An interpretation*, by JAMES E. BARTON, New-York, 1930, p. 148).

à la famine du désert syrien, voire au vagabondage des rues. Outre la malaria, épidémie courante, trachôme, teigne, gâle, etc. étaient la monnaie courante à l'hôpital français du Sacré-Cœur dirigé par les sœurs de charité. Entre-temps s'élevait l'Hôtel-Dieu de France, qui hébergera tant de malades arméniens. Les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon venues de Cilicie étaient déjà là pour diriger le service des malades.

Avec les orphelins, la population réfugiée elle-même souffrait tout entière de ces infirmités. Installée qu'elle était sur des terrains, guère élevés au-dessus du niveau de la mer, humides, non habités ni cultivés jusque là et dégageant des miasmes, tant dans le camp ancien que dans les nouvelles installations provisoires au delà du pont de Beyrouth, elle fut soumise à une épidémie de fièvre paludéenne qui fondait sur les gens déjà affaiblis et se communiquait aux autres membres de la famille. La victime tombait parfois dans le coma et le délire; elle était perdue, comme cela est arrivé pour un grand nombre, si on n'arrivait pas à temps pour briser l'élan de la fièvre par des injections de quinine. J'ai connu des familles dont plusieurs membres moururent successivement en quelques jours. Le service de l'assistance publique, situé tout près de la place des Canons et le dispensaire entretenu par le *N.E.R.* ou camp de la quarantaine ne suffisaient pas aux besoins nouveaux créés par l'épidémie et les conséquences de la misère. Les visites de médecins à domicile et les remèdes prescrits que je portais ensuite aux malades n'étaient que des palliatifs. Nous avons fondé alors un dispensaire dans le local de la mission arménienne des pères jésuites, à la lisière du grand camp, sur un terrain de la gare de Damas; remèdes et instruments indispensables fournis par le service d'hygiène du haut commissariat et le secours d'un subside annuel permirent de soigner les malades et de surveiller attentivement la situation sanitaire des réfugiés arméniens (79).

(79) Le médecin colonel Delmas, ancien de Cilicie, était alors directeur du service de santé. Le dispensaire de la mission, remis plus tard à la direction de la faculté française de médecine et transformé en polyclinique, continue encore de nos jours dans la banlieue de Beyrouth, à Bourj-Hammoud. — Voir mon article: « Les Arméniens dans les dispensaires et les hôpitaux de Beyrouth », dans *Relations d'Orient*, avril-juin, 1928, pp. 108-117.

Car la situation peu hygiénique du camp, la promiscuité si étroite des habitations et le danger permanent d'une épidémie étaient un objet continuel de préoccupation pour les services sanitaires de la puissance mandataire et de l'État du grand Liban. Les solides vertus ataviques des familles arméniennes et les soins qu'elles prennent de la propreté de leurs personnes et de leurs modestes habitations — ce qui fit plus d'une fois l'admiration des visiteurs étrangers — ont eu raison des graves inconvénients qui auraient pu en résulter; sans compter quelques interventions énergiques qui dans quelques cas douteux écartèrent tout danger.

Mon lecteur est sans doute pressé de savoir comment vivaient alors ces gens? Un petit nombre d'entre eux avaient pu emporter avec eux un peu d'argent, quelques tapis ou objets de valeur dont ils eurent sans doute vite épuisé la contre-valeur. D'autre part, c'est devenu un aphorisme: les Arméniens ne mendient pas. On connaît le récit proverbial de l'Arménien nouvellement débarqué, qui s'improvise coiffeur non loin de là durant quelques heures, coupe à bon marché les cheveux ou fait la barbe des clients qui se présentent, et, avec l'argent qu'il vient de gagner, loue une voiture (il y avait alors des voitures attelées d'un seul cheval), y place sa famille et ses baluchons, qui attendaient au soleil non loin de là et va à la recherche de quelque misérable logement. On connaît encore même de nos jours, les ressemeleurs qui parcourent les rues de la capitale libanaise et les photographes «à la minute» que l'on trouve aux coins des rues aboutissant à la place des Canons ou au port ou aux grands marchés.

La grande masse d'émigrés s'attela aux travaux les plus durs de manœuvres, dont le salaire modique a permis de démolir les vieilles maisons et les boutiques du Maarad, des rues Allenby et Foch, dans tous les coins de la ville, au milieu d'une poussière épouvantable que soulevaient, sous les coups des pioches, les vieilles voûtes toutes de terre de remplissage derrière une légère façade de pierre. C'est la main-d'œuvre arménienne, à bon marché, qui a permis de remplacer ces vétustés par des immeubles, dont l'architecture en constante modification, permet de

dater leur construction. Au prix de leur gagne-pain, les Arméniens rendirent ainsi au Liban leur tribut de reconnaissance.

Mais leur citoyenneté n'était pas encore définitivement réglée, malgré une clause du traité de Lausanne, que nous avons mentionnée plus haut; il fallait faire passer en acte cette clause au Liban et en Syrie. C'est le général Weygand qui, se fondant sur ses pouvoirs de haut commissaire et sur la susdite clause du traité de Lausanne, émit l'arrêté n° 2825, daté du 30 août 1924, qui réglait la nationalité libanaise des anciens sujets ottomans, des Arméniens dans le cas concret. S'appuyant à son tour sur cet arrêté, le général Sarrail parachevait ce que son prédécesseur n'avait pas eu le temps de faire: il réglait le problème pour les trois territoires qui constituaient alors les États de Syrie, des Alaouites et du Djébel Druze. Ce second arrêté n° 16, daté du 19 janvier 1925, réglementait la manière de devenir ressortissant de ces trois États, bien que « au point de vue extérieur » il n'y eût qu'une seule et même nationalité syrienne. Les Arméniens purent quelque temps après prendre part aux élections législatives du Liban, grâce à l'active intervention du président Émile Eddé, dans le cadre de la distribution confessionnelle. Il en fut de même en Syrie. On sait les immenses services qu'ont rendus, même dans la suite, ces arrêtés, spécialement celui du général Weygand: pour obtenir la citoyenneté, il suffisait de prouver qu'à la date des arrêtés, ou même avant, on avait séjourné dans les États du Levant, au Liban en particulier (voir en Appendice les textes de ces arrêtés).

Les milliers de tentes qui dressaient leurs sommets coniques le long de la mer, commençaient à pourrir au soleil ou à la pluie de Beyrouth; toits d'ailleurs insuffisants pour abriter les membres d'une famille tant soit peu nombreuse, et insalubres, à cause de l'humidité du sol, contre laquelle il fallut vite se protéger par une élévation en bois, les nattes n'y suffisant pas. Avec des morines et des planches de fortune on fabriqua vite des baraques sur pilotis. Le rez-de-chaussée, à même le sol, devenait une boutique, un atelier de cordonnerie ou de toute sorte de métiers et la chambre supérieure devenait salon, chambre à coucher, et dans un

coin on faisait la cuisine sur les lampes-primus. Des feuilles de bidon déployées, des fragments de tente encore en état et, quand on pouvait se payer ce luxe, des plaques de tôle ondulée servaient de couverture. Une petite lucarne, que l'on fermait avec un bout de planche, tenait lieu de fenêtre, quand il ne pleuvait pas. Inutile de décrire le vacarme des pluies sur les toitures plates ondulées, l'eau même et le vent froid de l'hiver entrant par les interstices; inutile de dire quel four devenaient, sous le soleil de l'été, les chambres hautes dont on pouvait souvent toucher le toit de la main. Et l'eau sale des lessives coulant à travers les minuscules ruelles, les feuillées — les W.C. — où il fallait attendre son tour et les rats qui faisaient le tour des immeubles et contre lesquels il fallait s'ingénier pour protéger la nourriture; et la boue en hiver, la poussière le plus souvent; une cité ouvrière s'y forma spontanément avec toutes sortes de métiers... à chaque bout.

Mon lecteur attribuera peut-être tout cela au fruit de mon imagination. J'ai vu tout cela au cours de visites quotidiennes... J'ai vu toute une population, sans cesse croissante, vivre dans ces conditions durant des années. Les femmes qui le pouvaient allaient travailler en ville ou rarement dans des maisons; les jeunes filles usaient la prunelle de leurs yeux à broder, à faire des dentelles aux bords des mouchoirs, contre une rétribution journalière très modique. Dès l'aube ou le soir tard, à peine éclairées, ces jeunes filles s'acharnaient au travail pour achever un mouchoir de plus, avec une nourriture insuffisante, et des visages parfois terreux, reste d'un séjour prolongé sur les terrains malsains des camps d'Alexandrette ou de Beyrouth.

Et tout ce peuple a tenu avec une propreté physique et morale digne d'admiration; et c'est de lui et des orphelins décrits plus haut qu'est sortie en partie la population arménienne de la ville et de la banlieue de Beyrouth, devenue elle-même une ville.

Disons brièvement que le camp a vite essaimé soit sur la colline avoisinante d'Achrafieh, soit spontanément par initiatives personnelles, soit surtout sous l'égide et avec les subsides de la puissance mandataire,

des services de réfugiés de la Société des Nations (S.D.N.) et avec le concours de diverses œuvres de bienfaisance. Il faudrait de longues pages si on voulait exposer les opérations avec l'ampleur relative qu'elles méritent. Mais pour être dans la vérité disons que l'initiative privée, l'ingéniosité et l'esprit d'économie sont pour beaucoup les agents du bien-être et de la prospérité relative que la population arménienne s'est acquis à la sueur de son front et grâce à sa ténacité. Églises, écoles, collèges, vastes magasins, quelques usines et une foule de petites industries..., les Arméniens ont créé tout cela et ont enrichi le Liban.

Du grand camp primitif il restait encore un morceau, la partie occidentale, attendant aux murs de la direction de la Cie de tramway et d'électricité. Voici que la nuit du lundi au mardi 30-31 janvier 1933, à 9 heures du soir, un incendie y a éclaté, consumant dans l'espace de trois heures les six cents baraques qui restaient. Cédant aux instances des autorités religieuses arméniennes, on avait accordé un sursis à leur démolition, motivé par la grande misère dont souffraient alors les ouvriers sans travail. C'est d'une boulangerie que le feu éclata et se propagea aussitôt, comme à plaisir, au bois sec des baraques. Le temps était calme mais une légère brise poussait les flammes vers l'ouest, c'est-à-dire vers les tramways et les usines électriques. Le feu allait-il se communiquer aux dépôts d'essence et par là, à la ville ? Ce fut là un grand sujet d'inquiétude.

Le secours fut rapide. Le procureur général de la République libanaise, habitant sur la hauteur en face du camp, avait vu de sa fenêtre, monter les flammes et avait téléphoné à la police. Les agents de police, les pompiers, les gendarmes étaient accourus aussitôt et s'étaient mis à l'œuvre. Le haut commissaire, le président de la République, les autorités militaires, arrivés les premiers, avaient donné les ordres nécessaires. Je raconte cet événement, car il fut l'occasion, lors de l'incendie, comme dans les jours suivants, d'un témoignage de solidarité et de sympathie envers les réfugiés, qui fut vraiment touchant ; une population nombreuse accourue de tous côtés, sans distinction de race et de confession, aida au sauvetage, surtout des vieillards, des malades et des enfants. Les soldats

français et les gendarmes formèrent barrage tout autour et furent attentifs à empêcher des imprudences ou des désordres. Et les marins français, suivant leur tradition, entraient dans les baraques en feu pour sauver les retardataires. En fait on n'a eu à déplorer aucune victime. Quant aux Arméniens du camp, ils avaient vite réalisé la situation : il n'y avait rien à faire pour sauver les baraques ; il fallait vite sauver les vies et arracher au feu le plus d'effets possibles : matelats, couvertures, ustensiles de cuisine. C'est ce qu'ils firent avec l'aide de leurs sauveteurs.

Le feu cessa vers minuit faute de combustible. Le lendemain matin on ne voyait sur la place qu'avait occupé le camp que des plaques de tôle noircies ou tordues. Mais il y avait aussi trois cents familles à nourrir et à loger ; plusieurs étant allés occuper les locaux qui leur étaient destinés, d'autres trouvèrent place chez des parents ou des amis. Je ne m'arrêterai pas à décrire la solidarité qui, dans toutes les classes de la société, s'est manifestée dans cette circonstance ; aussi le « Comité de secours » qui avait été formé auparavant, sous la présidence du patriarche Mgr Avédis-Pierre XIV Arpiarian, vit-il sa tâche grandement allégée. Ce que je veux souligner, c'est que la presse locale, de langue arabe ou française, chrétienne, musulmane ou druze, témoigna sa sympathie d'une façon touchante. Tel journaliste arabe avait examiné du regard la tenue des Arméniens en face de leurs habitations en feu : il les qualifia le lendemain de « peuple admirable ». Tel autre journal demanda au gouvernement de s'intéresser activement à l'installation des Arméniens et de les attacher au sol. Les musulmans ne le cédèrent à personne non seulement en paroles, mais, effectivement, par des dons généreux. De Baalbeck, de Djébeil, on offrit des logements et des terres à cultiver, en des termes qui montraient combien était appréciées la main-d'œuvre et l'activité arméniennes (80).

Il y eut bien des jours troublés en 1935 et en 1943 ; nuages passagers

---

(80) Voir plus de détails dans l'article que j'ai publié alors : « Un désastre au camp arménien de Beyrouth », dans *Relations d'Orient*, janvier-mars 1933, pp. 57-66.

pour des Arméniens. Avant de marquer l'évolution ultérieure de la colonie de Beyrouth, disons un mot de celle de Syrie.

A Damas, ceux qui n'avaient pu se loger dans les maisons (cour intérieure avec chambres tout autour), formèrent des *camps* à Bab-Charqui, Kassa et Baramké, près de la gare. Ils furent, dit-on, jusqu'à 9000 à un moment donné. Ceux de Baramké virent leur camp attaqué et mis en feu en 1926, lors de la révolte des Druzes: 3000 environ prirent la fuite du jour au lendemain et arrivèrent au Liban; une partie rentra à Damas dans la suite. Actuellement il y en a environ 5000, en comptant les catholiques de langue arabe, qui y sont depuis plus d'un siècle. A Homs et à Hama, leur nombre monta à plus de 1000, pour n'être plus que quelques centaines à présent, presque tous à Homs.

Dans le Nord syrien, ils s'installèrent un peu partout dans les villages le long de la frontière, dans la Djézireh et dans les villages au nord d'Alep. La colonie d'Alep fut considérable, plus nombreuse que celle de Beyrouth pendant de longues années. Les camps furent installés sur des terrains vagues au nord-est de la ville, pas très éloignés les uns des autres; le plus vaste était celui du quartier Sulémanié, sur un mamelon, autour de la propriété de Rame des pères franciscains de Terra Santa, d'où son nom camp de Rame. Ce terrain, comme celui des autres camps, était sain, à l'abri donc des épidémies. Certaines familles souffrirent seulement de l'insuffisance de nourriture.

Depuis l'arrivée massive des Arméniens jusqu'en 1926, les autorités mandataires et locales s'occupèrent avant tout de l'installation au moins provisoire des réfugiés, du service hygiénique des camps, du soin des malades; ceux-ci étaient très facilement hébergés dans les hôpitaux officiels; des sommes considérables y furent consacrées par la puissance mandataire et par les associations privées, nationales et internationales. Mais l'incendie du camp de Baramké à Damas et le danger toujours possible d'épidémies contagieuses obligea les autorités à envisager autre chose que l'amélioration de l'état des camps. Deux solutions complémentaires furent appliquées: pour les anciens paysans et cultivateurs, organiser des

installations agricoles et soulager de la sorte les camps; pour les anciens citadins: artisans, boutiquiers... alléger et aérer les anciens camps, quand c'était possible, et faire des installations urbaines en ciment avec possibilité d'acquisition définitive par les occupants au bout d'un certain temps. Un arrêté du haut commissaire, H. Ponsot, daté du 31 décembre 1926, confiait le service d'assistance aux réfugiés arméniens à un comité central de secours, présidé par le secrétaire général du haut commissariat, avec comme membres, trois fonctionnaires du haut commissariat et cinq personnes tout à fait représentatives: M. Burnier, délégué du Bureau International du Travail (B.I.T.) de la Croix-Rouge internationale et du haut commissariat Nansen, le révérend père Poidebard, s.j., représentant des missions franco-arméniennes, M. Boxtton, délégué de Lord Mayor Fund et des associations britanniques de bienfaisance, M. Fowle, délégué des associations américaines de bienfaisance, le Dr Melkonian, délégué des associations arméniennes de bienfaisance. Les attributions du comité central furent réglées et trois sous-comités lui furent adjoints: à Beyrouth, Alep et Alexandrette, formés aussi très judicieusement (81).

Les comités firent un excellent travail à Beyrouth en mettant les bases de ce qu'on appelle les « maisons blanches », sur la colline d'Achrafîé et, au delà du pont de Beyrouth, dans la banlieue de Bourj-Hammoud; de même le grand camp d'Alep fut transporté à deux ou trois kilomètres plus loin dans des maisons en pisé et ciment bien alignées. Plusieurs colonies agricoles furent organisées, principalement à l'intérieur du Sandjak d'Alexandrette, dans la belle plaine près de Rihanié. Quelles belles maisons y avaient poussé quand je visitai la région en l'été de 1928! Le comité organisa aussi de beaux villages dans la haute Djézireh, pour les Arméniens et les Assyro-Chrétiens chassés d'Irak. De la part du comité

(81) Voir le rapport présenté au III<sup>e</sup> congrès international de technique sanitaire et d'hygiène urbaine, Lyon, 6-9 mars, par M. le médecin-colonel JUDE, M. BURNIER et M. le médecin-commandant LUBET; il porte comme titre: *Installations urbaines et agricoles des réfugiés évacués de Turquie dans les Etats du Levant sous mandat français*, 6 grandes pages à deux colonnes, 1929.

central, M. Burnier et le père Poidebard visitaient régulièrement les nouvelles installations et contrôlaient les réalisations. Les rapports très précis, préparés à Beyrouth, étaient à leur tour examinés de près par le bureau de Genève, où se rendait aussi à son tour M. Léon Pachalian de la part de l'Union générale arménienne de bienfaisance, dont le bureau central était alors à Paris et qui participait aux dépenses en faveur des réfugiés. Les rapports signalent aussi la participation de la Croix-Rouge française proprement dite, et les services très bienfaisants de la Croix-Rouge franco-libanaise, sous la présidence de la regrettée Mme la Marquise de Freige, qui fut sur la brèche pendant de longues années.

Certes il y a encore des camps à Beyrouth. C'est que d'abord la réorganisation entreprise par les pouvoirs n'était pas encore achevée dans les parties extrêmes du grand camp, lorsque la seconde guerre mondiale éclata; de nouveaux malheurs firent augmenter le nombre des habitants de ces cités de « tanakés »; et même un nouveau camp, des plus misérables, se forma à la hâte, comme son nom l'indique: camp *Tchartchabouk*. Le problème s'est encore compliqué du fait qu'à la lisière nord du restant des camps arméniens, en face de l'abattoir, se développa un quartier plus pauvre, et surtout moins propre, où s'entassèrent Kurdes, Métoualis et Syriens de diverses dénominations, tous musulmans. Tout cela à proximité de l'entrée Est de la capitale libanaise.

La presse agite cette question périodiquement et la municipalité dresse des plans, jamais mis à exécution. Le service des réfugiés de Genève a, plusieurs fois, délégué des inspecteurs et la fondation Calouste Gulbenkian est disposée à fournir des fonds pour l'installation des Arméniens, en collaboration avec le service de Genève. Mais ceci pose une nouvelle question protocolaire, c'est que l'immense majorité sinon la totalité des habitants des taudis étant de nationalité libanaise, Genève ne peut s'immiscer dans les affaires intérieures de l'État libanais. Il faut donc agir avec circonspection; mais en attendant, cette pauvre classe sociale subit les conséquences des tergiversations des « Grands ». Le problème était sur le point d'être réglé par le président Chamoun; mais

alors les susceptibilités des partis politiques arméniens mirent des bâtons dans les roues. Le projet est repris à présent et poussé activement vers sa réalisation, sous l'égide de Genève et de la Fondation Calouste Gulbenkian.

La rétrocession du Sandjak d'Alexandrette à la Turquie a ruiné les installations agricoles qui étaient en plein rendement, car leurs colons, comme aussi tous les Arméniens du Djébel Moussa et de tant d'autres villages, comme les agriculteurs installés à Kirik-Khan, décidèrent immédiatement de s'en aller; ils déferlèrent sur Alep et surtout sur Beyrouth. Mais cette évacuation se fit avec méthode et délicatesse. Et malgré la guerre, ceux du Djébel Moussa du moins furent installés dans la Békaa, à Aïndjar, avec maisons, jardins potagers, champ de culture; ce fut une œuvre très méritoire de l'autorité française, tandis que sa propre patrie était envahie par l'ennemi. Par bonheur, la région de Kessab, habitée par des Arméniens, resta rattachée à la Syrie: on doit cela aux démarches que, lors des pourparlers, fit avec persistance le regretté Mgr Rémy Leprêtre, alors délégué apostolique au Liban et en Syrie.

L'immigration en Arménie soviétique et les départs pour d'autres pays ont enlevé aux deux États du Levant dont nous parlons plus de 30.000 personnes. Mais le vide causé a déjà été comblé par les naissances et les nouveaux immigrés. En Syrie, il y a près de 100.000 Arméniens, mais c'est le Liban qui tient le record, avec environ 120 à 130.000 Arméniens, ce qui leur vaut cinq députés de leur communauté, dont quatre pour la capitale. Écoles nombreuses, organes multiples de presse, associations culturelles et sportives très actives font de la colonie arménienne du Liban l'une des plus vivantes. Des coupoles qualifiées « arméniennes » jettent leur profil caractéristique sur le ciel; la cathédrale arménienne catholique Saint-Grégoire et Saint-Élie (à la place Debbas, œuvre de l'architecte Pascal Paboudjian), est un bijou d'architecture arméno-byzantine.

Écoutons le témoignage d'un authentique Libanais.

Sous la signature de son directeur M. Gebrane Hoyek, le journal *Lissan-ul-Hal*, à la date du 17 avril 1965, s'étonnait des tergiversations du Gouvernement libanais à autoriser la Communauté arménienne à commémorer par une manifestation pacifique le cinquantenaire de ses martyrs, et il ajoutait :

« Nous voyons que l'occasion est opportune pour témoigner que nous aimons nos frères arméniens, qui sont devenus une partie du peuple libanais et qui ont participé à la renaissance du peuple libanais par leur activité, leur habileté et leur fidélité; et l'on sait la valeur de cette participation.

Ces persécutés et ces massacrés, qui ont trouvé hospitalité dans nos maisons depuis cinquante ans (et certains bien plus tôt), ces malheureuses victimes... Comment pouvons-nous nous imaginer un Liban aujourd'hui ou demain, sans ces Arméniens ?

Comment pouvons-nous imaginer un Liban sans les médecins arméniens, sans les infirmières arméniennes, sans les maîtres, les peintres, les ingénieurs, sans les négociants, sans les artisans, sans les ouvriers, sans les hommes de lettres, qui sont des Arméniens ?

Le Liban, sans les Arméniens, est moins riche, moins actif et moins prospère en science et en production.

« Les Arméniens, par leur courage, par leur amour du travail et par toutes leurs capacités, sont devenus des Libanais comme nous. Nous sommes fiers d'eux, nous sommes fiers de leur attachement à la patrie libanaise et de leur amour du monde arabe... »

Pareil témoignage se passe de commentaire.



## CHAPITRE CINQUIÈME

# LA POPULATION ARMÉNIENNE DU SANDJAK D'ALEXANDRETTE

### § I. PRÉLIMINAIRES

La population arménienne du Sandjak d'Alexandrette constituait différents îlots de villages. En descendant du nord au sud, il y avait *la région d'Alexandrette* avec des familles arméniennes mêlées à des populations turques dans les villages suivants plus ou moins grands : Fartesle, Soouk-Olouk, Narguizlik, Bey-Sékissi, Ak-Tchaï, Atik, Balle-Kastal, Kanle-déré, Beylan. Ces populations avaient beaucoup pâti pendant les massacres et les déportations de l'année 1915; des survivants étaient rentrés en 1919 et s'étaient remis à l'œuvre. Au moment de l'évacuation du Sandjak en 1939, de cette région 4000 personnes ont été transportées en bateau d'Alexandrette à Tartous et de là vers Beyrouth pour être installés en partie dans une ferme, Ras-ul-Aïn près de Sour. Cet essai n'a pas eu de succès; les uns partirent pour l'Arménie soviétique, d'autres ailleurs au Liban.

Les habitants d'Antioche même, de Kirik-Khan et des nouveaux villages installés près de Rihanié (Hayachène, Abdal-Heuyuk dénommé Nor-Marache) constituaient la seconde région. On a projeté de les installer sur un terrain de 450 hectares, appelé Mantara sur le bord de la mer, aux limites-frontières de Tripoli et de Lattaquié. Cet essai non plus n'a pas réussi ainsi que le projet d'un village, appelé Mouchachène en Syrie, près de Massiaf (Alaouites).

Au sud des précédentes régions, parmi les villages du Djébel Moussa, il y en avait qui étaient habités uniquement par des Arméniens: ce qui

a rendu possible leur retraite à la montagne et leur résistance, comme je vais le raconter plus bas.

Enfin au delà de l'Oronte, au pied du Cassius, il y a un dernier groupe de villages faisant satellites autour de Kessab. Lors de la cession du Sandjak aux Turcs, ce groupe est resté attaché à la Syrie; mais les champs furent en partie cédés avec le reste du Sandjak, ce qui a appauvri la région et causé des émigrations.

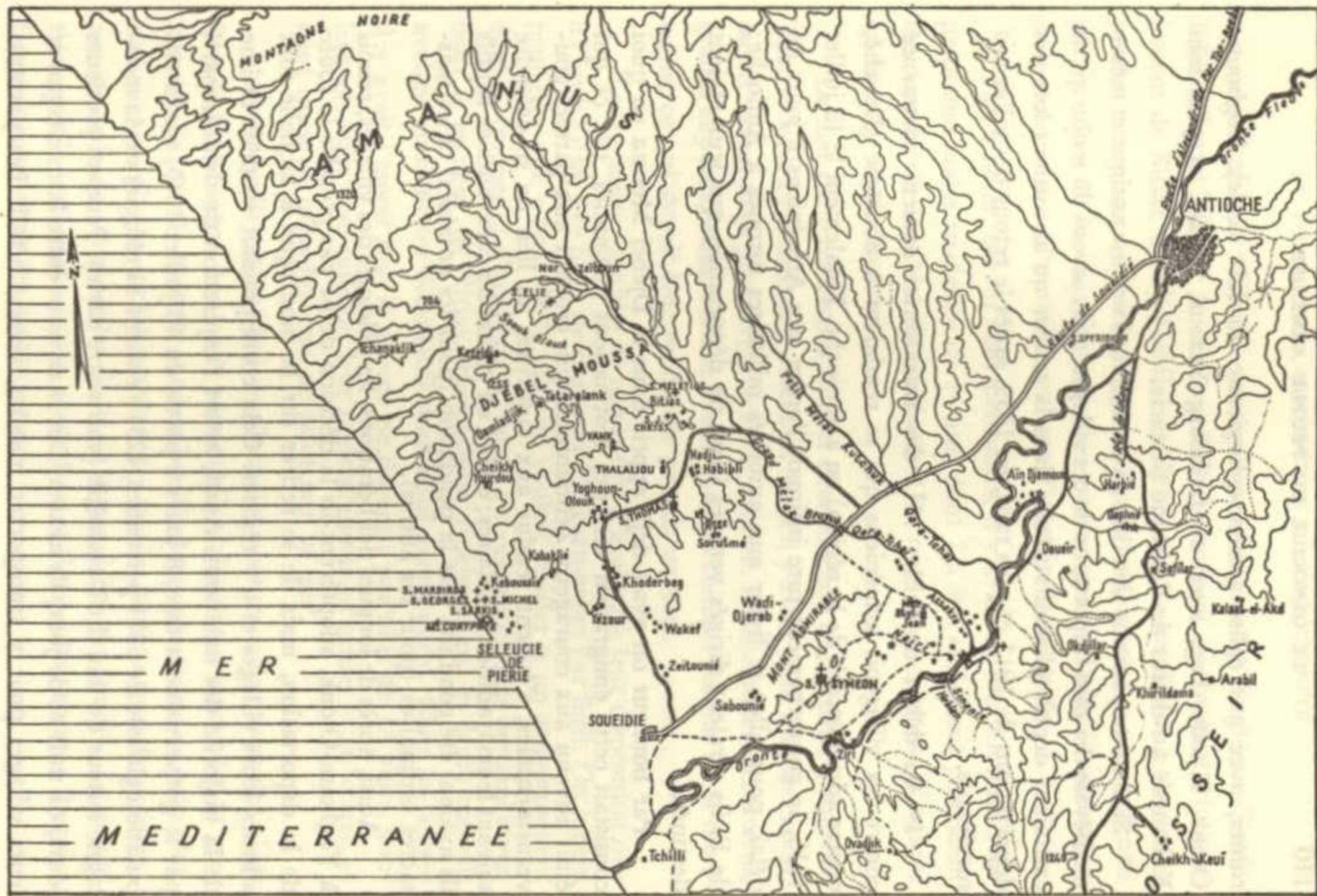
L'exode des Arméniens du Sandjak eut lieu principalement en deux étapes. Tout d'abord après l'entrée des troupes turques dans le Sandjak, bien que l'autorité militaire française y demeurât encore encadrant les troupes du Levant; cette étape de transition a duré des débuts du mois de juin 1938 jusqu'à la fin de juin 1939. Les notables arméniens plus ou moins compromis aux yeux des Turcs pour leur attachement à la Syrie et à la France, s'en allaient clandestinement ou par petits groupes. Ce furent 8000 personnes.

La dernière étape fut l'évacuation officielle proprement dite du 17 au 23 juillet 1939, après entente entre la France et la Turquie; elle comprenait 14.000 personnes. Le transfert se fit en camions et autobus soit vers Alep, soit vers la côte syro-libanaise, pour un séjour provisoire au Bassit.

Il restait dans le Sandjak en tout 600 personnes, dont plusieurs ont elles-mêmes pris la route de l'émigration. Petit à petit, tout s'est tassé et il y a eu des départs à l'étranger. Il reste un groupement stable au Liban dans la Békaa, sur un terrain muni d'eau abondante et fertile: c'est *Aïndjar* où le gouvernement mandataire d'accord avec les autorités libanaises a installé les habitants des villages arméniens du Djébel Moussa, dont je vais reconstituer la résistance héroïque et la double évacuation.

## § II. LA RÉSISTANCE HÉROÏQUE DU DJÉBEL MOUSSA

C'est sur les promontoires méridionaux du Djébel Moussa, que se trouvaient ces villages arméniens: Bitias, Hadji-Habibli, Surutmé (en



Le Djébel Moussa: villages arméniens et lieux des combats.

ruines, avec une église arméno-géorgienne du XI<sup>e</sup> siècle), Yoghoun-Olouk, Khoder-Beg, avec un faubourg Yézour, Wakef, et plus loin Kéboussié au-dessus de l'antique Séleucie.

Si nous ne pouvons rien dire de certain sur l'origine antique et même médiévale des plus importants de ces villages, nous savons du moins qu'ils existaient depuis plusieurs siècles dans la teneur qu'ils avaient lors des déportations de 1915 et plus tard, en 1939, après le retour des villageois survivants.

1<sup>o</sup> Au début de juillet 1915 des tracasseries avaient commencé contre les villageois arméniens qui se rendaient à Soueïdié (Lewché, centre administratif de la région) ou à Antioche. Finalement le 13 juillet 1915, le gouvernement turc intimait l'ordre aux Arméniens 8 jours de délai, pour aller se livrer aux autorités militaires turques à Antioche; de là ils seraient dirigés vers les lieux de déportation qui leur étaient destinés.

Par bonheur on avait déjà appris dans le Djébel Moussa en quoi consistait cette émigration vers des destinations inconnues, par ce qui était advenu aux courageux Zeïtouniotes qui, croyant aux paroles gouvernementales, s'étaient rendus aux autorités, au lieu de se défendre suivant leurs tradition séculaires; en fait en véritables caravanes de captifs ils avaient été conduits vers la pendaison (pour les notables) et les massacres ordinaires (pour les autres).

Aussi, après de longues délibérations, les délégués des villages, réunis à Yoghoun-Olouk, adoptèrent-ils la décision de ne pas prendre la route de la déportation, mais de se retirer sur la montagne à laquelle sont adossés leurs villages et d'y résister. Cela correspondait au désir intime de la majorité des habitants. Aussi, avant l'expiration du délai imparti par le gouvernement turc, 8 jours à partir du 13 juillet 1915, sur la population globale de 6311 personnes, 4231 s'étaient-ils réfugiés sur la montagne autour du lieu dit Damladjik (voir notre carte). Pendant plusieurs jours, de nuit et de jour, ils avaient fait la navette entre la montagne et leurs villages pour y transporter matelas, vivres, bétail. Les partants

appartenaient en majeure partie aux villages de Yoghoun-Olouk, Khoderbeg et Wakef; le restant, 2080 personnes, originaires principalement de Bitias, Hadji-Habibli et Kéboussié, se rendirent à Antioche pour se livrer aux autorités turques; depuis lors, on n'en a plus entendu parler. Ceux de Kessab finirent aussi par ne pas rejoindre la montagne et se rendirent aux autorités en vue d'une fin lamentable.

Fait à noter, sur les 4231 personnes, il y avait en tout un millier de personnes mâles au-dessus de 14 ans, dont 7 à 800 seulement pouvaient être considérés capables de combattre. Le reste était composé d'enfants en bas âge et de femmes.

Le lieu du rendez-vous le plus central était une clairière, appelée Tatar-Alank au Damladjik. Non loin de là il y avait aussi d'autres coins, moins vastes, mais plus favorables à la défense. D'ailleurs les Arméniens, grands et petits, connaissaient à fond tous les coins et recoins de la montagne, ce qui devait leur rendre de grands services.

Les hommes capables de combattre n'avaient à leur disposition que 83 fusils Gras, 340 fusils de chasse et 100 cartouches par fusil. On jugera peut-être que c'était de la folie de vouloir résister à un gouvernement doté de troupes et d'artillerie. C'est ce qu'avaient déclaré certains sages, dont le pasteur de Bitias, Haroutioun Nokhoudian, et leurs conseils avaient entraîné les défaillants dont nous avons parlé. Chez les autres il y avait l'espoir que la guerre ne durerait pas plus de 15 jours, pour lesquels était jugé suffisant leur ravitaillement en armes et en vivres, et aussi quelque pressentiment de salut par la mer.

Avant qu'ils eussent fini de s'installer plus ou moins dans des abris faits de branchages, une pluie torrentielle s'abattit sur eux et les fit grelotter de froid; elle réduisit aussi en bouillie leurs provisions de pain plat, cuit sur une plaque de tôle ou dans les *thonirs*. Mais la grande préoccupation était de protéger les fusils et la provision de poudre. Le temps s'éclaircit le lendemain matin, suivi d'un radieux soleil, comme il arrive fréquemment dans ces montagnes.

2° Bientôt l'alerte fut donnée par les veilleurs, car l'ennemi s'était subrepticement approché de la clairière de Tatar-Alank; un violent combat se termina à l'avantage des Arméniens. Mais il fallut chercher des abris mieux protégés et rester constamment sur le qui-vive. Je n'ai pas à raconter ici tous les faits de guerre contre les troupes de plus en plus nombreuses qui voulaient cerner la montagne et s'emparer des points d'eau. Les combattants arméniens, partagés en plusieurs groupes, étaient attentifs à ces deux objectifs de l'ennemi. Ils étaient constamment ravitaillés en eau et en nourriture par les femmes et les fillettes, tandis que les garçons postés à des points importants servaient d'estafettes. Plus d'une fois les hommes profitèrent de l'obscurité de la nuit pour se faufiler à travers les arbres et les rochers et attaquer par surprise les camps des escouades ennemies. Ils récupérèrent ainsi des armes et des cartouches. Des femmes faisaient rouler des rochers contre les assaillants.

3° Mais la guerre ne finissait pas et les provisions étaient presque épuisées. Le moral s'affaiblissait à la longue; il y avait même des défections et l'ennemi faisait des propositions alléchantes. Il fallut rétablir une discipline sévère avec un bureau central d'autorité suprême. Deux Arméniens de Kéboussié, saisis conduisant des Turcs par des pistes spéciales, furent égorgés pour donner une leçon sévère. Les femmes cousirent des draps et en firent deux grands drapeaux hissés sur des sommets visibles de la mer. L'un portait une croix rouge faite avec le tablier d'une fillette et l'autre un S.O.S. en anglais: *Chrétiens en détresse, au secours!*

Des jeunes gens postés sur le bord de la mer agitaient d'autres signaux, avec l'espoir qu'ils seraient vus par des bateaux de guerre alliés en croisière dans la Méditerranée pour la surveillance de la côte. Voici qu'un jour le croiseur français, *Guichen*, aperçut les deux drapeaux et les signaux des jeunes sentinelles, il leur répondit et s'approcha de la côte autant qu'il put. Deux Arméniens, sachant le français, Khatcher Doumanian et Bédros Demlakian, se jetèrent alors à la mer; ils furent recueillis par une barque et conduits au bateau où ils présentèrent au

commandant la supplique rédigée en anglais par le pasteur Dikran Andréassian, expliquant leur tragique situation. C'était le 6 septembre 1915, 48<sup>e</sup> jour de la résistance (82).

L'amiral Dartige du Fournet, prévenu, accourut avec le *Jeanne d'Arc* et le *Desaix*. Il laissa ce dernier navire en surveillance et se retira pour communiquer avec Paris et les Hauts Commissaires britanniques de Chypre et d'Égypte. En attendant les Arméniens devaient continuer la résistance. Enfin autorisation fut obtenue d'évacuer les « chrétiens en péril » et de les débarquer sur la côte sablonneuse de l'Égypte, entre Port-Saïd et le Canal de Suez. L'amiral revint le samedi avec plusieurs navires et l'embarquement commença le dimanche 11 septembre. La population était descendue sur la berge étroite, tandis que les hommes continuaient le combat.

Une mer houleuse et des rochers à fleur d'eau rendaient les manœuvres particulièrement difficiles. Il avait fallu improviser à la hâte des radeaux pour s'approcher des barques qui, à leur tour, abordaient les bateaux ancrés à une certaine distance. On sait que les marins opèrent des merveilles en pareilles circonstances. Les guerriers furent évacués en fin d'opération. Des salves d'obus avaient protégé leur retraite finale; le dernier blessé mourut sur le bateau. Alors d'autres salves d'obus tirés par les navires mirent le feu au matériel et précipitèrent le bétail à travers les rochers: tout cela avait été péniblement descendu sur le rivage par les Arméniens. L'agitation des flots et l'affluence des évacués empêchaient tout embarquement de matériel.

J'ai fait cet itinéraire au complet, des villages à la montagne, puis

---

(82) FRANZ WERFEL a donné de cette résistance jusqu'au sauvetage un récit romancé à base historique: *Die vierzig Tage des Musa Dagh: Les 40 jours du Musa Dagh*, traduit en différentes langues. Les récits les plus authentiques sont ceux qui ont été publiés dans un *Annuaire* préparé par le Docteur M. Salpi, Alexandrie, 1919; voir surtout du pasteur D. ANDRÉASSIAN, *La déportation de Zeitoun et la révolte de Souweidié*, 2<sup>e</sup> édit., Alep, 1935 (la 1<sup>re</sup> avait vu le jour au Caire, en 1915). — Le récit de HAPET ISKENDÉRIAN, Le Caire, 1915, contient quelques détails complémentaires. — Voir aussi les Mémoires de guerre de l'amiral DARTIGE DU FOURNET.

la descente vers la mer pour me rendre compte de ce qu'avait été cette résistance héroïque d'environ deux mois.

4<sup>o</sup> Je n'ai pas à faire l'historique de leur vie de réfugié sous les tentes près de Port-Saïd. Ce sont eux qui fournirent les 500 premiers inscrits de la Légion d'Orient, dénommée ensuite Légion arménienne, dont, en Europe, je recevais des nouvelles par deux missionnaires jésuites d'Arménie : le Père Guillaume de Jerphanion qui était leur officier interprète à Chypre et le Père Jules Gransault, leur aumônier militaire.

Les soldats de la Légion arménienne, survivants jusqu'à nos jours, gardent un souvenir très reconnaissant au colonel Benoît d'Azy et au commandant Romieu, qui concoururent à leur formation militaire.

Les émigrés rentrèrent dans leurs foyers délabrés, à partir de la moitié de l'année 1919. Dès lors ils fêtèrent leur délivrance au sommet du Damladjik à la fête de la Croix le dimanche le plus rapproché du 14 septembre. En 1932 ils érigèrent un monument en forme de croiseur avec, à côté, les tombes des 18 guerriers morts lors des combats. L'amiral Joubert, de la base navale de Beyrouth, qui commandait le Jeanne d'Arc en 1915 et qui avait pris part aux opérations de sauvetage, devait représenter l'amiral Dartige du Fournet à l'inauguration de ce monument. L'amiral Joubert aurait voulu faire l'ascension de la montagne en sens inverse du trajet fait par les chrétiens en péril descendant vers la mer et arriver auprès du Mémorial érigé quand la population y aurait été rassemblée; mais, encore cette fois, la mer très agitée ne lui permit pas de débarquer. Revenu à Lattaquié, il se rendit par terre à Antioche et de là il fit l'ascension par les pentes du Sud-Est.

5<sup>o</sup> Mais ces pauvres paysans, à la vie dure, n'étaient pas au bout de leurs épreuves. L'évacuation du Sandjak d'Alexandrette par les troupes françaises, préparée dès 1938 et achevée durant l'été de 1939, imposa un nouvel exode aux Arméniens du Djébel Moussa. Depuis près d'un an, les soldats turcs étaient sur place dans le Sandjak. Si les notabilités politiques avaient déjà quitté la région, de peur de représailles, la population continuait sa besogne ordinaire.

Avant le délai définitif, une fois la dernière décision de l'évacuation connue, tous les Arméniens du Sandjak, sauf une cinquantaine de familles de Wakef, prirent la résolution de tout abandonner et de s'en aller, comme les Arméniens l'avaient fait en Cilicie en 1922. Mais cette fois tout se passa en ordre, en vertu d'une entente entre Paris et Ankara. Des officiers français et turcs veillèrent sur place à l'exécution des accords. Les gens vendirent à vil prix tout ce qui n'était pas commodément transportable. D'ailleurs les fellahs des environs savaient que quelques jours plus tard tout serait à eux. J'étais au milieu des Arméniens leur conseillant d'emporter vêtements, matelas, machines à coudre et ustensiles de cuisine, mais de ne pas s'encombrer de poids lourds. Les paquets furent vite emballés; les camions et autobus arrivèrent enfin. Les villages de la montagne, comme les centres en pleine prospérité de la plaine, Kirik-Khan et les nouveaux villages du « Pré militaire », près de Rihanié, ne fermèrent même pas les portes de leurs maisons; ils quittèrent leurs champs, leurs églises, leurs cimetières et partirent; les uns prirent la voie d'Alep, les autres furent provisoirement installés sur le rivage du Bassit près de la baie de Karadouran. Ils avaient cependant emporté les cendres de leurs défenseurs de 1915. La puissance mandataire a installé en 1940, en pleine guerre, ceux qui étaient originaires du Djébel Moussa, à Aïndjar, dans la Békaa, et la traditionnelle fête de la délivrance est célébrée près de la source d'Aïndjar, qui leur rappelle la magnifique source de Khoderbeg. Voir mon étude: *Expédition archéologique dans l'Antiochène occidentale*, nombreuses illustrations et cartes. Beyrouth, 1964.



Haut-Commissariat de la  
République Française en Syrie  
et au Liban  
Service de Général  
Damas

## ARRÊTÉ N° 2023

Le Haut-Commissaire de la République Française en Syrie  
et au Liban,

Président de la République en date du  
24 Septembre 1924

### ANNEXES

Le 24 Juillet 1923 entre  
le Gouvernement Français, l'Empire du Liban et la Haute  
Commission Française en Syrie et au Liban ont été conclus  
des accords relatifs à la nationalité des anciens ressortissants  
ottomans.

### ARRÊTÉS RÉGLANT LA NATIONALITÉ LIBANAISE OU SYRIENNE DES ANCIENS RESSORTISSANTS OTTOMANS

en vertu des notifications de la France effectuées le 29 Août  
1924.

#### ARRÊTÉ :

Article I. — Sont considérés de plein droit dans la nationalité  
libanaise ou syrienne, ceux qui ont perdu la nationalité turque en  
application de la loi votée sur le territoire du Grand-Liban le 24 Août 1924.

Article II. — Les personnes âgées de plus de 18 ans, nées pendant  
le règne de l'Empire ottoman de plein droit de ressortissants libanais ou  
syriens de l'article précédent ont la faculté pendant une période de deux  
ans à compter du 29 Août 1924 d'opter pour la nationalité turque.

Article III. — Les personnes âgées de plus de 18 ans, nées pendant  
le règne ottoman de plein droit de l'article I<sup>er</sup> et qui s'étaient par la suite



## ARRÊTÉ N° 2825

Le Haut-Commissaire de la République Française en Syrie  
et au Liban,

Vu le Décret du Président de la République en date du  
23 Novembre 1920,

Vu le Traité de Paix signé à Lausanne le 24 Juillet 1923 entre  
la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, la Grèce et la Rou-  
manie d'une part et la Turquie d'autre part et notamment les arrêtés  
30 à 36 et 143 dudit Traité,

Vu les procès-verbaux dressés les 1<sup>er</sup> Avril et 6 Août 1924,  
constatant le dépôt des ratifications de la Turquie, de l'empire Britan-  
nique, de l'Italie et du Japon,

Vu le dépôt des ratifications de la France effectué le 30 Août  
1924,

### ARRÊTÉ :

ARTICLE I. — Sont confirmés de plein droit dans la nationalité  
libanaise et réputés avoir désormais perdu la nationalité turque les res-  
sortissants turcs établis sur le territoire du Grand-Liban à la date du  
30 Août 1924.

ARTICLE II. — Les personnes âgées de plus de 18 ans ayant perdu  
la nationalité turque et acquis de plein droit la nationalité libanaise en  
vertu de l'article précédent ont la faculté pendant une période de deux  
ans à dater du 30 Août 1924 d'opter pour la nationalité turque.

ARTICLE III. — Les personnes âgées de plus de 18 ans ayant perdu  
la nationalité turque en vertu de l'article 1<sup>er</sup> et qui diffèrent par la race

de la majorité de la population du territoire du Grand-Liban peuvent dans le délai de deux ans, à dater du 29 Août 1924, opter pour la nationalité d'un des États auquel est transféré un territoire détaché de la Turquie par le Traité de Paix du 24 Juillet 1923 si dans cet État la majorité de la population est de la même race que la personne exerçant le droit d'option. Si cet État accorde sa nationalité à la personne ayant exercé cette option, cette option entraînera la perte de la nationalité libanaise.

ARTICLE IV. — Les personnes ayant, conformément aux dispositions des articles II et III du présent arrêté, exercé le droit d'option pour une nationalité autre que la nationalité syrienne devront, dans les douze mois qui suivront transporter leur domicile dans l'État en faveur duquel elles auront opté.

Les personnes tenues, aux termes de l'alinéa précédent de transporter leur domicile hors du territoire du Grand-Liban seront libres d'y conserver les biens immobiliers qu'elles possèdent. Elles pourront emporter leurs biens meubles de toute nature. Il ne leur sera imposé de ce fait aucun droit ou taxe de sortie.

ARTICLE V. — Les ressortissants turcs de plus de 18 ans, originaires du territoire du Grand-Liban et se trouvant au 30 Août 1924 établis hors dudit territoire ou du territoire de la Turquie ont la faculté d'opter pour la nationalité syrienne s'ils se rattachent par la race à la majorité de la population du Grand-Liban. Ce droit d'option devra être exercé dans un délai de deux ans à dater du 30 Août 1924 auprès des agents diplomatiques et consulaires du Gouvernement Français mandataire et dans les territoires soumis à la souveraineté française auprès des autorités administratives désignées à cet effet par le Gouvernement Français. L'option entraînera l'acquisition de la nationalité libanaise si ledit Gouvernement mandataire y consent.

ARTICLE VI. — Pour tout ce qui concerne l'application des dispositions du présent arrêté les femmes mariées suivront la condition de

leur mari et leurs enfants âgés de moins de 18 ans suivront la condition de leurs parents.

ARTICLE VII. — Le Secrétaire Général et le Gouverneur du Grand-Liban sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aley, le 30 Août 1924

Signé: Weygand

Vu: le Ministre Plénipotentiaire

Secrétaire Général

Signé: de Reffy

P.A. pour le chef du Cabinet

du Secrétaire Général

Signé: Renouard

Haut-Commissariat de la  
République Française en  
Syrie et au Liban  
Secrétariat Général  
Conseiller Législatif

## ARRÊTÉ N° 16

Le Général Sarrail, Haut-Commissaire de la République Française auprès des États de Syrie, du Grand-Liban, des Alaouites et du Djebel Druze,

Vu le décret du 23 Novembre 1920,

Vu l'arrêté n° 2825 bis du 30 Août 1924,

Sur la proposition du Secrétaire Général,

### ARRÊTE :

ARTICLE I. — Les ressortissants des États de Syrie, des Alaouites et du Djébel Druze ont, au point de vue extérieur, une seule et même nationalité qui est la nationalité syrienne.

Les ressortissants desdits États ont respectivement la qualité de citoyen de chacun de ces États dans les conditions et avec les attributions politiques qu'il appartient à ces États de déterminer.

Sont Syriens :

1° Les individus nés de père syrien.

2° Les individus nés sur le territoire des États de Syrie, des Alaouites ou du Djébel Druze qui ne justifient pas avoir à leur naissance, acquis par filiation une nationalité étrangère.

3° Les individus nés sur le territoire des États de Syrie, des Alaouites ou du Djébel Druze, de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue.

ARTICLE II. — L'enfant naturel dont la filiation est établie pendant sa minorité prendra la nationalité syrienne si celui de ses parents

à l'égard duquel la preuve de filiation a été faite en premier lieu est lui-même syrien. Si cette preuve résulte pour le père et la mère du même acte ou du même jugement, l'enfant prendra la nationalité du père, si ce dernier est syrien.

ARTICLE III. — Peuvent être naturalisés, après enquête et sur leur demande par arrêté du chef de l'État où ils résident au moment où leur demande est formulée :

1<sup>o</sup> L'étranger qui justifiera d'une résidence non interrompue de cinq ans sur les territoires de l'État de Syrie, des Alaouites ou du Djébel Druze.

2<sup>o</sup> L'étranger qui a épousé une Syrienne et qui justifiera d'une résidence non interrompue d'un an sur les territoires de Syrie, des Alaouites et du Djébel Druze depuis ce mariage.

L'étranger qui aura rendu des services importants à l'un des États de Syrie, des Alaouites et du Djébel Druze, pourra être naturalisé après enquête et sur sa demande par arrêté motivé du chef de cet État.

ARTICLE IV. — La femme mariée à un étranger qui se fait naturaliser syrien, et les enfants majeurs de l'étranger naturalisé pourront, s'ils le demandent, obtenir la nationalité syrienne sans condition de résidence, soit par l'arrêté qui confère cette nationalité au mari, ou au père ou à la mère, soit par arrêté spécial. Deviennent syriens les enfants mineurs d'un père ou d'une mère survivante qui se font naturaliser syriens à moins que dans l'année qui suivra leur majorité ils ne déclinent cette qualité.

ARTICLE V. — La femme étrangère qui épousera un Syrien deviendra syrienne.

ARTICLE VI. — La femme syrienne qui épousera un étranger perdra sa nationalité à condition toutefois que la loi nationale de son mari confère la nationalité de celui-ci, sinon elle restera syrienne.

ARTICLE VII. — La femme qui aura perdu la nationalité syrienne, par l'effet de son mariage avec un étranger, pourra, après la dissolution de son mariage et pourvu qu'elle réside sur le territoire des États de Syrie, des Alaouites ou du Djébel Druze, ou qu'elle y rentre en déclarant qu'elle veut s'y fixer, recouvrer la nationalité syrienne par arrêté du chef de l'État sur le territoire duquel elle réside ou rentre en déclarant qu'elle veut s'y fixer.

ARTICLE VIII. — Perdent la qualité de syrien :

1<sup>o</sup> Le Syrien qui a acquis une nationalité étrangère si cette acquisition a été préalablement autorisée par arrêté du chef de l'État dont il est ressortissant.

2<sup>o</sup> Le Syrien qui, ayant accepté des fonctions publiques conférées par un Gouvernement étranger, les conserve nonobstant l'injonction du Gouvernement de l'État dont il est ressortissant de les résigner dans un délai déterminé.

ARTICLE IX. — Les contestations en matière de nationalité relèvent exclusivement des tribunaux civils.

#### DISPOSITIONS TRANSITOIRES

ARTICLE X. — Sous réserve des facultés d'option prévues par le Traité de Paix signé à Lausanne le 24 Juillet 1923, sont syriens les individus nés sur le territoire des États de Syrie, des Alaouites et du Djébel Druze, d'un père qui y est lui-même né et possédait au 1<sup>er</sup> Novembre 1914 la nationalité ottomane.

ARTICLE XI. — Les enfants et les femmes mariées qui auront acquis une nationalité étrangère par application de l'article 36 du Traité de Paix de Lausanne, peuvent, en faisant une déclaration dans l'année qui suit leur majorité ou la dissolution du mariage et s'ils sont établis sur le territoire des États de Syrie, des Alaouites et du Djébel

Druze, être, après enquête, naturalisés syriens par arrêté du chef de l'État sur le territoire duquel ils sont établis.

ARTICLE XII. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

ARTICLE XIII. — Le Secrétaire Général, le Président de l'État de Syrie, le Gouverneur de l'État des Alaouites, le Gouverneur de l'État du Djébel Druze, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au bulletin officiel des Actes du Haut Commissariat.

Beyrouth, le 19 Janvier 1925

le Haut Commissaire

Signé: Sarrail

Vu: le Ministre Plénipotentiaire

P.A. le Chef de Cabinet

Secrétaire Général

Signé: David

Signé: P. de Reffye



## TABLE DES MATIÈRES

	pages
PRÉFACE .....	7
UN TÉMOIGNAGE TURC: ARABES ET ARMÉNIENS .....	9
CHAPITRE PREMIER. — LE LENDEMAIN DE LA PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION OTTOMANE. ESPOIRS ET DÉCEPTIONS ....	11
CHAPITRE DEUXIÈME. — EXÉCUTION DU GÉNOCIDE .....	47
§ I. Responsabilités et documentation .....	48
§ II. La procédure employée par le Gouvernement turc..	56
§ III. Que se passait-il au-delà d'Alep, dans le désert?....	70
CHAPITRE TROISIÈME. — LE SORT DES ARMÉNIENS LORS DE L'É- LABORATION DES TRAITÉS .....	77
CHAPITRE QUATRIÈME. — LE LENDEMAIN DU TRAITÉ DE LAU- SANNE .....	89
§ I. Les Arméniens demeurés en Turquie.....	90
§ II. Les Arméniens au Liban et en Syrie .....	92
CHAPITRE CINQUIÈME. — LA POPULATION ARMÉNIENNE DU SAN- DJAK D'ALEXANDRETTE .....	107
§ I. Préliminaires .....	107
§ II. La résistance héroïque du Djébel Moussa .....	108
ANNEXES .....	117

La carte en couleurs est élaborée d'après la carte de la Délégation nationale arménienne et celle de Mgr Naslian.

# TABLE DES MATIÈRES

pages

7	ERRATA
9	LE TÉMOIGNAGE TURC : ALABIE ET ARMÉNIENS
11	CHAPITRE PREMIER. — LE LANGENAN DE LA PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION OTOMANE ET DÉCRETIONS
47	CHAPITRE DEUXIÈME. — ÉTAT DE LA CONSTITUTION
48	§ I. Réorganisation
50	§ II. La procédure législative
50	§ III. Les pouvoirs
50	LE VINGT-HUIT MAI
	MIL NEUF CENT SOIXANTE-CINQ
57	CHAPITRE TROISIÈME. — LA SORT DES ARMÉNIENS LORS DE LA PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION
89	CHAPITRE QUATRIÈME. — LE LANGENAN DE LA CONSTITUTION
90	§ I. Les Arméniens demeurés en Turquie
92	§ II. Les Arméniens au Liban et en Syrie
107	CHAPITRE CINQUIÈME. — LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA TURQUIE
107	§ I. Préliminaires
108	§ II. La réorganisation législative du Liban et de la Syrie
117	ANNEXES

La table des matières est placée à la suite de la préface.  
Les pages sont numérotées en chiffres arabes.

*Imprimé avec le concours de  
l'Association culturelle arménienne « Hamazkaine »*

---

DISTRIBUTION :  
**LIBRAIRIE ORIENTALE**  
Place de l'Étoile, Beyrouth